



# Bilan des actions agricoles du Grand Genève

FICHE 1/7 : AMÉNAGEMENT



## **BILAN DES ACTIONS AGRICOLES** **DU GRAND GENEVE**

Auteurs :

Abadia Céline, AgriMandats  
Chesney Christelle, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc  
Gudin Delphine, Chambre d'Agriculture de l'Ain  
Meisser Marco, Prometerre  
Wegmüller Fabien, AgriMandats

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

### **NOTE :**

La présente étude a été conduite afin d'établir un bilan des actions financées et réalisées par l'agglomération et celles poursuivies par d'autres acteurs du territoire. Il est à souligner que les fiches actions n'ont pas pour vocation d'être exhaustives. Il s'agit d'un point de départ pour avoir un niveau de connaissance commun sur les thématiques abordées par le Grand Genève et un diagnostic global de situation.

Les 7 thématiques traitées sont les suivantes :

1. **Aménagement**
2. Changement climatique
3. Communication
4. Environnement
5. Filières
6. Gouvernance
7. Pérennité des exploitations agricoles

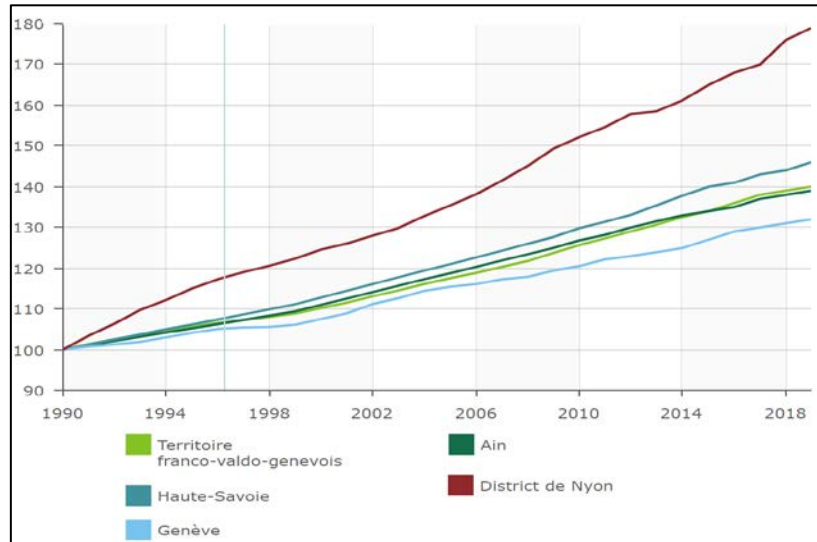
Les 7 fiches sont indépendantes et peuvent être consultables sur le site internet <https://www.grand-geneve.org>.

# 1. Aménagement

## 1.1 Description

### Contexte

Le Grand Genève est une agglomération attractive en pleine expansion. Elle connaît l'une des dynamiques démographiques les plus fortes d'Europe et a dépassé le million d'habitants en 2018.



**Figure 1 - Evolution de la population de 1990 à 2018 – indice base 100 en %**

(source : INSEE - Recensements de la population et Enquêtes annuelles de recensement / OCSTAT, SCRIS - Statistiques annuelles de la population)

Genève attire, par son bassin d'emplois, des travailleurs frontaliers de France voisine mais également des vaudois. Les besoins en termes de construction de logements, d'infrastructures et d'équipements liés à cette dynamique concernent donc un large périmètre. De 2006 à 2013, la construction d'environ 53'000 logements a été démarrée dans le Grand Genève : 68 % dans le Genevois français (35'551 logements), 23% dans le canton de Genève (12'132 logements) et 9% dans le district de Nyon (4'832 logements). Ce vaste développement n'est pas sans conséquence sur l'agriculture induisant perte de surface agricole, mitage des entités agricoles et proximité de plus en plus étroite entre espace de production et lieux d'habitat et de loisirs.

Les habitants du Grand Genève sont particulièrement attachés au paysage agricole de l'agglomération, qui contribue largement à son attractivité. Les besoins en foncier pour satisfaire la demande en matière de développement économique et d'habitat étant croissants, la perte de terres agricoles au bénéfice de ces usages est une réalité à considérer. La perte quantitative de surfaces agricoles est la principale problématique liée à l'urbanisation mais elle n'est pas la seule : perte de fonctionnalité de la zone agricole, difficultés de circulation des machines et hausse des conflits d'usage avec les activités de loisirs sont autant d'enjeux à résoudre pour l'agriculture. Les agriculteurs sont fortement dépendants du sol, outil de travail de leur activité. Une mauvaise prise en compte de la composante agricole dans un projet d'aménagement urbain, routier ou de loisirs notamment peut donc réellement péjorer le fonctionnement agricole du territoire et ainsi mettre en péril des exploitations sur le court ou le long terme. La prise en compte des enjeux agricoles dans les projets d'aménagement est essentielle si l'on souhaite préserver l'agriculture de l'Agglomération.

## Diagnostic

### Surfaces agricoles du Grand Genève

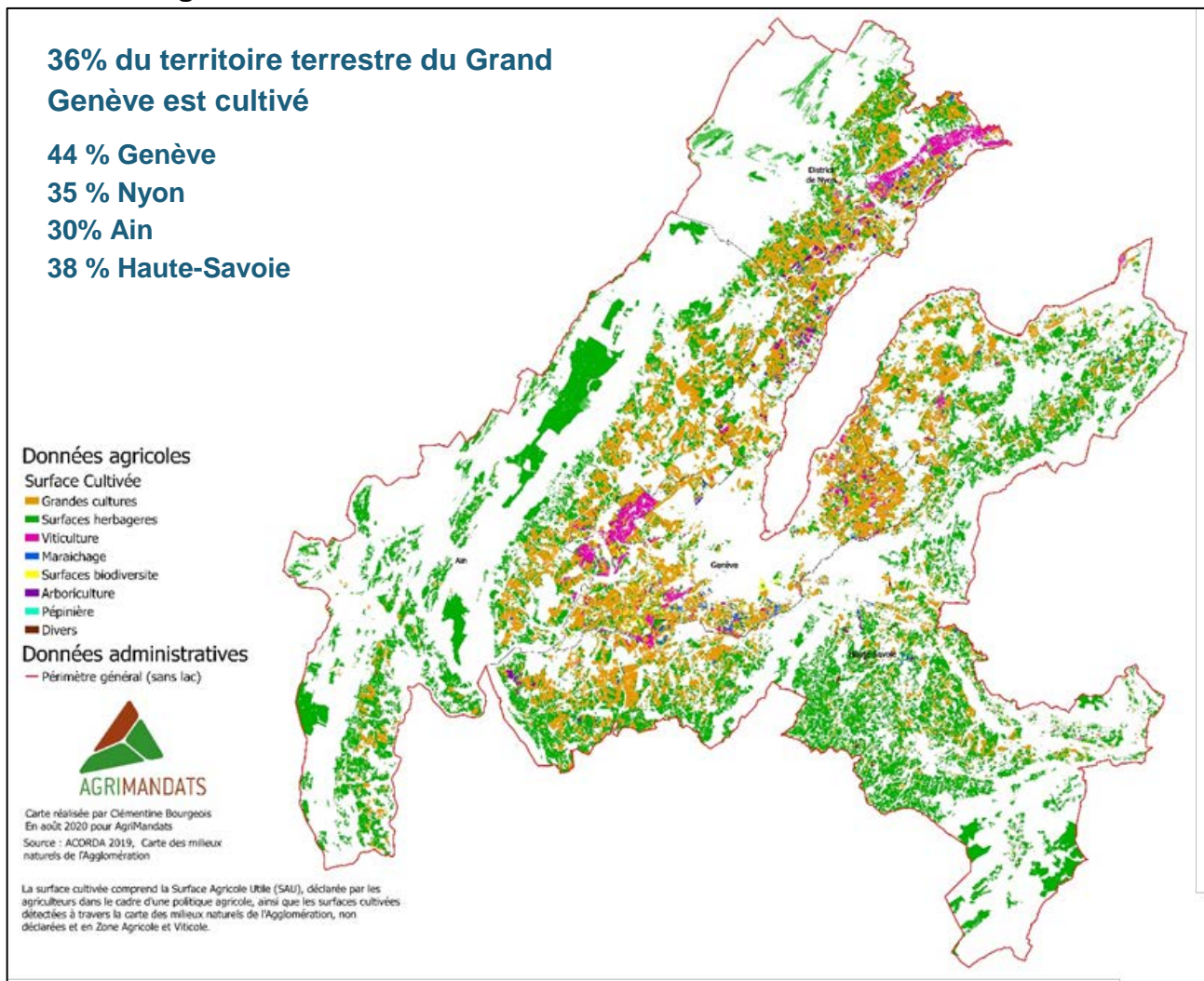


Figure 2 - Répartition de la surface cultivée du Grand Genève par type de culture (données 2017 et 2020)

Surface cultivée en SAU			Surface cultivée hors SAU		
Type de culture	Surface (ha)	% de la surface en SAU	Type de culture	Surface (ha)	% de la surface hors SAU
Grandes cultures	20 806	33%	Cultures et prairies intensives	3 641	44%
Surfaces herbagères	38 458	61%	Prairies extensives	2 889	35%
Viticulture	2 333	4%	Vigne	330	4%
maraichage	537	1%	Sous abri	54	1%
Arboriculture	446	1%	Verger	105	1%
Surfaces biodiversité	489	1%	Prairies d'altitudes	1 235	15%
Divers	159	0%			
Pépinière	21	0%			
<b>Total général</b>	<b>63 251</b>	<b>100%</b>	<b>Total général</b>	<b>8 254</b>	<b>100%</b>
	<b>88%</b>			<b>12%</b>	
<b>Surface cultivée totale : 71 505 Hectars</b>					
<b>Surface terrestre de l'Agglomération : 199 688 Ha</b>			<b>La surface cultivée représente : 36% du territoire du Grand Genève</b>		

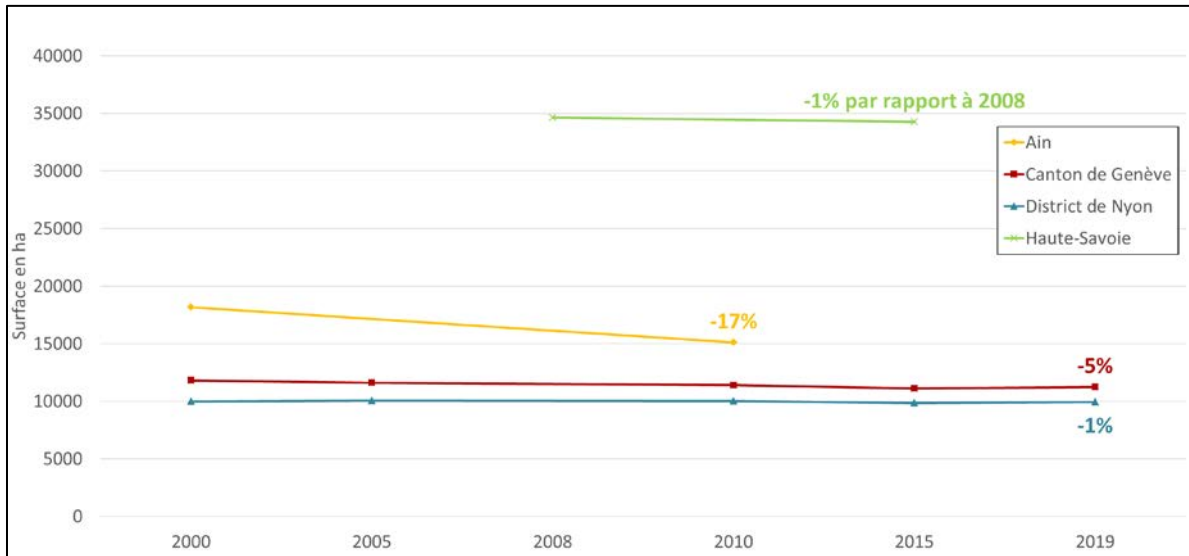
Sources : SAU : RPG 2017 pour la SAU française et ACORDA 2020 pour la SAU District de Nyon et 2019 pour la SAU GE. Surfaces cultivées hors SAU : carte des milieux naturels du Grand Genève localisées en zone agricole et hors SAU

En 2019, 71'505 ha du territoire terrestre du Grand-Genève sont des surfaces cultivées, ce qui représente 36% du territoire du Grand Genève.

Cette surface comprend la surface agricole utile (SAU) déclarée dans le cadre des politiques agricoles par les 1'474 exploitations du territoire ainsi que les surfaces en culture non-déclarées localisées en zone agricole (identifiées sur la base de la carte de milieux naturels).

Comme le montre bien la carte, les productions majoritaires varient fortement d'une région à l'autre : les surfaces herbagères sont largement prédominantes dans les départements français, où l'élevage est très présent, tandis que Genève se caractérise par ses grandes cultures et ses zones viticoles. Finalement, le district de Nyon est assez diversifié avec à la fois de grandes surfaces en herbe, en grandes cultures et en viticulture/arboriculture.

### Evolution de la SAU du Grand Genève



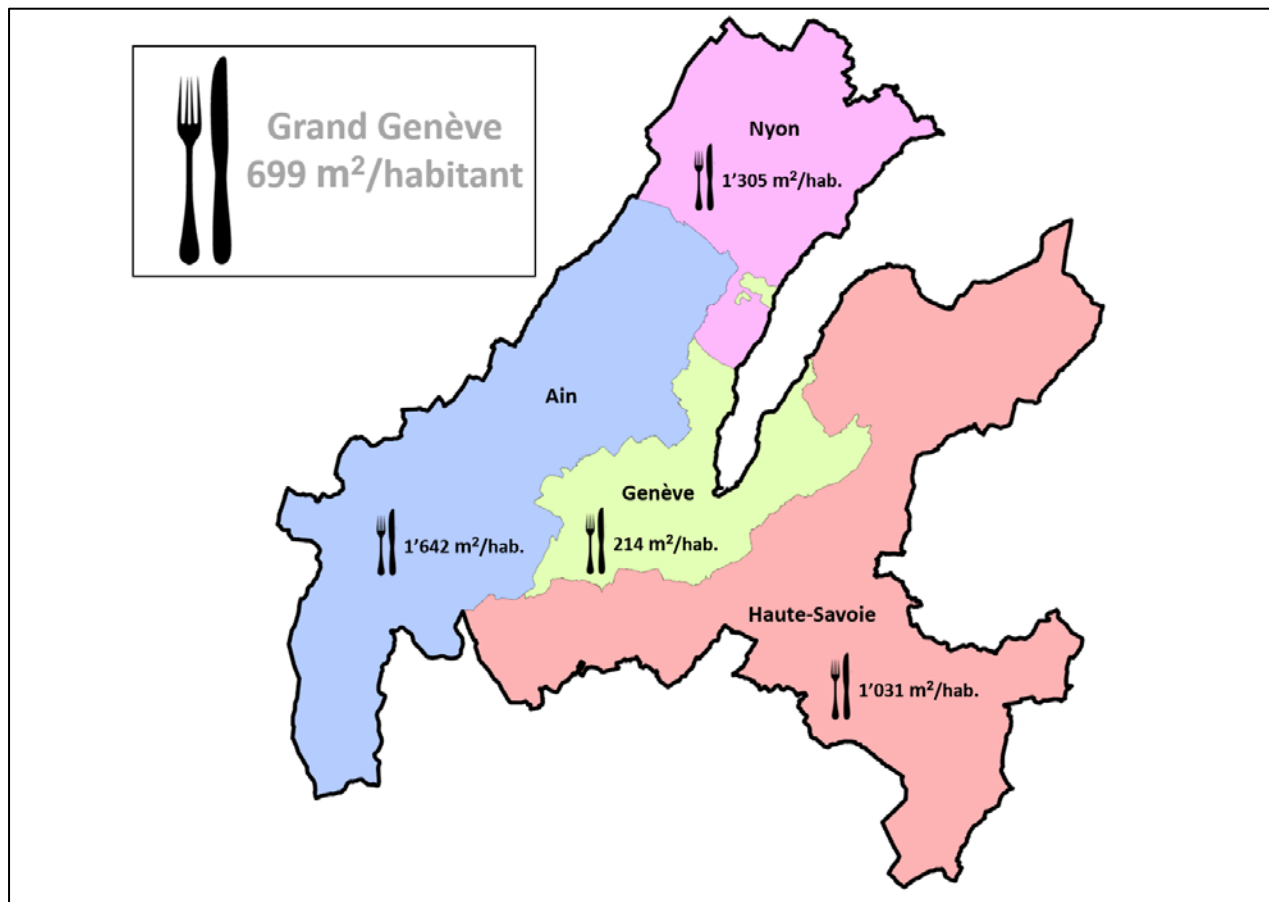
**Figure 3 - Evolution de la SAU dans les régions du Grand Genève par rapport à 2000**

*Remarque : ces chiffres ne sont pas comparables avec ceux du diagnostic de 2006 car les périmètres des collectivités françaises ont évolué depuis. La source des données pour illustrer les tendances d'évolution de la SAU est malheureusement peu exploitable. Un travail plus approfondi serait nécessaire pour identifier et croiser des données françaises et suisses afin de disposer de résultats fiables. Néanmoins, aux vues des mesures prises en matière d'aménagement ces dernières années, il apparaît certain que la tendance va vers un ralentissement de la consommation de foncier agricole. Nous ne disposons pas des informations pour l'ensemble de l'agglomération et il n'est donc pas possible de les compiler.*

On observe néanmoins une tendance de diminution globale de la SAU dans toutes les régions. Les constats suivants peuvent être fait :

- **Genève - 30 ha de SAU/an depuis 2000 (OFS)**
- **Nyon - 4 ha de SAU/an depuis 2000 (OFS)**
- **Haute-Savoie - 1'219 ha de SAU/an de 2000 à 2010 sur l'ensemble du dep. (Insee)**
- **Ain - 709 ha de SAU/an de 2000 à 2010 sur l'ensemble du dep. (Insee)**

## Estimation de la SAU disponible par habitant

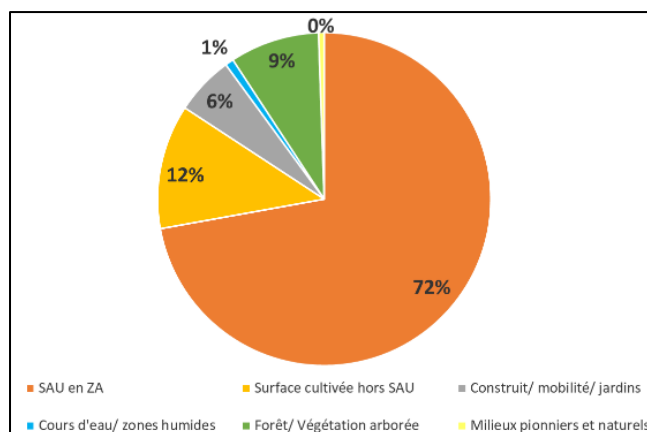
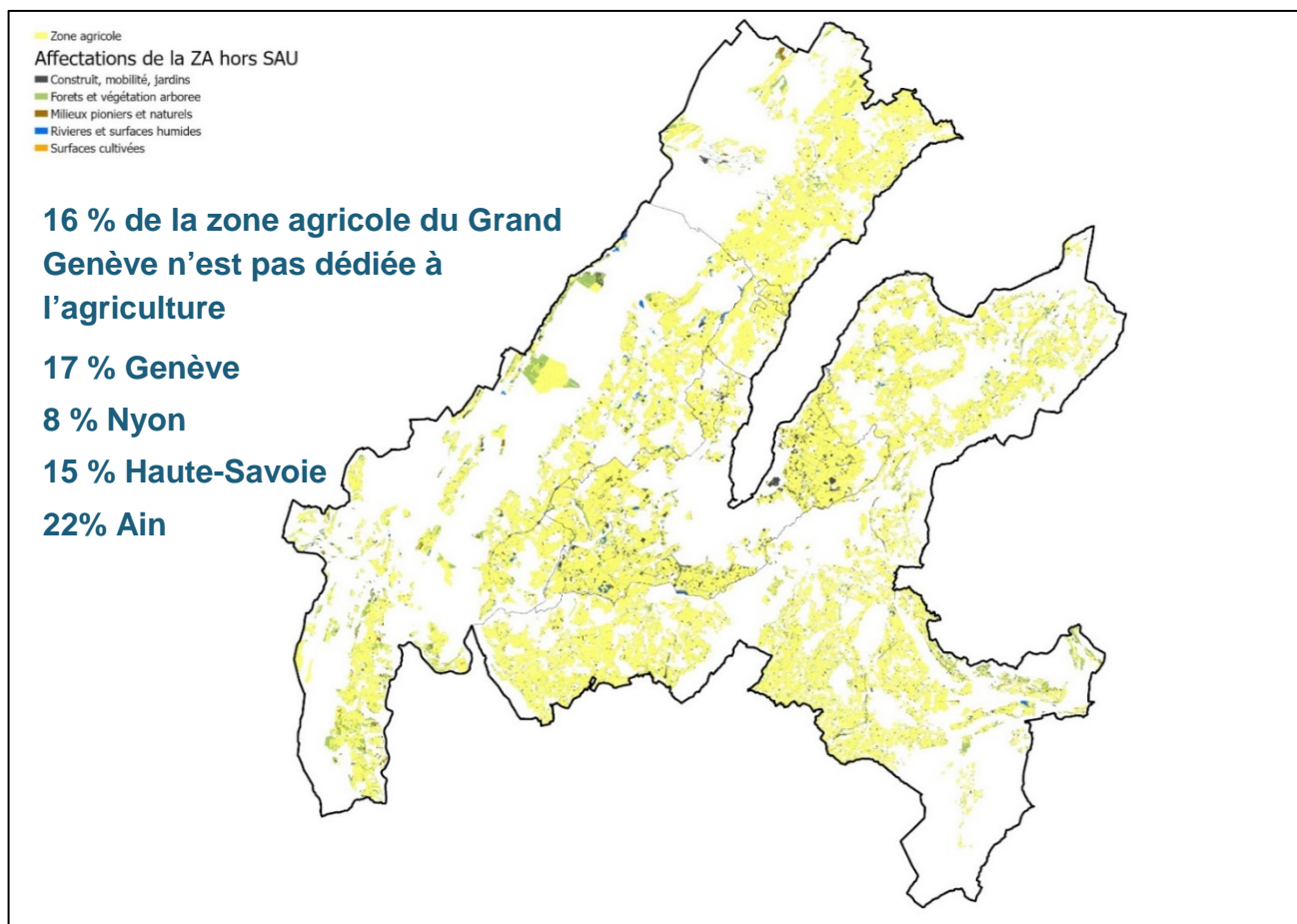


		% de consommation de viande dans le régime alimentaire		
		13%	43%	51%
	m <sup>2</sup> /hab	1087	1764	2025
<b>Grand Genève</b>	699	64%	40%	35%
<b>Genève</b>	214	20%	12%	11%
<b>Nyon</b>	1305	120%	74%	64%
<b>Haute-Savoie</b>	1031	95%	58%	51%
<b>Ain</b>	1642	151%	93%	81%

Figure 4 - m<sup>2</sup> de SAU disponibles par habitant (2019)

Il faut compter entre 1'000 m<sup>2</sup> à 2'000 m<sup>2</sup> de terre agricole pour nourrir une personne à l'année dans nos régions. Cette surface d'autosuffisance alimentaire est fortement liée à la consommation de viande. Tiré du rapport « L'agriculture genevoise en chiffres » (novembre 2017), le tableau suivant illustre l'autosuffisance alimentaire des régions en fonction du % de la consommation de viande dans le régime alimentaire.

## La Zone Agricole

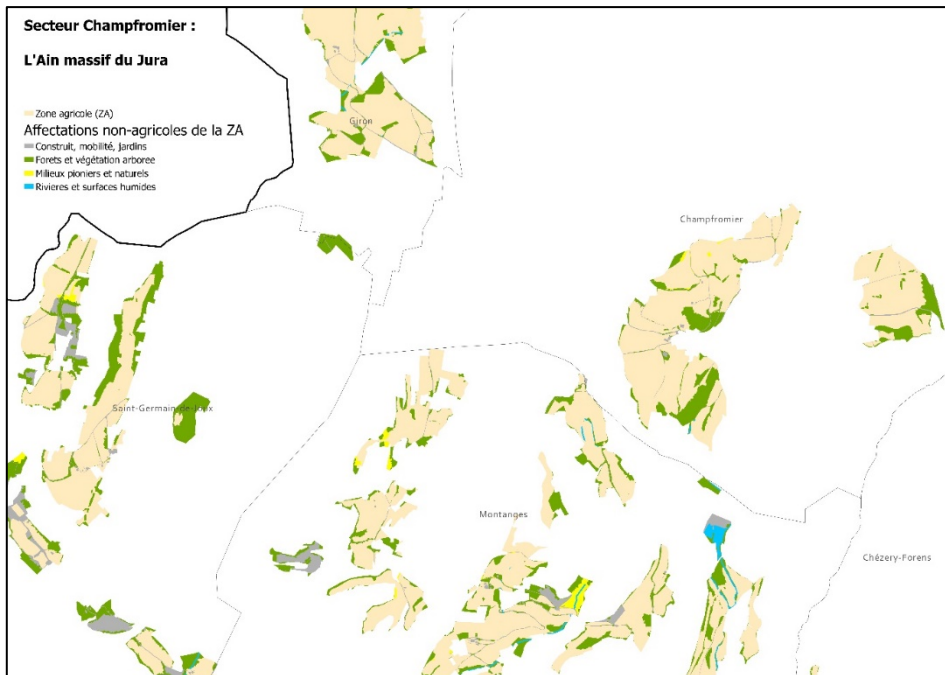


Répartition de la Zone Agricole en ha	SAU en ZA	Surface cultivée hors SAU	Construit/mobilité/jardins	Cours d'eau/zones humides	Forêt/Végétation arborée	Milieux pionniers et naturels	TOTAL
Ain	11 149	1 855	679	233	2 435	206	16 557
Genève	9 113	1 412	1 456	135	580	48	12 744
Haute-Savoie	20 509	3 707	1 414	152	2 495	74	28 352
Nyon	8 528	1 279	353	42	431	42	10 675
<b>Grand Genève</b>	<b>49 299</b>	<b>8 254</b>	<b>3 902</b>	<b>563</b>	<b>5 941</b>	<b>369</b>	<b>68 328</b>

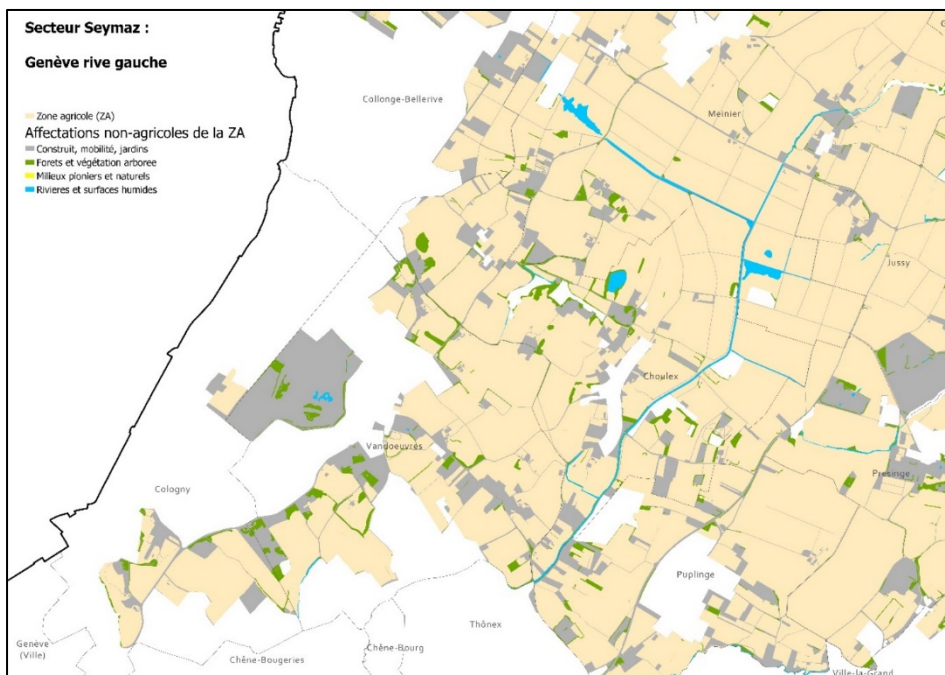
Répartition de la Zone Agricole en %	SAU en ZA	Surface cultivée hors SAU	Construit/mobilité/jardins	Cours d'eau et zones humides	Forêt/Végétation arborée	Milieux pionniers et naturels	TOTAL
Ain	67%	11.23%	4.11%	1.41%	14.74%	1.25%	100%
Genève	72%	11.08%	11.43%	1.06%	4.55%	0.37%	100%
Haute-Savoie	72%	13.08%	4.99%	0.54%	8.81%	0.26%	100%
Nyon	80%	11.99%	3.31%	0.40%	4.04%	0.39%	100%
<b>Grand Genève</b>	<b>72%</b>	<b>12.09%</b>	<b>5.72%</b>	<b>0.82%</b>	<b>8.70%</b>	<b>0.54%</b>	<b>100%</b>

La zone agricole du Grand Genève a été extraite de la carte des zones d'affectation simplifiées de l'Agglo. Elle symbolise les zones inconstructibles du territoire régie par différentes bases légales suisses et françaises souvent en opposition à la zone à bâtir.

Bien que dénommée agricole cette zone comporte une part significative d'affectations non-agricoles. Nous relevons que la proximité d'une centralité urbaine tel que Genève induit une pression bâtie plus marquée (11%) pour l'accueil d'activités tel qu'un golf, des manèges, des routes, des jardins d'habitation. Dans les secteurs de montagne notamment pour l'Ain nous observons que cette zone comporte passablement de surface forestière signe éventuel d'une déprise des alpages par l'activité agricole.



**Illustration 1 : Affectations non-agricoles de la zone agricole dans l'Ain (massif du Jura)**

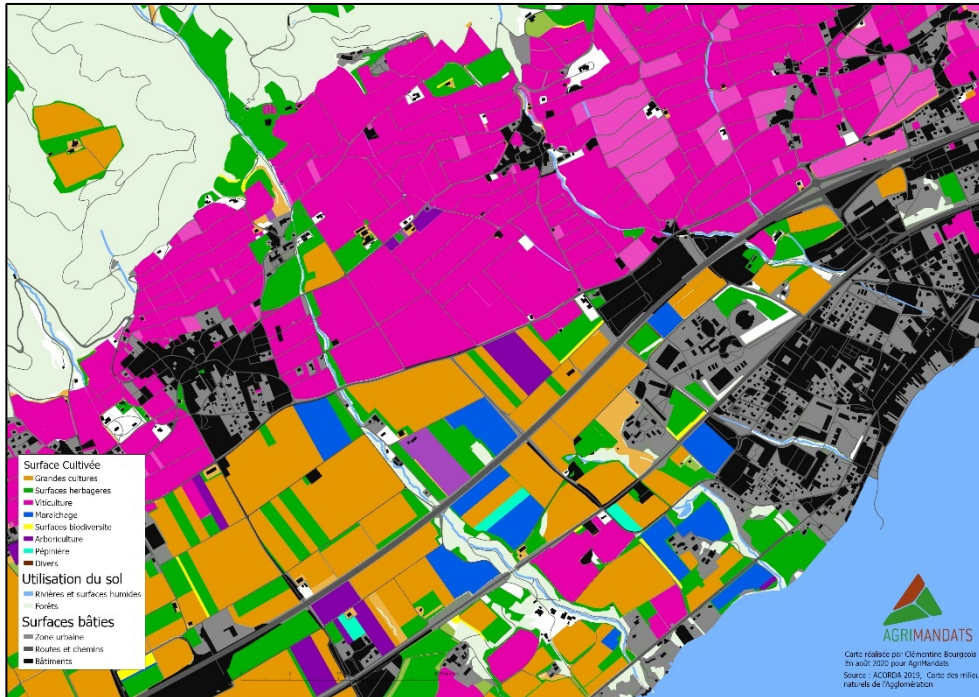


**Illustration 2 : Affectations non-agricoles de la zone agricole sur le canton de Genève (rive gauche)**

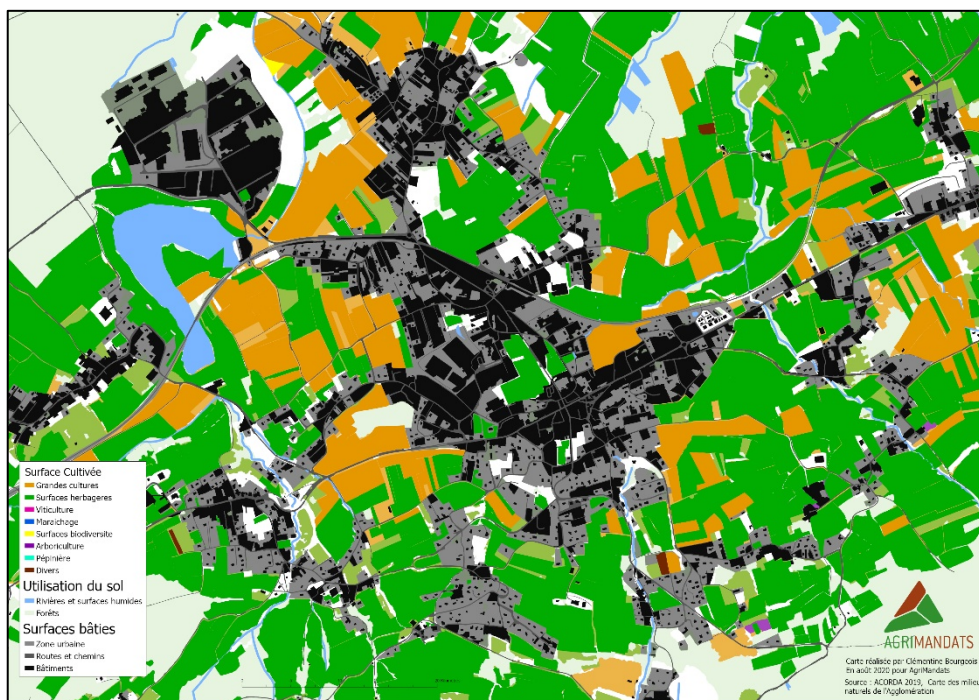


## Les entités agricoles

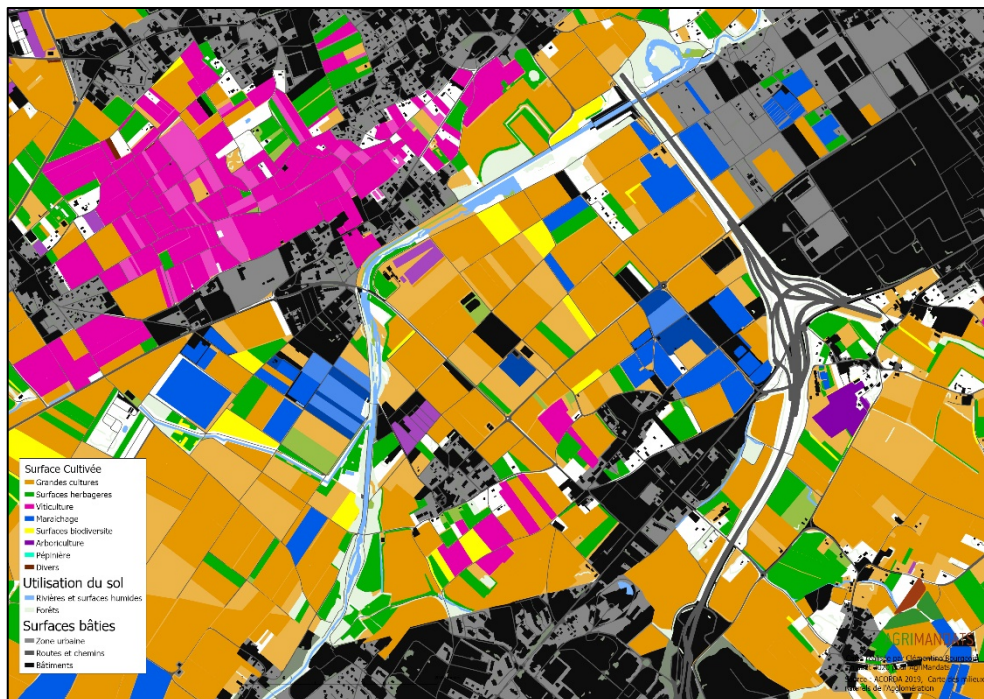
L'aménagement du territoire agricole est souvent la résultante de planifications urbaines. Il en découle de multiples formes comportant des avantages et inconvénients pour l'activité agricole. Il apparaît important aujourd'hui d'identifier des critères pour considérer les surfaces et les entités agricoles dans les réflexions d'aménagement du territoire afin de conserver leur fonctionnalité.



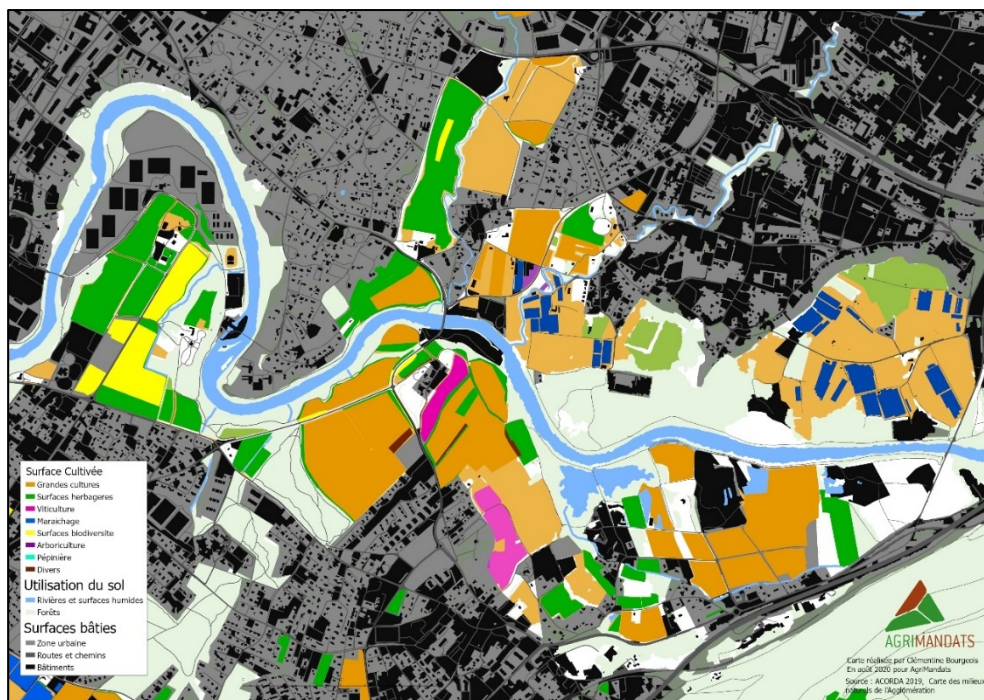
**Entités agricoles continues et structurées en fonction des limites territoriales existantes (routes, chemin de fer, rivières, zone à bâtir, topographie, ...)**



**Entités agricoles fractionnées avec une forte proximité entre l'habitat et surfaces exploités.**

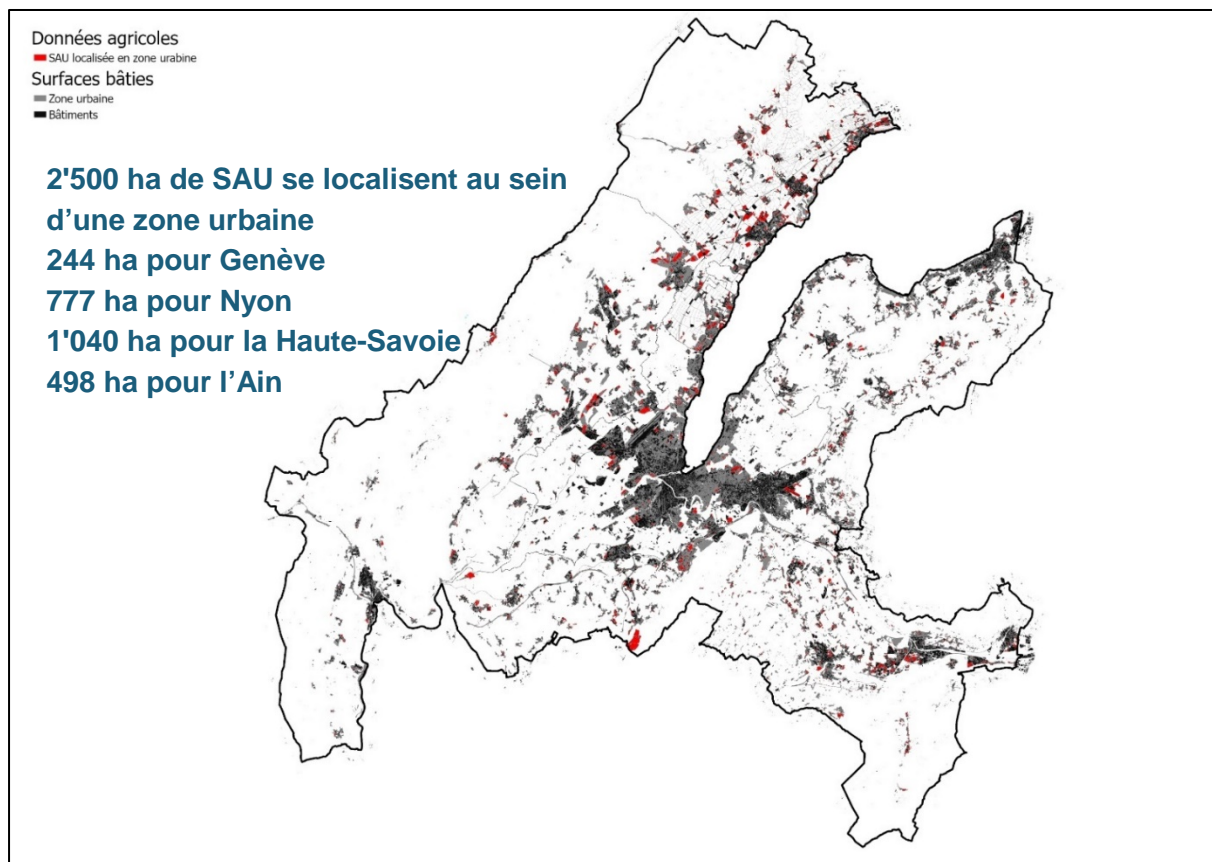


**Entités agricoles continues et homogènes, structurées en fonction des limites territoriales existantes (routes, autoroute, rivières, zone à bâtir, frontière, topographie, ...)**



**Entité agricole fractionnée et enclavée avec un fort mosaïsme de cultures**

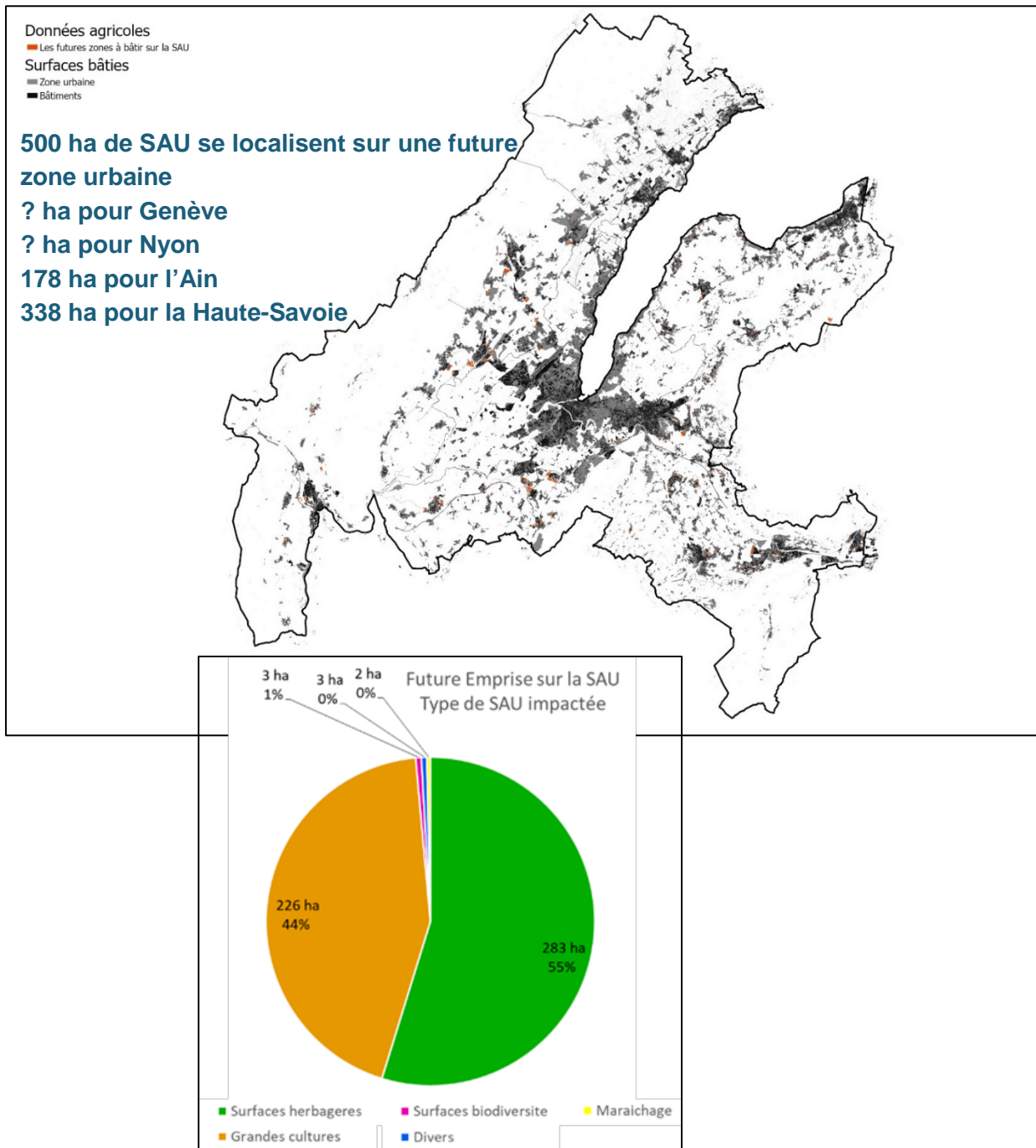
## Les surfaces agricoles en zone à bâtir



*Figure 6 - Surfaces agricoles en zone à bâtir*

Cette surface extraite du croisement entre la zone à bâtir de la couche des zones d'affectation simplifiées de l'Agglomération et de la SAU déclarée par les exploitants est conséquente et peut potentiellement illustrer les réserves d'urbanisation avant d'envisager de nouveaux déclassements de surfaces agricoles. Néanmoins, il conviendrait d'analyser plus finement cette donnée afin d'estimer les surfaces réellement urbanisables. En effet, après un rapide survol, ces surfaces comprennent de la SAU exploitée dans les interstices de la ville tel que l'aéroport, les parcs, le CERN. Ceci illustre le besoin grandissant des exploitants de disposer de surfaces en saisissant les moindres recoins du territoire pour la production agricole avec tout le lot de contraintes que cela induit (accessibilité, petites parcelles, proximité de secteurs résidentiels, conflits d'usage).

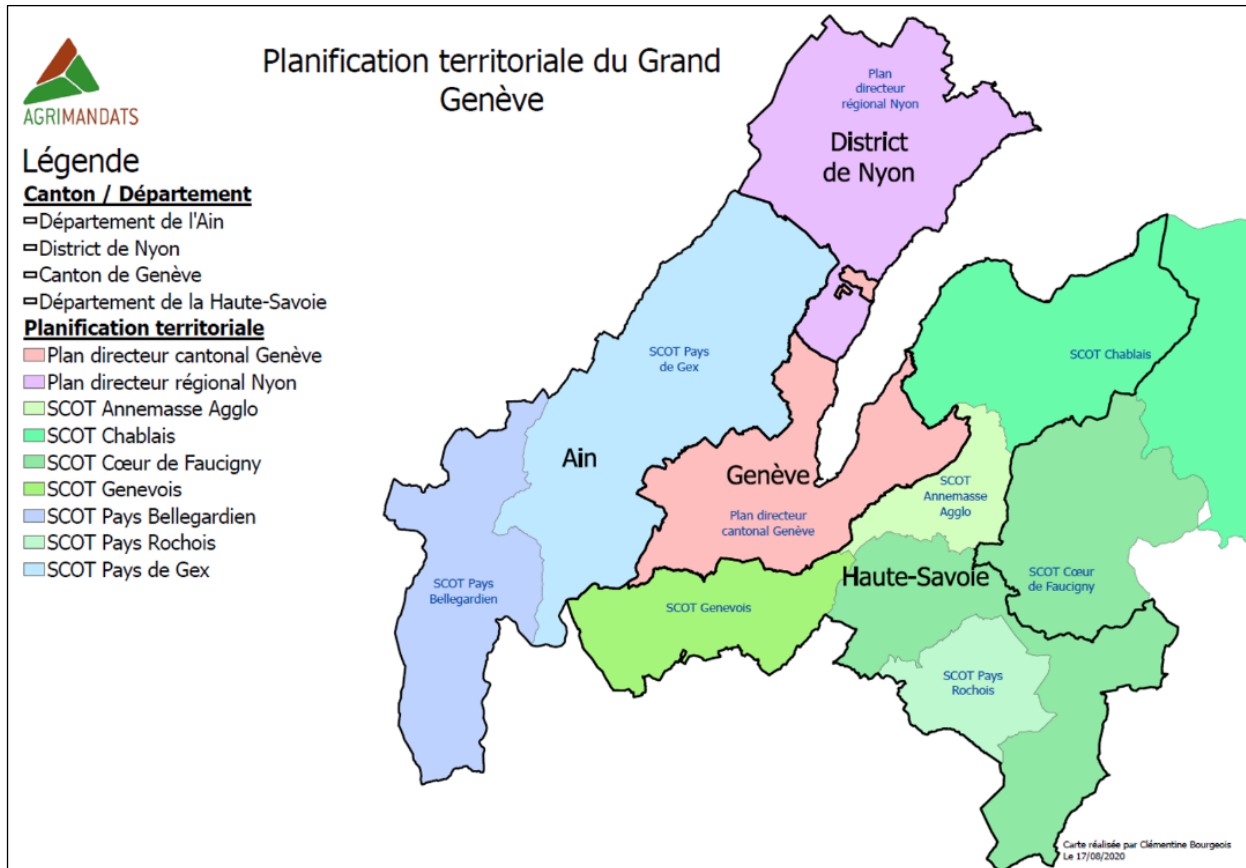
## Projection d'urbanisation sur la SAU



**Figure 7 - Projection d'urbanisation sur la SAU**

Cette surface extraite du croisement entre les futures zones à bâtir de la couche des zones d'affectation simplifiées de l'Agglo et de la SAU déclarée par les exploitants représente 20% de la SAU déjà inscrite en zone à bâtir. Elle concerne majoritairement des surfaces herbagères soulevant la question de la viabilité de la filière laitière notamment en Haute-Savoie avec la perte des pâturages en plaine. Notons que les extensions urbaines n'ont pas été identifiées sur le territoire suisse additionnant à ce constant des pertes de SAU supplémentaires. Le canton de Genève tient à jour un monitoring de son espace rural recensant les futures emprises des différentes politiques publiques sur les surfaces agricoles. Il apparaît pertinent d'ajouter ces informations afin de disposer de projections faites sur l'ensemble du territoire agricole pour en anticiper les incidences et identifier des mesures d'accompagnement cohérentes dans le temps.

## Planification territoriale du Grand Genève



**Figure 8 - Planification territoriale du Grand Genève**

L'agglomération du Grand Genève, par son caractère transfrontalier, s'organise sur la base de différents outils de planification, notamment les plans directeurs en Suisse et les SCoT en France. On trouve ainsi :

- Un plan directeur cantonal à Genève
- Un plan directeur régional à Nyon
- 2 SCoT dans l'Ain
- 6 SCoT en Haute-Savoie

Ces outils de planification sont des instruments dans lesquels le territoire agricole doit aussi être planifié afin d'en harmoniser le fonctionnement aux vues des pressions des multiples autres politiques publiques qui s'y développent.

### Enjeux

- Réduire significativement les pertes de Surface Agricole Utile
- Garantir, voire améliorer le fonctionnement sur le long terme des entités agricoles
- Limiter les conflits d'usage dans les zones de production agricole
- Disposer d'un outil de surveillance pour anticiper et contrôler les futures emprises sur la SAU
- Combler les vides de la zone à bâtir urbanisables avant de proposer de nouvelles emprises sur la SAU
- Disposer d'outils de planification de l'espace rural pour en harmoniser le fonctionnement

## Outils de planification et des politiques agricoles



Depuis 2000, et la promulgation des lois « SRU », « Grenelle », « ALUR » et « LAAAF », l'économie de l'espace est devenue une préoccupation constante. La rédaction des documents d'urbanisme est désormais à penser au regard de la lutte contre l'étalement urbain. Par l'intermédiaire des deux outils de planification que sont le SCoT et le PLU(I), la prise en compte des activités agricoles et la nécessité de préserver la ressource foncière, dont les terres agricoles, est réaffirmée.

### **Les outils de planification :**

**La Loi Solidarité et Renouvellements Urbains du 13 décembre 2000** fixe la limitation de l'étalement urbain comme l'un des objectifs prioritaires. A ce titre, les principaux outils créés sont le SCoT et le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ces documents d'urbanisme doivent assurer « une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, la maîtrise des déplacements, la protection de l'environnement et la prise en compte de risques ».

**La loi Engagement National pour L'Environnement dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010** a pour objectif la lutte contre l'étalement urbain et la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Ainsi, les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) doivent fournir une analyse de la consommation passée des espaces et déterminer des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Par ailleurs, les documents d'urbanisme peuvent instaurer une densité minimale dans certains secteurs (ex : à proximité des transports publics), et interdire l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation tant que les zones déjà ouvertes ne sont pas urbanisées.

**La loi de modernisation de L'Agriculture et de la Pêche (MAP) du 27 juillet 2010** a pour objectif de réduire de 50 % le rythme de consommation d'espaces agricoles d'ici 2020. Par ailleurs, elle institue la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles qui deviendra en 2015 la CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). Présidée par le Préfet, elle donne un avis sur l'élaboration des documents d'urbanisme et sur certaines autorisations d'urbanisme au regard de l'objectif de réduction de la consommation des espaces agricoles.

**La loi Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014** renforce la mise en œuvre des SCoT (diagnostic, densification des espaces, objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain) et des PLU (analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis, densification des tissus urbains, limitation de la consommation des espaces agricoles, naturels ou forestiers).

**Les ordonnances de 2020 sur la modernisation des SCoT** visent à moderniser les SCoT) notamment à améliorer la lisibilité et à faciliter l'appropriation du projet porté par le SCoT. Pour y parvenir, ces ordonnances font évoluer les différentes parties qui composent le document.

**La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014** crée le principe Éviter – Réduire – Compenser (ERC) pour l'agriculture (Art L 112-1-3 DU code rural).

Pour certains ouvrages ou aménagements publics ou privés qui par leur nature, leur dimensionnement ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'agriculture, elle oblige à conduire une évaluation des impacts ainsi que les mesures pour les éviter

et les réduire. Enfin, des mesures de compensation collective agricole visant à recréer de la valeur ajoutée sur les territoires doivent être proposées.

Le seuil du département de l'Ain est fixé à 2 ha et celui de la Haute-Savoie à 1ha.

**Le SRADDET, Schéma régional d'aménagement de développement et d'égalité des territoires (loi NOTRe 7 août 2015 et Décret 3 août 2020)** fixe les objectifs en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Le SRADDET Auvergne Rhone-Alpes approuvé le 20 décembre 2019 fixe des axes d'aménagement pour les grands bassins de vie en cohérence les uns avec les autres et définit une vision unifiée du territoire à l'horizon 2030.

**Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** : En 2018, le Plan Biodiversité fixe un nouvel objectif à atteindre au niveau national : le Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. Il s'inscrit dans la lignée des objectifs établis par la Commission Européenne dès 2011. En 2019, le think tank France Stratégie a publié un rapport identifiant les moyens d'atteindre cet objectif.

## **Les outils de protection renforcée des espaces agricoles :**

### **La Zone Agricole Protégée (ZAP)**

Prévue par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 (art. L 112-2 \_ R 112 -1-4 et R 112-1-10 du code rural), la ZAP permet d'ériger la vocation agricole d'un territoire sur le long terme par la création d'une servitude d'utilité publique. Outil de protection renforcée du foncier agricole instauré à l'échelle communale ou intercommunale, la ZAP permet de soustraire de la pression urbaine, les espaces agricoles fragilisés ou présentant une qualité particulière agronomique, environnementale, paysagère. Cette ZAP, délimitée par arrêté préfectoral, se traduit par des espaces agricoles classés en zone agricole ou en zone naturelle qui ne peuvent plus changer d'affectation. La ZAP approuvée est annexée aux PLU.

### **Le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)**

Créé par la loi de Développement des territoires ruraux de 2005 et intégré dans le code de l'urbanisme (article L 113-15 à L 113-28), il constitue un outil de protection au service des espaces agricoles périurbains ou des sites touristiques, qui résistent mal à la pression spéculative sur le foncier. Ce périmètre de protection

Rend inconstructible les parcelles concernées et peut utilement compléter le projet porté par le document d'urbanisme en y joignant un programme d'actions. Les PAEN sont délimités par le Conseil Départemental, les communes concernées ou des établissements publics compétents en matière de PLU, et après avis de la Chambre d'Agriculture et enquête publique.

Toute modification ayant pour effet de retirer d'un périmètre un ou plusieurs terrains ne peut intervenir que par décret pris sur le rapport des ministres chargés de l'agriculture, de l'urbanisme et de l'environnement.



## Les outils de planification :

**La Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT)** est une loi fédérale qui régit le développement territorial en Suisse. À son article 1, la LAT stipule que « La Confédération, les cantons et les communes veillent à une utilisation mesurée du sol et à la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire ». La LAT définit en outre des principes dont les autorités doivent tenir compte dans les questions d'aménagement : ménager le paysage, aménager les zones bâties et à bâtir en fonction des besoins de la population et limiter leur extension.

## De cette loi découle les instruments de planification suivants :

**Le plan directeur cantonal (PDCn)** est ancré dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). La loi cantonale d'application de la loi fédérale (LaLAT) définit les modalités d'élaboration, de consultation et d'adoption du document. Le PDCn est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire. Il définit le développement territorial souhaité et détermine les mesures d'aménagement nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion de l'espace rural et des milieux naturels et de gestion des ressources. Il règle la coordination des politiques d'aménagement de la Confédération, des cantons voisins et des régions limitrophes.

**Les plans directeurs communaux** complètent et précisent le PDCn. Ils illustrent les intentions propres à chaque commune et lient ces dernières aux autorités cantonales. Il existe également des plans directeurs régionaux, comme c'est le cas pour le District de Nyon.

### Les zones d'affectation

Elles règlent l'affectation, la mesure de l'utilisation du sol et les conditions de construction du territoire. Les modifications de zone sont adoptées par le Grand Conseil.

Selon la LAT, les zones d'affectation se délimitent en trois types de zones comme instruments pour organiser concrètement l'utilisation du sol :

- La zone à bâtir,
- La zone agricole,
- La zone de protection.

**La zone agricole** sert à garantir la base d'approvisionnement du pays à long terme, à sauvegarder le paysage et les espaces de délasserment et assurer un équilibre écologique. La zone agricole est considérée comme une zone "inconstructible" par opposition à la zone à bâtir. Seul sont permis les infrastructures répondant aux besoins de l'activité agricole ou imposées par leur destination tel que les routes, renaturation, stand de tir. Certaines constructions bénéficient de la situation acquise étant présentes sur le territoire avant l'entrée en vigueur du régime de zone pouvant ainsi profiter de légers agrandissements. Par conséquent, la zone agricole n'est pas uniquement dévolue à l'activité agricole, elle est également occupée par des habitations dispersées, des hameaux, des gravières ou des infrastructures routières.

La zone agricole du canton de Genève représente 45% du territoire, soit 12'733 hectares.

La zone agricole du district de Nyon compte 10'672 hectares, soit 34.8% de la superficie totale du district.



**Les Surfaces d'Assolement (SDA), outil de protection renforcée des espaces agricoles :** En Suisse, les meilleures terres agricoles sont protégées par des dispositions spécifiques. Le plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA) vise à maintenir à au moins 438 460 ha la surface des meilleures terres agricoles. Chaque canton est tenu de garantir un certain contingent de SDA, déterminé par sa taille et ses conditions géographiques et climatiques. Le Conseil fédéral a approuvé le 8 mai 2020 le plan sectoriel SDA remanié. Grâce à son remaniement, le plan sectoriel peut désormais donner lieu à une exécution plus uniforme dans toute la Suisse et surtout tend à qualifier les SDA afin d'identifier les secteurs nécessitant des améliorations agronomiques.

- Pour le canton de Genève, l'inventaire des SDA de 2018 fait état de 8'485 ha de SDA tandis que le contingent porte sur 8'400 ha. La marge par rapport au contingent est donc de seulement 85 ha.

- Le canton de Vaud doit quant à lui garantir en tout temps 75'800 ha de surfaces d'assolement. Actuellement, la marge cantonale ne s'élève qu'à 150 ha environ.

## 1.2 Bilan du Grand Genève

### Intentions décrites dans la documentation du Grand Genève

La protection du foncier agricole était la problématique agricole principale à intégrer dans l'élaboration du premier Projet d'Agglomération. Ainsi, la Charte du Projet d'Agglomération 2007-2013 insistait sur le fait que "tous les territoires partenaires de l'agglomération [...] font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une première priorité de leur planification."

Voici quelques objectifs annoncés dans les différentes fiches action du Grand Genève :

#### **Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire (fiche 111 – PA 1) :**

- Envisager les espaces agricoles comme possédant la fonction de nourrir la population et non comme des espaces « vides » qui constituent une réserve foncière pour l'urbanisation.
- Identifier et caractériser les entités agricoles cohérentes, afin d'établir notamment une carte des espaces agricoles nécessaires et à préserver pour une activité agricole durable dans l'agglomération.
- Identifier et évaluer les pressions subies par ces entités et proposer des moyens de gestion.
- Etablir des indicateurs de l'évolution territoriale transfrontalière pouvant notamment servir d'outil dans les décisions d'aménagement sous la forme d'un observatoire du territoire.
- Conduire des actions de sensibilisation sur les fonctions nourricières, patrimoniales, environnementales et de délasserment du territoire agricole.

#### **Concier et accompagner la profession agricole dans le cadre du Schéma d'agglomération afin de promouvoir l'agriculture locale et de l'associer étroitement aux démarches d'aménagement du territoire (fiche 110f – PA 2).**

### **Ancrer et valoriser les espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement du territoire (fiche U-10 – PA 3) :**

- Identifier et protéger les grandes entités agricoles cohérentes (ex. ZAP) permettant le développement d'une agriculture fonctionnelle et viable (éviter le mitage et le morcellement des terres agricoles). (fiche 110-a)
- Encourager le reclassement des surfaces prévues pour l'urbanisation en zone agricole, en cohérence avec les perspectives proposées par le Projet d'agglomération (fiche 110-b)
- Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles (remise-reprise). (fiche 110-c)

### **Actions effectives réalisées par le Grand Genève**

Deux études ont été réalisées pour définir les modalités de prise en compte de l'agriculture :

- Le Cahier n°13-1 « Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture » (juin 2009)
- Le Cahier n°13-2 « Projet agricole d'agglomération » (juin 2010)

S'en est suivie une troisième étude intitulée « Préservation des espaces agricoles » en 2011.

### **Résultats**

La première étude a tout d'abord permis de réaliser une description et une cartographie des secteurs agricoles et des zones de conflit potentiel avec le projet d'agglomération. Elle a ensuite consisté à établir une grille d'indicateurs pour faciliter la construction d'un argumentaire en faveur de la prise en compte de l'agriculture dans les projets d'aménagement puis à proposer des adaptations stratégiques dans la construction des PACA (Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération). Une phase test a été réalisée sur 3 PACA avant d'être étendue à leur ensemble dans le cadre du projet agricole d'agglomération de 2010 ; qui a lui-même permis d'alimenter le Projet d'Agglomération 2 en proposant des pistes d'intervention qui soient pertinentes pour le secteur agricole.

Concernant la question foncière et l'aménagement, la seconde étude a consisté à poursuivre le travail entrepris dans le cadre du PACA. Elle a ensuite été plus loin en définissant des enjeux à intégrer dans le Projet d'Agglomération concernant d'autres thématiques, à savoir :

- La distribution des produits locaux et le développement des circuits courts,
- Le projet régional maraîcher,
- La promotion des réseaux d'espaces naturels et agricoles du Projet d'agglomération,
- L'accompagnement du développement agricole par la communication et la promotion,
- La préservation des espaces agricoles à travers la prise en compte de l'agriculture dans le Projet d'agglomération n°2,
- La poursuite de la concertation et l'accompagnement de la profession agricole dans le cadre du Schéma d'Agglomération

Enfin, la troisième étude « Préservation des espaces agricoles » a poursuivi le travail initié dans les deux premières études en s'orientant plus spécifiquement sur la préservation du foncier agricole en vue du Projet d'agglomération 2<sup>ème</sup> génération.

### **Suites données par d'autres acteurs**

L'objectif initial du travail cartographique était de répondre aux craintes des professionnels agricoles vis-à-vis du projet d'agglomération et de la consommation de foncier agricole qui risquait d'en découler. L'élaboration de la grille d'indicateurs agricoles et la participation aux tables rondes des PACA ont permis à l'agriculture de porter ses enjeux auprès des autres acteurs et de participer de

manière constructive au projet d'agglomération. L'objectif initial « quantitatif » de préservation du foncier a ainsi été décliné en projet agricole d'agglomération visant à développer des actions communes pour répondre aux enjeux de l'agriculture du territoire.

## **Forces et faiblesses du Grand Genève**

### **Faiblesses :**

- Des outils de planification différents entre la France et la Suisse ;
- Une pression foncière forte sur l'ensemble du territoire ;
- Un sentiment d'essoufflement du concept des PACA et de la coopération transfrontalière dans les démarches de planification de l'urbanisation ;
- Un Projet de SCoT du Pôle Métropolitain genevois qui n'est pas encore mis en route ;
- Des difficultés à traduire les intentions en actions concrètes ;
- Des difficultés à articuler les différents niveaux de décision entre le Grand Genève, le Pôle Métropolitain et les intercommunalités sur ces questions de planification de l'espace.

### **Forces :**

- Des élus du territoire qui ont su anticiper la nécessité de travailler sur une planification transfrontalière, en créant ce projet d'agglomération ;
- En France : une échelle du PLUi permet d'avoir une vision globale et générale du développement à l'échelle d'un territoire ;
- En France : dernières lois sur l'urbanisme et mise en place de la CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) permettant de limiter fortement les consommations d'espaces agricoles dans les derniers documents d'urbanisme ;
- En Suisse : un renforcement de la prise en compte des SDA dans les planifications territoriales
- Des élus qui ont une sensibilité de plus en plus forte à la préservation des surfaces agricoles et au développement de l'alimentation locale ;

### **Opportunités :**

- Valoriser les données du Grand Genève pour suivre la consommation du foncier à l'échelle de l'Agglomération ;
- Le pilotage du Projet d'Agglomération : une opportunité pour influencer les décisions et une possibilité d'instaurer des règles communes pour tous les projets d'aménagement, permettant d'avoir une vision globale à l'échelle du périmètre de l'agglomération.

## **Recommandations et Perspectives**

### **Objectifs cibles**

- Préserver les espaces de production agricole
- Garantir, voire améliorer, le fonctionnement sur le long terme des entités agricoles
- Limiter les conflits d'usage dans les zones de production agricole
- Combler les vides de la zone à bâtir urbanisables avant de proposer de nouvelles emprises sur la SAU
- Préserver les espaces pastoraux et l'équilibre avec les activités touristiques

## **1.3 Pistes d'action par échelles d'intervention**

### **Agglomération**

- Favoriser les échanges d'expérience entre la France et la Suisse au sujet de la sensibilisation des élus aux questions de protection du foncier.
- Rediscuter à l'échelle des PACA de manière à mieux prendre en compte l'agriculture dans les projets d'aménagement.
- Se fixer des objectifs communs de préservation du foncier et élaborer un plan d'actions (cartographie des espaces à enjeux, outil de suivi des consommations d'espaces agricoles, critères d'évaluation du mitage, de perte et de dégradation des surfaces agricoles, etc.)
- Identifier les zones de tension potentielle avec les activités de loisir (ex : chemins en zone agricole) et rechercher des solutions pour les limiter.
- Elaborer une méthodologie et une expertise commune entre la France et la Suisse pour intégrer l'activité agricole dans la planification de l'espace rural et mettre en avant les éléments à considérer lors des projets d'aménagement.
- Associer le plus en amont possible la profession agricole par le biais des Chambres d'Agriculture lors d'un projet d'aménagement.
- Préciser le taux d'autosuffisance alimentaire du Grand Genève, se fixer des objectifs et élaborer un plan d'actions associé.

### **Cantonale / Départementale**

- Mettre en œuvre les outils de préservation du foncier agricole qui existent dans chaque département / canton.
- Mettre en place des outils pour être en mesure d'apporter des compensations aux pertes de surface agricole.

### **Communale / intercommunale**

- Favoriser la planification à l'échelle intercommunale (PLUi, SCoT, PDCoM) plutôt qu'au niveau communal.
- A chaque révision des documents d'urbanisme, réaliser systématiquement un diagnostic agricole et une cartographie des enjeux agricoles
- Associer tout au long de la procédure de révision des documents d'urbanisme la profession agricole par le biais des Chambres d'agriculture
- Lors de la mise en œuvre des projets d'aménagement, développer, au cas par cas, une méthodologie pour tenir compte de l'agriculture.
- Travailler sur la réorganisation foncière pour améliorer la fonctionnalité des espaces agricoles
- Sensibiliser davantage les élus pour qu'ils prennent en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme.

#### **France :**

- Elaborer un SCoT à l'échelle du Pôle Métropolitain.
- Etudier la possibilité de mettre en œuvre des outils de protection renforcée sur le long terme (ZAP, PEAN) en fonction des enjeux agricoles et de la pression foncière sur les espaces (ex : sur le secteur de l'Ain du Genevois français).



**GLCT Grand Genève**  
 Présidence du Conseil d'Etat  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
 Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain  
 du Genevois français**  
 T +33 (0)4 50 04 54 08  
 info@grand-geneve.org

**Région de Nyon**  
 T +41 (0)22 361 23 24  
 info@regiondenyon.ch

**République et  
 Canton de Genève**  
 T +41 (0)22 546 73 40  
 grand-geneve@etat.ge.ch

# Bilan des actions agricoles du Grand Genève

**FICHE 2/7 : CHANGEMENT CLIMATIQUE**



## **BILAN DES ACTIONS AGRICOLES** **DU GRAND GENEVE**

Auteurs :

Abadia Céline, AgriMandats  
Chesney Christelle, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc  
Gudin Delphine, Chambre d'Agriculture de l'Ain  
Meisser Marco, Prometerre  
Wegmüller Fabien, AgriMandats

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

### **NOTE :**

La présente étude a été conduite afin d'établir un bilan des actions financées et réalisées par l'agglomération et celles poursuivies par d'autres acteurs du territoire. Il est à souligner que les fiches actions n'ont pas pour vocation d'être exhaustives. Il s'agit d'un point de départ pour avoir un niveau de connaissance commun sur les thématiques abordées par le Grand Genève et un diagnostic global de situation.

Les 7 thématiques traitées sont les suivantes :

1. Aménagement
2. **Changement climatique**
3. Communication
4. Environnement
5. Filières
6. Gouvernance
7. Pérennité des exploitations agricoles

Les 7 fiches sont indépendantes et peuvent être consultables sur le site internet <https://www.grand-geneve.org>.

## 2. Changement climatique

### 2.1 Description

#### Contexte

Le changement climatique se traduit par différents phénomènes, dont le plus perceptible est la hausse des températures. Entre le début des mesures systématiques en 1864 et la période actuelle (2017), la température moyenne en Suisse a augmenté de près de 2 °C, contre environ 1 °C au niveau mondial. En France, l'augmentation des températures au cours des 30 dernières années s'est élevée à 1,1°C en moyenne. A l'échelle des Alpes françaises, les températures annuelles moyennes ont augmenté de 2 °C depuis le début des années 1950. C'est la zone qui se réchauffe le plus vite (tout comme en Suisse).

Des disparités sont constatées entre les mois de l'année : le réchauffement se manifeste en priorité au printemps et en l'été. En même temps, le nombre de jours de gel ( $T < 0$  °C la nuit) diminue de façon importante, entraînant des hivers moins rigoureux, qui démarrent plus tard et se terminent plus tôt.

Parallèlement à ces changements graduels, l'apparition d'épisodes météorologiques « hors normes » est aussi plus importante ; on observe une augmentation de la fréquence et de l'intensité de certains phénomènes comme les orages, les pluies violentes, les canicules, les vagues de froid, les gels tardifs... sans oublier les sécheresses estivales qui ont touché le Grand Genève en 2003, 2015 et 2018.

#### Diagnostic

#### **Matérialisation du changement climatique**

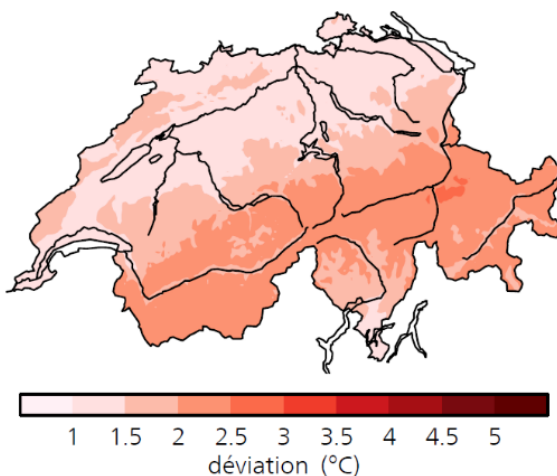
Evolution des températures au cours de la première moitié du 21<sup>e</sup> siècle pendant les mois d'été ; scénario RCP8.5.

#### **Température**

déviati on de la période standard 1981-2010

2035  
été

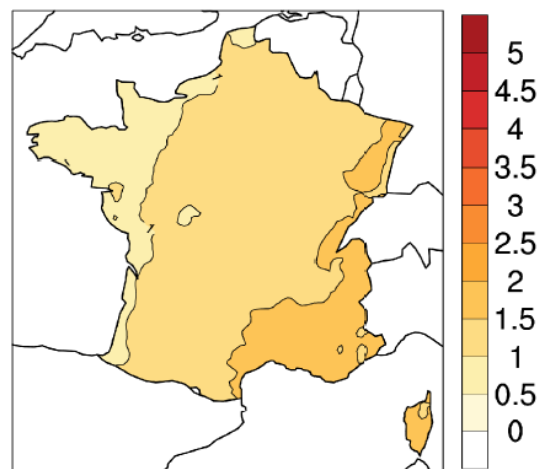
RCP8.5  
estimation moyenne



© scénarios climatiques CH2018

**Figure 2 - Modélisation pour la France du réchauffement attendu au cours de ces 30 prochaines années, relativement à la période 1976 - 2005**

#### **Aladin-Climat - 2021-2050**



**Figure 1 - Simulation du réchauffement pour la Suisse à l'horizon 2035, en comparaison de la moyenne pour la période 1981-2010. Source : NCCS (2018)**



En ce qui concerne le régime des précipitations, il n'existe pas aujourd'hui d'évolution significative de la pluviométrie annuelle moyenne. La principale préoccupation au niveau des précipitations concerne leur répartition sur l'année et leur intensité : les précipitations hivernales tendent à augmenter en fréquence et en intensité et alors que les précipitations estivales tendent à diminuer.

## **L'agriculture, à la fois victime et actrice du changement climatique**

En raison de sa dépendance directe aux conditions du milieu, la production agricole est particulièrement vulnérable aux changements climatiques, qu'ils soient graduels ou isolés. Les effets sont difficiles à prévoir car ils dépendent de la sensibilité des différentes cultures, de la nature du stress (sécheresse, gel tardif, fortes pluies) et de son intensité.

Le changement du climat affecte les conditions environnementales de base dont dépendent les êtres vivants, notamment les plantes cultivées et les animaux d'élevage. La plupart des impacts portent sur la croissance, la santé et la reproduction des espèces végétales et animales.

Les situations de déficit hydrique sont causées en premier lieu par un manque de précipitations. En arboriculture ou en maraîchage, le déficit hydrique peut entraîner la mort des jeunes plants ou avoir un impact négatif sur les rendements et le calibre des fruits et légumes. De par son effet sur l'évapotranspiration, la hausse des températures contribue à accentuer les situations de stress hydrique. L'analyse des données climatiques montre d'ailleurs que ces deux phénomènes (canicule et absence de précipitations) sont souvent concomitants.

L'évolution des températures peut impacter la qualité organoleptique des produits. C'est notamment le cas du vin pour lequel une maturité des vignes plus précoce, liée à l'augmentation des températures, entraîne des taux de sucre plus élevés dans les baies et donc une baisse de l'acidité.

D'autres impacts indirects sont à craindre, comme une hausse de la pression des ravageurs et des adventices sur les cultures ou encore l'apparition de nouvelles maladies chez les animaux d'élevage. Enfin, la multiplication et la variabilité des événements extrêmes (grêle, vents forts, gels, etc.) provoquent des dégâts sur les cultures.

Au-delà des conséquences directes sur l'état physiologique des cultures et des animaux, le changement climatique peut aussi entraîner des nouvelles possibilités de production, du moins si l'augmentation de la température moyenne reste inférieure à 2-3 °C (en référence à 1990). L'un des principaux avantages attendus est l'allongement de la période de végétation. Pour en profiter, les agriculteurs devront faire preuve d'une bonne capacité d'adaptation.

Dans ce contexte, l'enjeu n'est pas seulement de travailler sur la gestion de l'eau mais aussi d'accompagner les agriculteurs dans une démarche de changement, pour les amener vers des systèmes plus résilients. Concrètement, il s'agit de prendre des mesures pour diminuer la sensibilité des productions végétales et animales aux variations du climat. Elles peuvent être d'ordre technique (choix variétaux, réduction du travail du sol, mise en place de couverts végétaux, rotations culturales, gestion du troupeau), organisationnel et économique (diversification des productions, gestion de la trésorerie).

L'agriculture n'est pas seulement touchée par les changements climatiques, elle génère aussi des émissions de gaz à effet de serre (GES) par la fabrication d'engrais, la combustion de carburant et les diverses réactions biochimiques liées à l'élevage et à la production végétale. L'agriculture doit donc chercher à optimiser autant que possible les processus de production afin de minimiser ses émissions GES.

Mais l'agriculture peut aussi être un puit (« sink ») pour capter le carbone, notamment par les sols agricoles qui disposent d'une énorme capacité de séquestration du carbone organique. Par l'amélioration des taux de matière organique des sols, l'agriculture peut donc contribuer à freiner l'augmentation des teneurs en CO<sub>2</sub> de l'air.

Associés à la concurrence pour l'accès aux ressources (eau et foncier en particulier), les changements climatiques questionnent la profession agricole sur l'évolution des modèles économiques des exploitations et des filières, interrogent sur les pratiques et les changements à opérer et imposent de nouvelles visions pour l'agriculture du Grand Genève.

La question doit être traitée de manière concertée avec le monde agricole. D'une part, pour accompagner les exploitations dans leur adaptation à ce phénomène et les aider à réduire l'influence défavorable que certaines pratiques peuvent avoir sur le climat. D'autre part, pour montrer la contribution que l'agriculture peut apporter pour atténuer le changement climatique.

## Enjeux

- Augmenter la capacité de séquestration du carbone organique dans les sols,
- Développer les énergies renouvelables,
- Diversifier les éco-agroécosystèmes et les filières (diversité = résilience),
- Préserver, partager et organiser le foncier agricole,
- Promouvoir les pratiques agricoles qui permettent d'assurer la productivité agricole tout en favorisant le sol vivant (réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, agriculture de conservation...)
- Partager les ressources (notamment eau et foncier) avec les autres acteurs du territoire.

## Outils de planification et des politiques agricoles



### **Les outils de planification :**

**Plan fédéral sur le changement climatique :** Le Conseil fédéral suisse a adopté en 2012 le premier volet de sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques, dans lequel il définit les objectifs et principes en la matière et identifie les champs d'action pour 9 secteurs. Le deuxième volet présente, sous forme de plan d'action, comment la Suisse entend atteindre ses objectifs d'adaptation et relever les défis auxquels elle est confrontée.

**Plans climat cantonaux :** le canton de Genève et le canton de Vaud ont élaboré leur plan climat dans la lignée des engagements pris par la Confédération dans le cadre de l'Accord de Paris. Les deux cantons se sont fixés un double objectif : réduire les émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire de 60% d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteindre la neutralité carbone pour 2050. Les plans climat comprennent une série de mesures à prendre pour parvenir à ce double objectif.



## Les outils de planification :

**Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)** est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Toutes les communautés de communes ou d'agglomération membres du Pôle Métropolitain ont mis en place leur PCAET dernièrement. Certaines actions inscrites concernent l'agriculture (exemple : développement de la consommation locale et des circuits-courts, gestion de l'eau, accompagnement des agriculteurs vers de nouvelles pratiques, préservation et réorganisation du foncier agricole, etc.).

**Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)** : La France s'est engagée au niveau international à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. A cette fin, chaque région a défini des orientations et des objectifs aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique.

→ 16 octobre 2020, vote d'une délibération cadre par la région AURA sur les changements climatiques « *Adaptation des secteurs agricole, alimentaire et forêt-bois face au changement climatique* ». Budget de 50 millions d'euros par an selon 5 axes :

- 1- Pérenniser les filières agricoles et forestières face au changement climatique
- 2- Accompagner les évolutions et investissements nécessaires face au changement climatique
- 3- Développer les énergies renouvelables et l'usage de produits biosourcés
- 4- Contribuer à un bilan carbone plus favorable
- 5- Former, conseiller et innover pour adapter l'agriculture et la forêt au nouveau contexte climatique.

**Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) - période 2018-2022** vise, par des mesures adaptatives, à limiter les effets négatifs du dérèglement climatique sur les activités socio-économiques et la nature (espèces, milieux naturels et écosystèmes), face aux évolutions climatiques attendues. Il s'agit notamment d'intervenir à l'avance sur certains facteurs contrôlant l'ampleur de ces impacts (par exemple, l'urbanisation des zones à risques). Ce plan a été actualisé fin 2018, donnant lieu à un second PNACC, qui intègre certains apports de la COP21 et de l'Accord de Paris pour le Climat de 2015.

**Dispositif du Département de l'Ain en faveur du renforcement du maillage bocager** : aide à la plantation de haies à destination des agriculteurs, collectivités ou particuliers. Dispositif intéressant pour atténuer les effets du changement climatique en agriculture (ombrage pour les animaux d'élevage, limitation de l'érosion des sols lors de fortes pluies...)

**Plan nature du Département de l'Ain** : plusieurs actions contribuent directement à cette thématique : restauration et gestion des zones humides (cf. les travaux réalisés sur le marais de l'Etournel), restauration hydro géomorphologique des cours d'eau et ses annexes... ). La thématique des retenues collinaires est un sujet déjà travaillé avec la DDT dans le cadre d'une charte pour ce type de projet.

## La politique agricole :

**FEADER** : La nouvelle programmation FEADER devrait intégrer le changement climatique (volet adaptation-résilience, atténuation, réduction) dans ses mesures de soutien aux investissements agricoles.

## **2.2 Bilan du Grand Genève**

La thématique du changement climatique a jusqu'à présent été (partiellement) abordée au travers de la fiche-action concernant la valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture. Nous la proposons ici sous la forme d'une fiche à part entière car elle relève à nos yeux d'une urgence à la fois technique et politique.

### **Recommandations et Perspectives**

#### **Objectifs cibles**

- Limiter les émissions de GES en favorisant les systèmes de production qui minimisent l'empreinte carbone
- Augmenter la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique
- Préserver et partager les ressources (notamment eau et foncier) avec les autres acteurs du territoire

## **2.3 Pistes d'action par échelles d'intervention**

### **Agglomération**

- Soutenir et former les agriculteurs à la prise de compte des changements climatiques dans le fonctionnement de leurs exploitations.
- Promouvoir les pratiques agricoles qui permettent d'assurer la productivité tout en favorisant le sol vivant (réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, rotations cultures, agriculture de conservation, agroforesterie...)
- Partager les outils sur les bonnes pratiques agricoles en lien avec les changements climatiques et la résilience
- Identifier les risques qui influencent la vulnérabilité des exploitations agricoles face aux aléas climatiques (évaluation de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation)
- Chiffrer les besoins agricoles en eau et leur évolution dans le temps pour économiser et partager la ressource avec les autres acteurs du territoire (identifier les marges de manœuvre sur la consommation et l'économie d'eau)
- Rechercher des solutions pour augmenter la capacité de séquestration du carbone organique dans les sols
- Diversifier les éco-agroécosystèmes et les filières (diversité = résilience)
- Partager des expériences sur les projets agro-climatiques
- Développer les énergies renouvelables

## **Cantonale / Départementale**

- Développer les énergies renouvelables (ex : surfaces de toiture agricole)
- Réfléchir aux opportunités qu'amènent les changements climatiques
- Travailler sur l'empreinte carbone lait et viande (qui peut être très variable d'une exploitation à l'autre). C'est une première étape vers la sensibilisation des agriculteurs. Il existe plusieurs méthodes, certains outils sont même multi critères (par exemple CAP'2ER)
- Travailler sur l'autonomie fourragère
- Structurer de nouvelles filières collectives : maraichage, PPAM, blé panifiable

## **Communale / intercommunale**

- Travailler sur la réorganisation foncière (limiter les déplacements des machines).
- Travailler sur la requalification des espaces pour permettre d'identifier des surfaces à retrouver pour l'agriculture.
- Définir des zonages stratégiques pour l'avenir de l'agriculture dans les documents d'urbanisme et mieux prendre en compte les enjeux agricoles
- Récupérer les excédents d'eau en les stockant pour s'en servir lors des épisodes de sécheresse (création d'étangs collinaires, récupération de l'eau des toitures)
- Développer des Programmes Alimentaires de Territoire (PAT)
- Accompagner les exploitations existantes et les nouvelles dans de nouvelles productions (blé panifiable, maraichage, PAM, orge brassicole) pour améliorer l'approvisionnement en produits locaux
- S'approvisionner en produits locaux, notamment pour la restauration collective : structurer l'offre en produits locaux, préciser l'état des lieux et les potentialités de développement, inclure des clauses de proximité dans les contrats d'approvisionnement de la restauration collective développer une plateforme permettant de faire le lien entre agriculteurs et restauration collective
- Soutenir financièrement les exploitations et les filières dans des nouvelles pratiques (TCS, agroforesterie, couverts végétaux...)

**GLCT Grand Genève**

Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain  
du Genevois français**

T +33 (0)4 50 04 54 08  
infos@grand-geneve.org

**Région de Nyon**

T +41 (0)22 361 23 24  
info@regiondenyon.ch

**République et  
Canton de Genève**

T +41 (0)22 546 73 40  
grand-geneve@etat.ge.ch

# Bilan des actions agricoles du Grand Genève

FICHE 3/7 : COMMUNICATION



## **BILAN DES ACTIONS AGRICOLES** **DU GRAND GENEVE**

Auteurs :

Abadia Céline, AgriMandats  
Chesney Christelle, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc  
Gudin Delphine, Chambre d'Agriculture de l'Ain  
Meisser Marco, Prometerre  
Wegmüller Fabien, AgriMandats

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

### **NOTE :**

La présente étude a été conduite afin d'établir un bilan des actions financées et réalisées par l'agglomération et celles poursuivies par d'autres acteurs du territoire. Il est à souligner que les fiches actions n'ont pas pour vocation d'être exhaustives. Il s'agit d'un point de départ pour avoir un niveau de connaissance commun sur les thématiques abordées par le Grand Genève et un diagnostic global de situation.

Les 7 thématiques traitées sont les suivantes :

1. Aménagement
2. Changement climatique
3. **Communication**
4. Environnement
5. Filières
6. Gouvernance
7. Pérennité des exploitations agricoles

Les 7 fiches sont indépendantes et peuvent être consultables sur le site internet <https://www.grand-geneve.org>.



## 3. Communication

### 3.1 Description

#### Contexte

Avec plus d'un million d'habitants et l'une des dynamiques démographiques les plus fortes d'Europe, le Grand Genève est un territoire de plus en plus urbain et péri-urbain. En 2018, 74% de la population suisse et 80% de la population française vivait en ville (Banque Mondiale, 2018). Les citadins étant peu en contact avec le monde agricole, leur vision de l'agriculture est bien souvent erronée et nombre d'entre eux méconnaissent les enjeux et les problématiques qui y sont liés. Paradoxalement, cette population de plus-en plus citadine a des attentes croissantes envers l'agriculture. Le recours aux produits phytosanitaires, le bien-être animal, l'environnement, etc. sont autant de sujets sur lesquels les agriculteurs sont souvent pointés du doigt.

Les producteurs souffrent d'un manque de reconnaissance de leur métier, du fait de certains discours accusateurs relayés dans les médias et sur les réseaux sociaux. Les incivilités dont ils sont quotidiennement témoins sont également en cause. Les conflits d'usage tels que la divagation des chiens dans les cultures, les parkings sauvages dans les prairies, les ordures dans les champs etc. reflètent une grande méconnaissance et une absence de considération de la part d'une partie des usagers de la campagne envers le monde agricole. Ce qui frappe également, ce sont les préjugés que bon nombre de « citadins » entretiennent par rapport au travail, aux modes de production ou encore à la réalité économique des agriculteurs.

Par ailleurs, la demande en produits locaux est de plus en plus forte. Parfois, les habitants ne savent pas où les acheter. Ils connaissent également mal les produits qui sont issus du territoire.

Ainsi, il semblerait opportun d'augmenter le niveau de connaissance des habitants du Grand Genève sur l'agriculture du territoire afin de renforcer le respect des espaces agricoles, leur confiance dans les pratiques agricoles et l'approvisionnement en produits du territoire.

Les messages devraient par exemple porter sur les systèmes de production, sur le fonctionnement et le partage de l'espace rural, sur les pratiques et projets mis en œuvre par l'agriculture en faveur de l'environnement ou sur les produits locaux. Ils doivent permettre de sensibiliser les citoyens afin qu'ils deviennent des alliés de l'agriculture locale.

#### Diagnostic

Sur le territoire, différents acteurs ont déjà mis en place une communication sur certaines thématiques :

#### **Sur la promotion des produits locaux**

**Genève** : l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) est une fondation de droit privé dont l'objectif est de promouvoir les produits agricoles du canton. Le conseil de fondation de l'office est composé de représentants de l'Etat, d'Agrigenève et de toutes les filières agricoles du canton. Elle coorganise différents événements dans l'année (Festi'terroir, dégustations de vins, etc.), recense les producteurs locaux en partenariat avec la marque de garantie GRTA, communique sur l'agriculture locale.

Site internet : <https://www.geneveterroir.ch/>

**GENÈVE**  
*terroir*

**Haute-Savoie** : les Organismes de Défense et de Gestion des AOP ou IGP (Syndicat Interprofessionnel du Reblochon, Syndicat Interprofessionnel du Fromage d'Abondance ou Savoicimes pour la Tomme, l'Emmental ou la Raclette de Savoie) ont leur communication propre sur leurs produits, que ce soit au niveau national (spot télé, pages Facebook, recettes, site internet) ou local (affiches, évènements...).

Les Organismes de Défense et de Gestion des deux Savoie sont réunis au sein de l'Aftalp qui communique également autour des fromages de Savoie : exploitations ou ateliers de transformation à visiter sur la route des fromages, évènements comme la Fête des fromages...

Site internet : <https://www.fromagesdesavoie.fr>



La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc a par ailleurs mis en place un site internet pour communiquer sur les points de vente de produits locaux (à la ferme, magasin de coopérative, magasins de producteurs,...) intitulé « Producteurs Savoie Mont-Blanc ».

Site internet : <https://www.producteurs-savoie-mont-blanc.com>



Bienvenue à la Ferme, marque nationale des Chambres d'Agriculture, est un réseau de producteurs en vente directe et d'accueil à la ferme, avec des outils de communication, de promotion, d'accueil, de vente, régie par un cahier des charges.

Site internet : <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com>



Il existe enfin une diversité de communication propre aux exploitations en vente directe (site internet avec possibilité de commande, page Facebook,...).

**Ain** : Le comité interprofessionnel de gestion du Comté, le Syndicat interprofessionnel de défense du Bleu de Gex assure leur propre communication sur leurs produits via des spots télé, les réseaux sociaux, leur site internet et la participation à un certain nombre de manifestations tout au long de l'année. Cette promotion se fait à différentes échelles : nationale, régionale et locale. La confrérie des amateurs de Bleu de Gex du Haut Jura assure également la promotion du Bleu de Gex au travers de la participation à différentes manifestations locales.

Saveurs de l'Ain est une démarche collective pilotée par Aintourisme, le Département, la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers et la Chambre de commerce de l'Ain. Projet de création d'une marque unique pour renforcer la promotion des produits locaux.



**AGRILOCAL01** : Le Département de l'Ain adhère depuis 2015 à cette association qui a développé une plateforme numérique de mise en relation des fournisseurs locaux (agriculteurs, artisans et entreprises locales) et des acheteurs de la restauration collective. L'enjeu est aussi éducatif car la plupart des établissements inscrits sur la plateforme accueillent des scolaires. En 2019, la plate-forme de l'Ain a réalisé le 2e chiffre d'affaires national avec 164 acheteurs et 190 fournisseurs. Avec près de 400 000 repas « 100% Agrilocal01 » servis en 2019, elle répond aux enjeux de la Loi Égalim, issue des États généraux de l'alimentation.



**District de Nyon :** Vaud Terroirs (association à but non lucratif) joue le rôle d'organe de promotion de produits vaudois ; son but est de promouvoir les produits agricoles régionaux, la viticulture et le tourisme vaudois.

Site internet : <https://www.vaud-terroirs.ch>

**VAUD** 

Vaud Terroirs

**Grand Genève :** le site et l'application « Chez mon fermier » lancée en 2012 par le Grand Genève a pour vocation de recenser tous les exploitants de la région franco-valdo-genevoise qui font de la vente directe ou de l'agritourisme.



Site internet : <http://chezmonfermier.grand-geneve.org>

## Sur la communication agricole auprès du jeune public

**Genève et district de Nyon :** L'école à la ferme est un programme qui permet de sensibiliser les élèves des cycles 1 à 3 aux thématiques en lien avec les rythmes de la nature, la production agricole et l'alimentation. Chaque année, des classes genevoises visitent des exploitations agricoles dans ce cadre.



Site internet : <https://www.schub.ch/fr/>

**Genève :** le projet MA-Terre ambitionne de développer l'intérêt pour une consommation alimentaire durable, issue de la production locale. Un programme de sensibilisation à la consommation durable est envisagé pour l'ensemble de la population : enfants, adultes, familles, entreprises mais également auprès des professionnels concernés par la question alimentaire. Ce programme sera construit de "la graine à la poubelle". Il se déclinera en différentes animations de sensibilisation en fonction de l'âge et des attentes du public cible ainsi qu'en formations professionnelles.

### Haute-Savoie et Ain :

- « Un berger dans mon école », opération portée par la Société d'Economie Alpestre depuis 2001, permet de sensibiliser les scolaires à l'agriculture de montagne et au pastoralisme au travers de deux rencontres avec un berger ou un éleveur responsable de pâturage.

**Un Berger** dans mon école



- Les fermes pédagogiques, qui peuvent être labellisées Bienvenue à la Ferme ou non.

En Haute-Savoie, l'Aftalp met à disposition des enseignants un kit pédagogique qui aborde le territoire et l'environnement, la culture fromagère, l'alimentation et la nutrition. Cela peut être complété en classe par des ateliers animés par des agriculteurs.

Dans l'Ain, les journées alpage ont pour but de faire découvrir le fonctionnement des alpages et des exploitations agricoles au cours d'une ou 2 journées organisées durant l'été. Elles permettent d'accueillir 50 personnes par jour sur l'alpage afin de découvrir son fonctionnement, sa gestion.



## Sur la Communication pour le respect des zones agricoles

**Genève et district de Nyon** : l'Union Suisse des Paysans a réalisé des panneaux et des brochures d'information à destination des promeneurs, notamment pour les sensibiliser à la question des déchets dans les parcelles agricoles.



**Haute-Savoie**, différents panneaux ont été mis en place :

- En alpage : des panneaux financés par le Département pour expliquer aux promeneurs le code des bonnes pratiques (refermer les clôtures, ne pas s'approcher des troupeaux et des chiens de protection,...)
- En plaine : différentes initiatives réalisées par le Syndicat du Reblochon et la Communauté de Communes du Genevois (sur la base des panneaux de l'Union Suisse des Paysans,...)



**Ain** : La Chambre d'agriculture et la SEMA (Société d'Economie Montagnarde de l'Ain) ont réalisé il y a quelques années déjà des panneaux pour communiquer autour des alpages : information des promeneurs qui entrent dans un alpage et information sur l'utilité des réserves d'eau.



De nouveaux panneaux sont en cours de finalisation avec la collaboration des Communautés de communes et le soutien du Conseil Départemental pour informer plus précisément sur les conduites à tenir lorsque l'on traverse un alpage.



Dans le cadre du PAEC Pays de Gex des panneaux d'information sont également en cours d'élaboration pour éviter que les bandes enherbées implantées le long des ruisseaux ne servent de chemin de randonnée aux citadins.



## Sur la communication sur les pratiques agricoles :

**Haute-Savoie** : dans le cadre du PAEC, la Communauté de Communes du Genevois a financé une dizaine de panneaux pour expliquer aux habitants du territoire les efforts réalisés par les agriculteurs en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité, avec description des mesures mises en place (retard de fauche, absence de fertilisation, replantation de haies, arbres...). Elle a aussi organisé deux conférences de presse, au lancement du PAEC et en fin de programmation, avec des articles relayés dans les médias locaux.



## Enjeux

- Augmenter le niveau de connaissance des habitants du Grand Genève sur l'agriculture locale ;
- Améliorer la cohabitation entre activités agricoles et loisirs ;
- Développer la consommation locale ;
- Faire prendre conscience aux habitants du Grand Genève que l'alimentation et les modes de consommation a un impact sur le tissu social local et agricole, ainsi que sur l'environnement.

## Outils de planification et des politiques agricoles



### **Des lois cantonales sur l'agriculture qui soutiennent la communication**

La Loi sur la Promotion de l'Agriculture (LPromAgr) à Genève et la loi sur l'Agriculture vaudoise (LVLAgr) poursuivent des objectifs similaires qui sont de maintenir et de promouvoir une agriculture productrice, de qualité, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement et répondant aux besoins du marché et de la société.

Ces deux lois cantonales prévoient des mesures visant à favoriser les connaissances et l'éducation de la population en matière d'agriculture. Elles soutiennent la mise en valeur des produits agricoles, notamment leur consommation dans le cadre de la restauration collective et lors de manifestations ayant bénéficié de subventions cantonales.

## **3.2 Bilan du Grand Genève**

### **Intentions décrites dans la documentation du Grand Genève**

Voici quelques objectifs annoncés dans les différentes fiches action du Grand Genève :

- **Accompagner le développement agricole par la communication et la promotion (fiche 110d – PA 1 et 2).**
- **Répondre à la demande des consommateurs notamment sous l'angle d'une offre adaptée et identifiable de produits locaux (fiche U11 – PA 3).**
- **Positionner l'agriculteur en tant que (PA 3) : producteur alimentaire, acteur de la biodiversité et façonneur de paysage**
- **Expliquer les réalités d'une agriculture péri-urbaine au niveau de l'agglomération du Grand Genève (PA 3)**

### **Actions effectives réalisées par le Grand Genève**

En 2011-2012, l'Agglomération a conduit une étude sur la communication et les représentations de l'agriculture du Grand Genève, afin de développer des outils de communication à l'échelle du territoire.

En parallèle, le Grand Genève a lancé l'application « Chez mon fermier » en 2012 dans le but de recenser les agriculteurs pratiquant la vente directe au sein du territoire.

En 2013-2014, un groupe de travail composé notamment d'agriculteurs du territoire avait proposé un plan d'actions sur la communication agricole.

L'Agglomération a ensuite mandaté une seconde agence de communication en 2017 afin de dresser un bilan de sa communication sur l'agriculture du territoire à partir des expériences passées, et de proposer une stratégie concrète pour la redynamiser.

### **Résultats**

L'étude de 2011-2012 s'est finalement achevée en 2014. Elle a surtout consisté à dresser un état des lieux de la communication existante et des représentations de l'agriculture du Grand Genève. Un plan d'actions concret avait été budgétisé mais il n'a pas été validé par le Grand Genève.

L'application et le site internet « Chez mon fermier » n'ont pas rencontré le succès escompté et connaissent une perte de vitesse depuis plusieurs années déjà. L'application est actuellement inactive.

L'étude de 2017 a quant à elle proposé quatre mesures à mettre en œuvre pour améliorer la communication : la réalisation de mini vidéos, la création de partenariat avec les institutions de formation, la mise à jour de l'application « Chez mon fermier » et l'organisation d'un événement.

### **Suites données par d'autres acteurs**

En France et dans le district de Nyon, il y a d'abord eu de l'animation auprès des producteurs, sur les marchés et lors de manifestations pour faire vivre l'application « Chez mon fermier » mais cela a périclité lorsque l'animation a cessé. Il en est de même à Genève, où l'Office de Promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) participait à l'actualisation de la plateforme puis a cessé par la suite. Finalement, l'étude de 2017 a abouti à la publication de vidéos sur les producteurs de l'agglomération.

En 2019, trois petits reportages ont été diffusés sur le site de l'agglomération et un épisode de l'émission « Ensemble » a été dédié à l'approvisionnement en produits locaux.

## **Forces et faiblesses du Grand Genève**

### **Faiblesses**

- L'application Chez mon Fermier a été suivie jusqu'en 2019 mais elle n'a pas été mise à jour selon les dernières normes numériques, ce qui a conduit à son arrêt en 2020.
- De tels outils doivent bénéficier d'une promotion et d'une actualisation continues pour être identifiés et utilisés par les consommateurs et les producteurs.
- Depuis le lancement de Chez mon fermier, beaucoup d'exploitations ont développé leurs propres outils de communication (site internet, page facebook,...) → ces agriculteurs ont-ils encore un intérêt à participer à Chez mon fermier ?
- Des outils de communication sont déjà existants dans chaque région (producteurs Savoie Mont-Blanc, GRTA,...)
- De nombreuses structures (OPAGE, BAF, etc.) font déjà de la communication sur différents sujets et à différentes échelles
- La communication, le vocabulaire, les messages à faire passer ne sont pas toujours les mêmes entre la Suisse et la France
- L'agriculture manque d'outils et de moyens financiers pour communiquer. La communication est un métier à part entière
- Le district de Nyon est rattaché à une entité plus large (le canton), qui a ses propres marques. Ce territoire ne dispose pas d'un soutien spécifique (local) pour la promotion des produits comme c'est le cas à Genève (avec l'OPAGE). Par la force des choses, la promotion des produits du district de Nyon est donc moins poussée.

### **Forces**

- Possibilité de s'appuyer sur des structures compétentes dans la communication
- Possibilité de s'appuyer sur des pratiques agricoles locales valorisables auprès des habitants pour sensibiliser et améliorer la cohabitation (AOP, pratiques environnementales)

### **Opportunités**

- Possibilité de jouer sur plusieurs canaux de communication possibles (panneaux, réseaux sociaux, affiches,...) et plusieurs cibles possibles (enfants, citadins, randonneurs,...)
- Le « contexte covid-19 » pourrait être favorable à un rapprochement entre consommateurs et producteurs
- Les enjeux liés à l'utilisation de la zone agricole comme aire de loisirs sont partagés par l'ensemble des agriculteurs de l'agglomération

## **Recommandations et Perspectives**

### **Objectifs cibles**

- Augmenter le niveau de connaissance des habitants du Grand Genève sur l'agriculture locale
- Instaurer une cohabitation harmonieuse avec la population, une compréhension et un respect mutuels

### **3.3 Pistes d'action par échelles d'intervention**

#### **Agglomération**

- Si volonté de maintenir « Chez mon fermier », nécessité de le remettre à jour, de le moderniser et d'en faire la promotion auprès des agriculteurs ;
- Retravailler une stratégie de communication commune au sein de l'agglomération (remettre à jour le plan d'actions de 2014, mettre en place des outils de communication) ;
- Informer les producteurs sur les attentes des consommateurs ;
- Sensibiliser le public à la multifonctionnalité de l'agriculture et aux pratiques agricoles locales ;
- Orienter les pratiquants de loisirs en zone agricole sur des chemins balisés et accompagnés d'une communication ;
- Créer un modèle de chartes de cohabitation avec les nouveaux habitants ;
- Travailler sur un fascicule sur l'agriculture locale à destination des politiques du Grand Genève ;
- Valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes (ex: Prix de l'agriculture – innovation).

#### **Cantonale / Départementale**

- Suisse : mettre en œuvre une signalétique sur l'agriculture dans l'espace rural

#### **Communale / intercommunale**

- Suisse : Informer et sensibiliser les promeneurs aux pratiques agricoles (remettre en place des gardes champêtres)
- Déployer les moyens de communication imaginés au niveau du Grand Genève
- Mettre en œuvre la charte auprès des nouveaux habitants



**GLCT Grand Genève**  
Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain  
du Genevois français**  
T +33 (0)4 50 04 54 08  
infos@grand-geneve.org

**Région de Nyon**  
T +41 (0)22 361 23 24  
info@regiondenyon.ch

**République et  
Canton de Genève**  
T +41 (0)22 546 73 40  
grand-geneve@etat.ge.ch

# Bilan des actions agricoles du Grand Genève

**FICHE 4/7 : ENVIRONNEMENT**



## **BILAN DES ACTIONS AGRICOLES** **DU GRAND GENEVE**

Auteurs :

Abadia Céline, AgriMandats  
Chesney Christelle, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc  
Gudin Delphine, Chambre d'Agriculture de l'Ain  
Meisser Marco, Prometerre  
Wegmüller Fabien, AgriMandats

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

### **NOTE :**

La présente étude a été conduite afin d'établir un bilan des actions financées et réalisées par l'agglomération et celles poursuivies par d'autres acteurs du territoire. Il est à souligner que les fiches actions n'ont pas pour vocation d'être exhaustives. Il s'agit d'un point de départ pour avoir un niveau de connaissance commun sur les thématiques abordées par le Grand Genève et un diagnostic global de situation.

Les 7 thématiques traitées sont les suivantes :

1. Aménagement
2. Changement climatique
3. Communication
- 4. Environnement**
5. Filières
6. Gouvernance
7. Pérennité des exploitations agricoles

Les 7 fiches sont indépendantes et peuvent être consultables sur le site internet <https://www.grand-geneve.org>.

## 4. Environnement

### 4.1 Description

#### Contexte

En Suisse comme en Europe, on assiste depuis deux décennies à un « verdissement » des politiques agricoles. L'octroi des paiements directs et des aides PAC sont conditionnés par le respect, entre autres, d'un certain nombre de règles en matière de préservation de l'environnement. La mise en œuvre des mesures passe par l'échelle nationale mais il existe également des adaptations locales (mesures cantonales pour la Suisse, projets régionaux ou départementaux pour la France). Au sein même du Grand Genève, les outils de mise en œuvre sont différents d'une région à l'autre mais pour qu'elle soit efficace, la prise en compte des questions environnementales nécessite une approche systémique et globale au sein du territoire transfrontalier. Les enjeux écologiques ne s'arrêtent pas aux frontières et doivent être traités de manière cohérente et continue. Les principales questions concernent la préservation de la biodiversité, la qualité des eaux (eaux de surface et eaux souterraines) et le maintien de la fertilité des sols. Ces questions concernent tout le territoire.

Il est essentiel que les agriculteurs soient parties prenantes des réflexions en lien avec l'environnement afin que les projets mis en œuvre soient compatibles avec leurs activités et les problématiques agricoles. Il est important de ne plus opposer agriculture et environnement mais bel et bien d'associer les exploitants dès le début des réflexions afin de partager des enjeux communs.

Finalement, il est primordial de communiquer sur ce qui est entrepris par le monde agricole en faveur de l'environnement et du climat, en lien avec l'axe « communication ».

#### Diagnostic

#### L'agriculture biologique

Date	Région	Exploitations biologiques	Toutes les exploitations	% des exploitations en bio
2018-19	Ain	16	178	9%
2019	Canton de Genève	51	387	13 %
2019	District de Nyon	36	360	10 %
2019	Haute-Savoie	68	549	12 %

Figure 1 - Evolution du % d'exploitations en agriculture biologique

Aujourd'hui, environ 11% des exploitations agricoles du Grand Genève sont en production biologique.

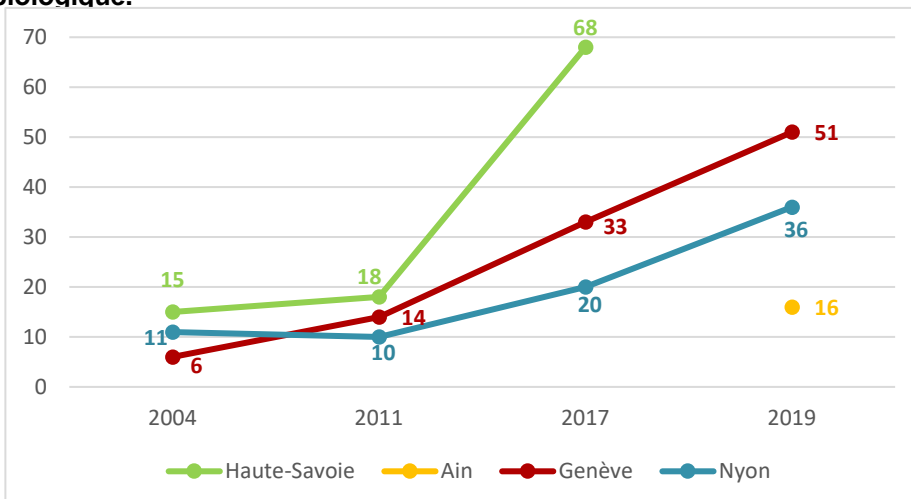


Figure 2 - Evolution du nombre d'exploitations bio depuis 2004

Pas de données avant 2019 pour l'Ain  
Pas de données 2019 pour la Haute-Savoie

Le nombre d'exploitations biologiques a sensiblement augmenté sur le périmètre de l'Agglomération depuis 2004. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation de la demande en produits biologiques, qui a fortement accéléré depuis les années 2010.

## Les actions agricoles pour la biodiversité



### L'environnement et la biodiversité au sein des exploitations suisses

Au sein des exploitations agricoles suisses, les questions environnementales sont intégrées à différentes échelles et par différents mécanismes. Tout d'abord via les paiements directs et les prestations écologiques requises mais aussi par l'intermédiaire des réseaux agro-environnementaux, de la vulgarisation agricole et des labels tels que le bio (cf. partie « outils des politiques agricoles »).

Voici quelques données sur les surfaces agricoles 2019 favorables à l'environnement et la biodiversité :

	Définition	Canton de Genève (ha)	District de Nyon (ha)
Surfaces en extenso	Culture conduite sans recours à l'utilisation de fongicides, d'insecticides, de régulateurs de croissance ainsi que de stimulateurs chimiques de synthèse des défenses naturelles	3'536	2'288
Surfaces en bio	L'agriculture biologique constitue un mode de production qui exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants	1'416	1'087
Surfaces de Promotion de la Biodiversité	Les SPB visent à promouvoir et à conserver la biodiversité. Elles enrichissent le paysage avec des éléments comme les haies, les prairies riches en espèces, les arbres fruitiers haute-tige. Les exploitations agricoles doivent y consacrer au moins 7% de leur SAU.	1'439	2'047
Surfaces en agriculture de conservation	Ensemble de techniques culturales destinées à maintenir et améliorer le potentiel agronomique des sols, tout en conservant une production régulière et performante sur les plans technique et économique. (semis directs, semis en bandes, semis sous litière)	2'650	1'247



### Des réseaux agro-environnementaux (RAE) pour promouvoir la biodiversité en zone agricole

Un réseau agro-environnemental (= réseau agro-écologique) est un projet porté par des agriculteurs pour réaliser de manière coordonnée des mesures de maintien et de développement de la biodiversité (plantation d'arbres, de haies, de prairies fleuries, fauche tardive, etc.). Il vise à répartir les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) de manière structurée dans l'espace afin de relier les différents milieux naturels et semi-naturels entre eux. Il permet ainsi de créer des habitats et des corridors favorables pour des espèces liées aux milieux agricoles ouverts.

Le district de Nyon compte 7 réseaux agro-écologiques : Eco\_Terre\_Sainte, Frontière, Nyon Région, Cœur de la Côte, Balcon du Léman, Serine et La Côte, dont les 4 premiers sont soutenus par la Région de Nyon. Il y a 9 réseaux agro-environnementaux à Genève, certains existant depuis une vingtaine d'années : La Bâtie, Mandement-Avril, Champagne, Bernex, Genève-Sud, Arve & Lac Nord, Céligny, Choulex-Cologny-Vandœuvres et Jussy-Presinge-Puplinge. Les RAE genevois comptent un total de 740 Ha de SPB mises en réseau.

## **Les projets Agro-environnementaux (PAEC) et les mesures associées**

La finalité du PAEC est de maintenir les pratiques agricoles adaptées ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur son territoire, selon les orientations de la stratégie régionale (qualité de l'eau, biodiversité, maintien des prairies permanentes).

Plusieurs PAEC sont présents sur le périmètre français du Grand Genève :

- Haute-Savoie : PAEC Arve Porte des Alpes, Genevois et Bas Chablais

Les surfaces de MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) sur les 3 PAEC Arve Porte des Alpes, Genevois et Bas Chablais sur la partie du territoire concerné par le GG (données partielles) :

- Absence de fertilisation : 1836.85 ha
  - Retard de fauche : 957.72 ha
  - Entretien de milieux humides : 27.61 ha
  - Entretien de vergers haute-tige : 21.24ha
  - Mise en place de prairies ou de bandes enherbées sur 5 ans : 261.96 ha
  - Entretien de haies : 17 026 Ml
  - Entretien d'arbres : 122 arbres
  - Utilisation de la lutte biologique et bilan de la protection des cultures en arboriculture : 10.09 ha
  - Diversité floristique : 67.23 ha
  - Ouverture par entretien mécanique : 28.68 ha
  - Plan de gestion pastorale : 145.47 ha
- Ain : PAEC Pays de Gex et PAEC de la Haute Chaîne du Jura

## **Le GIEE du Genevois, une dynamique collective pour consolider les bonnes pratiques**

En 2015, le Comité des Agriculteurs du Genevois, groupe de développement agricole sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois, a été labellisé GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental). Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat français qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Ce projet de développement de l'agroécologie sur le Genevois « Conserver une agriculture productive et respectueuse de l'environnement en territoire à forte pression foncière » comprend notamment une réflexion sur l'évolution des systèmes d'exploitation.

## **Les groupes 30 000, une opportunité pour aborder la question des produits phytosanitaires**

C'est un groupe constitué d'agriculteurs qui se regroupent pour mettre en place des systèmes et des techniques économes en produits phytopharmaceutiques. Le groupe fédère les membres autour d'un même projet, il permet d'avancer ensemble dans une même direction, de se rassurer, d'échanger, d'innover, de capitaliser ses réussites et ses échecs. Il doit répondre à un appel à projet régional et il est reconnu par l'Etat. Il y a 3 groupes en émergence sur le périmètre Haute-Savoie du Grand Genève.

## **DEPHY FERME, un réseau de démonstration et de production de références de terrain**

Il s'appuie sur des exploitations agricoles volontaires mettant en œuvre un projet de réduction du recours aux produits phytosanitaires. Pour les agriculteurs, l'objectif principal est de mettre en place un système de culture qui soit économe en produits phytosanitaires et performant économiquement. Pour le dispositif DEPHY FERME, cela permet d'acquérir des références sur les pratiques alternatives et les systèmes de cultures économes

→ Il y a un réseau Dephy sur le territoire Haut-Savoyard du Grand Genève.

## **Les Contrats de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) et les Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Le Département de la Haute-Savoie a adopté le dispositif CTENS dans un but de préservation et de valorisation de ses espaces naturels. C'est un outil technique et financier permettant de mettre en œuvre des actions concrètes pour répondre à différents enjeux tels que :

- Préserver les paysages, les réservoirs de biodiversité, les zones relais et de nature ordinaire, les corridors écologiques et les ressources en eau.
- Valoriser la biodiversité et l'environnement auprès du grand public.

Plusieurs CTENS sont présents sur le territoire du Grand Genève et au sein desquels l'agriculture est largement partie prenante :

- **Le contrat « Salève Genevois »** porté par le Syndicat Mixte du Salève (SMS) avec la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et le canton de Genève. Il couvre le territoire des 27 communes du SMS (dont 8 font partie de la CCG), ainsi que 8 communes du canton de Genève.

- **Le contrat « Vuache-Champagne-Genevois »** est lui porté par le Syndicat Intercommunal du Vuache, avec la CCG et le canton de Genève (montant : 775.000 euros). Il concerne les 11 communes du SIV et 7 communes suisses de la Champagne genevoise.

- **Le 3<sup>ème</sup> contrat transfrontalier est porté par Annemasse Agglo** et bénéficie d'un budget de près de 1,4 M€ pour mener l'ensemble des projets, dont plus de 900 000 € de subvention départementale et 1,7 M de francs suisses par l'État de Genève.

- **Le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses affluents)** porte également un CTENS des sites alluviaux du bassin versant de l'Arve, allant de Chamonix à Annemasse. Cet engagement porte en faveur des cours d'eau, de leurs milieux associés et de leur fonctionnement.

- Il existe par ailleurs des **contrats de site ENS** portés par des communautés de communes ou des communes, sur des espaces plus restreints avec un plan d'actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité : le plateau de Loëx, la plaine des Rocailles,...

Sur la partie française du Grand Genève, il existe d'autres contrats de territoire porté par les collectivités locales :



- Le contrat vert et bleu Arve Porte des Alpes, un outil de la Région Auvergne Rhône-Alpes permettant de répondre aux objectifs de maintien, de restauration des corridors biologiques et de préservation de la biodiversité. Le Grand Genève a assuré l'élaboration et le financement des études préalables portant sur les territoires de Salève - Voirons et Bargy - Glières - Môle. Le SM3A a été désigné pour porter le contrat vert et bleu "Arve Porte des Alpes, sur la période 2017-2021, pour la réalisation des actions.
- Le contrat de territoire Sud-ouest lémanique porté par Thonon Agglo : Outil de planification visant à mener une politique globale de préservation des milieux aquatiques (les cours d'eau, les zones humides, les rives du Léman), il comporte un programme pluriannuel d'actions pour un montant de 16,15 millions d'euros. Toutes les actions sont initiées à l'échelle d'une unité transfrontalière cohérente englobant les bassins versants du Pamphiot, du Redon, du Foron, du Vion et de l'Hermance. Le territoire de sud-ouest lémanique étant transfrontalier, le Canton de Genève fait partie des partenaires financiers du Contrat aux côtés de l'Agence de l'eau, du Département de la Haute-Savoie et du Syndicat des Eaux Moises et Voirons.

Il n'y a pas de CTENS dans l'Ain mais chaque ENS est doté d'un plan de gestion pluriannuel (5 ans généralement) qui organise les actions sur l'ENS, d'un gestionnaire identifié et d'un partenariat technique et financier pour la mise en œuvre opérationnel du plan de gestion. De manière plus large, dans l'Ain, la politique de gestion, préservation et valorisation des milieux au sens large s'inscrit dans le « Plan nature pour la période 2016 -2021 » qui, outre la labellisation d'une quarantaine de sites ENS (dont plusieurs sur le territoire du Genevois français), leur gestion et leur mise en tourisme, prévoit toute une série de priorités d'actions avec un « plan haies », un plan apicole, une politique de remise à plat et de rationalisation de la randonnée (via le PDIPR - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), le lien fort avec le bois et l'agriculture (livre blanc « bois », livre blanc piscicole) et la gestion de la ressource en eau.

## Enjeux

- Concilier la production alimentaire avec la préservation de la biodiversité, la qualité des eaux, des sols et de l'environnement
- Valoriser les pratiques agricoles locales respectueuses de l'environnement
- Poursuivre le développement des pratiques agroécologiques.

## Outils de planification et des politiques agricoles

		
Conditionnalité des aides agricoles	<p>La conditionnalité soumet le versement de la plupart des aides communautaires au respect de règles de base en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé des animaux, santé des végétaux) et de bien-être des animaux.</p> <p>Les aides concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aides octroyées dans le cadre du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC</li> <li>• Les aides à la restructuration et à la reconversion des vignobles versées depuis 2017</li> <li>• Certaines aides du 2<sup>nd</sup> pilier</li> </ul> <p>Il existe 7 normes BCAE à respecter :</p> <p>BCAE 1 : bande tampon            BCAE 2 : prélèvement pour irrigation            BCAE 3 : Protection des eaux souterraines            BCAE 4 : couverture minimale des sols            BCAE 5 : limitation de l'érosion            BCAE 6 : interdiction de brûlage            BCAE 7 : maintien des particularités topographiques (haie, bosquet, mare...)</p>	<p>L'octroi des paiements directs est conditionné par le respect des Prestations Ecologiques Requises (PER) exigées par la Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garde des animaux de rente conforme à la législation sur la protection des animaux (art. 12 OPD)</li> <li>- Bilan de fumure équilibré (art. 13 OPD)</li> <li>- Part appropriée de surfaces de promotion de la biodiversité (art. 14 OPD)</li> <li>- Exploitation conforme aux prescriptions des objets inscrits dans les inventaires d'importance nationale (art.15 OPD)</li> <li>- Assolement régulier (art. 16 OPD)</li> <li>- Protection appropriée du sol (art. 17 OPD)</li> <li>- Sélection et utilisation ciblée des produits phytosanitaires (art. 18 OPD)</li> <li>- Exigences concernant les semences et les plants (art. 19 OPD)</li> <li>- Exigences concernant les cultures spéciales (art. 20 OPD)</li> <li>- Exigences concernant les bordures tampon (art. 21 OPD)</li> </ul>



<p>Diversification des cultures</p>	<p>Le respect des critères du paiement vert est obligatoire à partir du moment où un exploitant demande à bénéficier du paiement de base (l'une des principales aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC).</p> <p>Un agriculteur doit ainsi exploiter au moins 2 cultures lorsque la superficie de ses terres arables est supérieure à 10 ha et au moins 3 cultures lorsque cette superficie est supérieure à 30 ha. La culture principale peut occuper au maximum 75 % des terres arables et les 2 cultures principales au maximum 95 % des terres arables.</p>	<p>Les exploitations comptant plus de 3 ha de terres ouvertes doivent aménager au moins quatre cultures différentes chaque année (sauf pour les exploitations 100% maraîchères).</p> <p>C'est l'une des mesures des PER, donc une condition sine qua non pour bénéficier des paiements directs.</p>
<p>Mesures agro-écologiques</p>	<p><b>Le paiement vert</b> exige la préservation de 5% de surfaces d'intérêt écologique (haies, murets, jachères, arbres isolés, etc.) au sein des terres arables des exploitations disposant d'au moins 15 hectares de terres arables et dans lesquelles les surfaces en herbe ne sont pas prédominantes (75% des terres arables ou de la SAU). En complément, le critère de diversité des cultures vise à favoriser la biodiversité sur les surfaces agricoles, tandis que le critère de maintien des prairies permanentes vise à favoriser le stockage du carbone dans le sol.</p> <p><b>Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) :</b> Mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques en faveur de l'environnement ou dans la préservation des ressources génétiques (espèces menacées). Ces mesures peuvent être engagées en fonction des enjeux spécifiques au territoire et sur la base d'un diagnostic d'exploitation. Elles sont basées sur le volontariat des exploitations, qui choisissent de s'engager dans un contrat de 5 ans.</p> <p><b>Respect des plages de chargement animal en zone défavorisée (ICHN) :</b> Des plages de chargement (nombre d'animaux/ha de terre) sont à respecter pour recevoir les Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel (ICHN) à taux plein. Cela vise à favoriser une exploitation des surfaces équilibrée et adaptée à l'environnement du territoire. L'objectif est à la fois d'éviter l'enfrichement des surfaces et leur surexploitation.</p>	<p>L'octroi des paiements directs est conditionné par le respect des Prestations Ecologiques Requises (PER) exigées par la Confédération (cf. « <i>conditionnalité des aides agricoles</i> »).</p> <p><b>Contributions à la biodiversité :</b> servent à promouvoir la diversité des espèces et des habitats naturels. Les surfaces de promotion de la biodiversité sont promues au moyen d'une contribution pour la qualité (2 niveaux de qualité existants) et d'une contribution pour la mise en réseau de ces surfaces.</p> <p><b>Contributions à la qualité du paysage :</b> permet de soutenir financièrement les exploitations agricoles qui s'investissent pour entretenir et préserver les éléments caractéristiques du paysage agricole régional. Ces subventions sont accordées à condition qu'un projet de qualité du paysage (projet QP) ait été élaboré à l'échelle de la région. C'est le cas sur Nyon et sur Genève.</p> <p><b>Contributions au système de production :</b> elles comprennent la contribution pour l'agriculture biologique (versée sur l'ensemble de l'exploitation – cf. <i>fiche thématique filières</i>) et les contributions versées sur une partie de l'exploitation seulement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution Extenso pour le renoncement à l'utilisation de fongicides, d'insecticides, de régulateurs de croissance ainsi que de stimulateurs chimiques de synthèse des défenses naturelles pour la culture de certains protéagineux et oléagineux),</li> <li>▪ Contribution PLVH pour la production de lait et de viande basée sur les herbages,</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution SST pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux et contribution SRPA pour les sorties régulières en plein air.</li> </ul> <p><b>Contributions à l'utilisation efficiente des ressources :</b> Leur but est d'améliorer l'exploitation durable des ressources naturelles et l'utilisation efficiente des moyens de production (exemples de contributions : techniques d'épandage diminuant les émissions, techniques culturales préservant le sol, techniques d'application précise, ...)</p>
Agriculture Bio	Voir fiche thématique « filières »	



## Des lois cantonales sur l'agriculture qui s'inscrivent dans les principes du développement durable

**La Loi sur la Promotion de l'Agriculture (LPromAgr)** à Genève et la loi sur l'Agriculture vaudoise (LVLAgr) poursuivent des objectifs similaires qui sont de maintenir et de promouvoir une agriculture productrice, de qualité, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement et répondant aux besoins du marché et de la société.

Ces lois règlent l'application de la loi fédérale sur l'agriculture et instituent des dispositions propres aux cantons.

**Loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture (M5 30)** (Genève) a pour but d'encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de promotion de la biodiversité, par l'octroi de contributions pour la qualité et la mise en réseau. Elle vise également à encourager les projets en faveur du paysage au sein de l'aire agricole, par l'octroi de contributions à la qualité du paysage.

### Des plans nationaux pour accompagner la réduction de l'usage et les risques liés aux produits phytosanitaires :

En France, le plan Ecophyto 2 a été mis en place pour accompagner la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, avec un objectif de réduction de 50% d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

En Suisse, le plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires (PPh) adopté en 2017 définit les objectifs et les mesures permettant de réduire de 50% les risques qu'impliquent actuellement les produits phytosanitaires à l'horizon 2027 et de renforcer les principes de durabilité dans l'utilisation de ces produits. Le plan définit 8 objectifs et 12 objectifs intermédiaires concrets. Pour réaliser ces objectifs, il fixe 51 mesures réparties en trois domaines distincts : application, risques spécifiques et instruments d'accompagnement.

En complément, plusieurs cantons (dont Genève et Vaud) ont établi des « plans phyto » qui complètent celui de la Confédération par des mesures adaptées au contexte local.



### **Zones Non Traitées riveraines (ZNT) : Une charte départementale pour favoriser le dialogue avec les riverains**

L'arrêté du 27 décembre 2019 définit les distances de sécurité à respecter vis-à-vis des zones habitées lors de la réalisation des traitements des parties aériennes des plantes (entre 5 et 20m en fonction des produits, du matériel utilisé,...). Le décret du 27 décembre 2019 permet l'élaboration et la consultation d'une charte départementale ayant pour objectifs de favoriser le dialogue afin d'anticiper ou d'aider à la résolution de conflit avec les riverains et de mettre en place de mesures complémentaires encadrées.

→ Dans l'Ain et en Haute-Savoie, les chartes départementales sont portées par les Chambres d'Agriculture. La charte de l'Ain a été validée le 15 septembre 2020 par M<sup>me</sup> la Préfète de l'Ain et celle de la Haute-Savoie le 29 septembre 2020 par M. Le préfet de Haute-Savoie.

## **4.2 Bilan du Grand Genève**

### **Intentions décrites dans la documentation du Grand Genève**

Voici quelques objectifs annoncés dans les différentes fiches action du Grand Genève :

#### **Réseau d'espaces naturels et agricoles du Schéma d'agglomération :**

- Favoriser la constitution de réseaux d'espaces naturels et agricoles sous la forme de réseau agro-environnementaux (RAE) suisses sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération
- Evaluer la motivation des agriculteurs et les agriculteurs désireux de mettre en place des surfaces de compensation écologique, sans fragiliser l'économie de leur entreprise tout en répondant aux enjeux environnementaux
- Identifier des financements et une combinaison d'outils permettant la mise en œuvre de ce réseau (compensations, aide à l'animation,...)

#### **Affirmer et développer la multifonctionnalité de l'agriculture :**

- Valoriser l'agriculture comme prestataire de services spécialisés
- Intégrer les agriculteurs dans la gestion et l'entretien du paysage et des espaces naturels
- Mieux faire connaître le métier d'agricultrice/teur et l'agriculture dans ses multiples fonctions
- Renforcer l'économie agricole en facilitant la diversification des sources de revenus

### **Actions effectives réalisées par le Grand Genève**

Concernant la thématique environnement et biodiversité, trois projets ont été réalisés :

- Etude de faisabilité pour l'élaboration d'un réseau agroenvironnemental sur le Genevois (Haute-Savoie) (Cahier 13-23)
- Etude de faisabilité pour l'élaboration d'un réseau agroenvironnemental sur le Nord du Pays de Gex (Cahier 13-23b)
- Mise en place de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sur le sud du pays de Gex (Cahier 13-23c)
- Etudes de base pour l'élaboration d'un contrat corridor sur différents secteurs, ont abouti aux contrats corridors et donc aux PAEC sur 3-4 territoires (Cahiers 13-51 à 13-58)

## **Résultats**

Les études de faisabilité se sont concrétisées par la signature de quatre contrats corridors biologiques (Vesancy-Versoix, Champagne-Genevois, Mandement-Pays de Gex, Arve Porte des Alpes) comprenant des mesures agro-environnementales. Côté français, la mise en œuvre des mesures inscrites dans ces contrats a été rendue possible grâce à la mobilisation d'un outil de financement porté par les communautés de communes : le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), qui permet de soutenir financièrement les agriculteurs qui adoptent ces mesures sur leurs exploitations. Le PAEC du Pays de Gex couvre la zone plaine du territoire du même nom, dont les secteurs des contrats corridors Vesancy-Versoix et Mandement-Pays de Gex, tandis que le PAEC du Genevois couvre la communauté de communes du Genevois. Le PAEC Arve Porte des Alpes porté par la Communauté de Communes des 4 Rivières concerne également les territoires de la Communauté de Communes Arve Salève, Faucigny Glières et du Pays Rochois.

Un « parallèle », bien qu'imparfait, peut être fait entre le PAEC français et les réseaux agro-environnementaux<sup>1</sup> suisses. Les RAE sont des outils de la politique agricole portés par les cantons et la Confédération. Contrairement à la France, les contrats corridors en Suisse se développent parallèlement aux RAE, de façon indépendante, sans concertation ou intégration de l'agriculture. Le district de Nyon a par exemple signé deux contrats : celui de Vesancy-Versoix (2014) et le contrat corridors Lac-Pied du Jura (2016). Cet outil de financement permet aux propriétaires privés et aux communes de mettre en place une série d'actions combinées, mais uniquement sur des parcelles non agricoles.

En France, l'approche de travail est plus intégrée et concertée qu'en Suisse. Les actions et mesures prévues par les contrats corridors associent l'agriculture au travers du PAEC.

On pourrait imaginer qu'un « partenariat » semblable se crée entre RAE et corridors biologiques en Suisse. Il y a un réel besoin d'intégration (surfaces agricoles et non agricoles). Un partage d'expériences entre les deux pays serait souhaitable.

## **Suites données par d'autres acteurs**

Suite à la mise en place des PAEC, les agriculteurs français ont eu l'opportunité de contractualiser une ou plusieurs mesures et ainsi de contribuer à la préservation de l'environnement. Cela a notamment bénéficié aux éleveurs de la zone franche qui souhaitaient obtenir le label Suisse Garantie. Ce dernier exige, entre autres, la mise en place de SPB et de bandes enherbées sur les exploitations.

La Région Auvergne Rhône Alpes n'a pas souhaité poursuivre les financements des MAEC qui sont arrivées en fin des 5 ans de contrat.

Hormis le développement et l'accompagnement de ces réseaux agro-environnementaux, la fiche-action concernant la valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture comprenait d'autres actions qui ne se sont pas concrétisées :

- Valoriser et utiliser les sous-produits de l'agriculture locale
- Encourager la diversification des prestations de l'agriculture
- Encourager l'évolution des pratiques agricoles pour améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Adapter les cultures aux changements climatiques

---

<sup>1</sup> Aussi appelés réseaux agro-écologiques dans le District de Nyon

## **Forces et faiblesses du Grand Genève**

### **Forces**

- Vision transfrontalière pour l'élaboration de contrat corridors écologiques
- Côté français, la mise en place des contrats corridors a permis d'accompagner les agriculteurs pour la mise en œuvre de mesures favorables à l'environnement (MAEC)
- Le grand Genève a pris en compte la préservation de l'environnement dans son projet, même si ce n'était pas la priorité première

### **Faiblesses**

- Les outils sont différents entre la France et la Suisse
- Côté suisse, la SAU n'est pas intégrée dans la mise en œuvre des contrats corridors
- Manque de coordination des politiques publiques suisses (RAE et politiques des corridors hors SAU)

## **Recommandations et Perspectives**

### **Objectifs cibles**

- Concilier la production alimentaire avec la préservation de la biodiversité, la qualité des eaux, des sols et de l'air.
- Promouvoir la biodiversité au sein de la zone agricole sans limiter sa fonction de production alimentaire (zone agricole hors SAU).
- Renforcer les actions de promotion de la biodiversité déjà mise en œuvre par l'agriculture pour viser un but qualitatif plutôt que quantitatif (RAE, SPB, PAEC).
- Harmoniser le discours de l'agriculture et de la nature pour faire face au développement urbain.
- Traiter la question de la biodiversité avec les acteurs concernés à une échelle territoriale cohérente

## **4.3 Pistes d'action par échelles d'intervention**

### **Agglomération**

- Veille du Groupe Agricole au sein du Grand Genève pour que l'environnement et l'agriculture soient pris en compte au sein des projets
- Faire ressortir les qualités environnementales de l'agriculture de l'Agglomération (communication grand public)
- Communiquer sur les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et sur la biodiversité fonctionnelle (communication aux exploitants).
- Développer l'échange d'expériences sur les pratiques agroécologiques entre les régions du Grand Genève
- Améliorer la qualité des surfaces écologiques tout en préservant les surfaces de production

- Identifier les possibilités de diversification des exploitations vers des services environnementaux (ex: stockage du carbone)
- Favoriser les synergies entre projets agricoles et environnementaux et les coordonner de manière transfrontalière (RAE, PAEC...)
- Valoriser les pratiques innovantes en faveur de l'environnement (prix, concours)

### **Cantonale / Départementale**

- Appuyer auprès des financeurs et notamment de la Région pour que les PAEC puissent avoir une suite ou mettre en œuvre un autre dispositif afin de poursuivre la dynamique enclenchée par les PAEC ;
- Accompagner les nouveaux enjeux qui peuvent émerger et aller plus loin dans les démarches PAEC ;
- Accompagner les exploitants sur les dispositifs existants (ex : mesure Feader 4.13, plan régional en faveur de l'agriculture biologique, etc.);
- Favoriser la création d'espaces de dialogue (Comités de pilotage, Conseil de développement, etc.).

### **Communale / intercommunale**

- Favoriser les SPB là où elles sont le plus utiles et accompagner la démarche auprès des agriculteurs
- Communiquer sur les pratiques agricoles favorables à l'environnement
- Etendre les RAE côté français avec une recherche de financements associés
- Poursuivre la démarche PAEC ou autre dispositif afin de poursuivre la dynamique initiée

## GLCT Grand Genève

Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

## Pôle métropolitain du Genevois français

T +33 (0)4 50 04 54 08  
infos@grand-geneve.org

## Région de Nyon

T +41 (0)22 361 23 24  
info@regiondenyon.ch

## République et Canton de Genève

T +41 (0)22 546 73 40  
grand-geneve@etat.ge.ch

1Kg 4,25 €  
Produit Colibon  
Variété ANTE  
Origine Calabre

1Kg 2,55 €  
Produit Rare  
Variété Anthus  
Origine

1Kg 4,50 €/kg  
Produit Colirave  
Variété  
Origine

Prix 2,40 €  
Produit Bletter  
Variété Colibon  
Origine Resinau Calabre

Prix 1,10 €  
Produit Cele  
Variété Rave  
Origine Anthus

# Bilan des actions agricoles du Grand Genève

FICHE 5/7 : FILIÈRES





## **BILAN DES ACTIONS AGRICOLES** **DU GRAND GENEVE**

Auteurs :

Abadia Céline, AgriMandats  
Chesney Christelle, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc  
Gudin Delphine, Chambre d'Agriculture de l'Ain  
Meisser Marco, Prometerre  
Wegmüller Fabien, AgriMandats

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

### **NOTE :**

La présente étude a été conduite afin d'établir un bilan des actions financées et réalisées par l'agglomération et celles poursuivies par d'autres acteurs du territoire. Il est à souligner que les fiches actions n'ont pas pour vocation d'être exhaustives. Il s'agit d'un point de départ pour avoir un niveau de connaissance commun sur les thématiques abordées par le Grand Genève et un diagnostic global de situation.

Les 7 thématiques traitées sont les suivantes :

1. Aménagement
2. Changement climatique
3. Communication
4. Environnement
5. **Filières**
6. Gouvernance
7. Pérennité des exploitations agricoles

Les 7 fiches sont indépendantes et peuvent être consultables sur le site internet <https://www.grand-geneve.org>.

## 5. Filières

### 5.1 Description

#### Contexte

Le Grand Genève est riche d'une large diversité de productions agricoles. De la ferme urbaine à l'exploitation maraîchère hors sol, du domaine viticole à l'exploitation laitière tout en herbe, toutes ces formes d'agriculture cohabitent au sein de l'agglomération et constituent une mosaïque paysagère exceptionnelle. Le panel de produits agricoles issu de l'agglomération est tout aussi large et se distingue par de nombreuses marques et signes de qualité. Les circuits-courts et le consommé local cohabitent avec les filières longues, ce qui permet aux exploitants de diversifier leurs canaux de commercialisation et ainsi sécuriser leurs débouchés.

Si la diversité des productions est un atout pour l'agglomération, son caractère transfrontalier en revanche peut être une contrainte majeure. Les barrières douanières, les différences de monnaie et de pouvoir d'achat ainsi que les coûts de production sont des freins à la commercialisation commune des produits de part et d'autre de la frontière. Seule la zone franche permet de s'affranchir de ces contraintes douanières et de vraies filières transfrontalières sont historiquement présentes sur ce territoire. Les logiques de consommation restent bien souvent ultra-locales (hormis dans le cas du tourisme d'achat) et les synergies sont donc difficiles à trouver. A l'inverse, la diversité des filières peut faire naître des complémentarités ou permettre des échanges de bonnes pratiques inter-filières et/ou inter-régions.

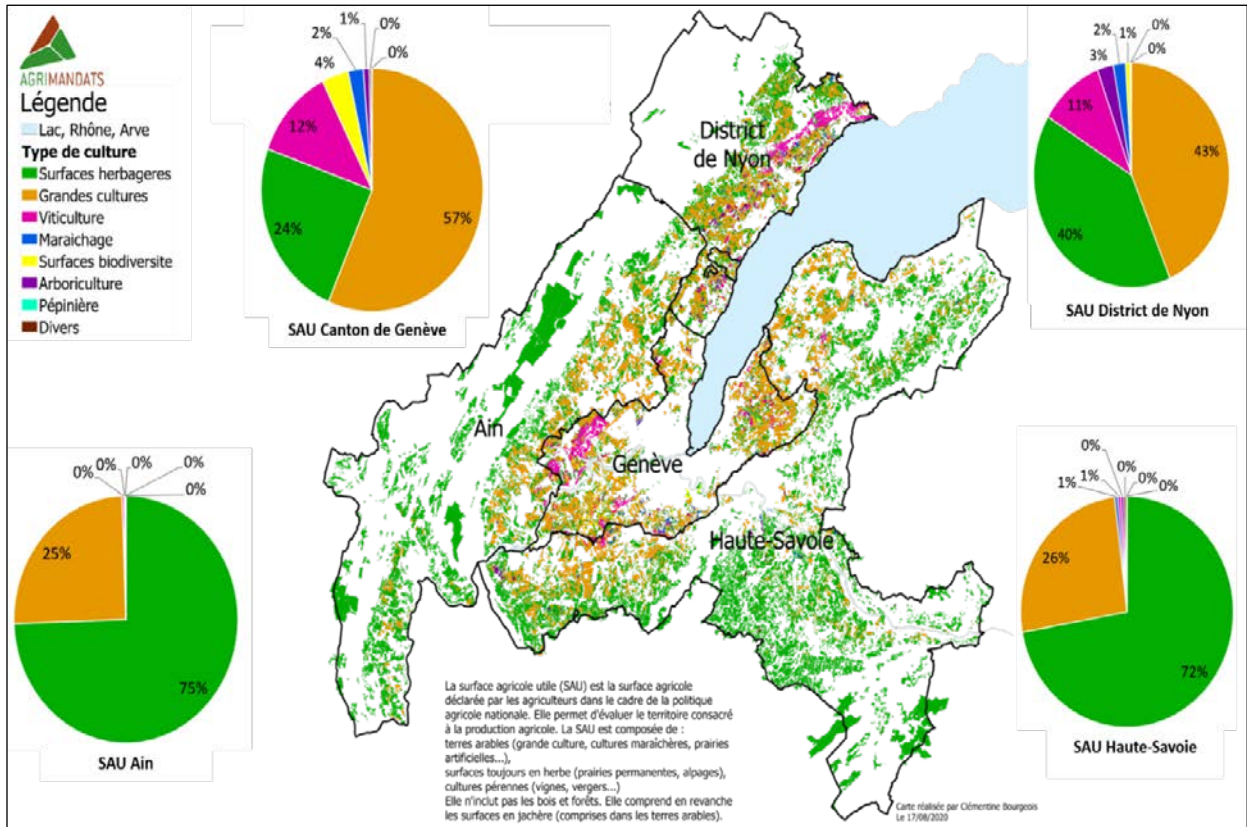
#### Diagnostic

##### **Une agriculture diversifiée à l'échelle de l'agglomération**

Les surfaces agricoles présentées ici sont issues des déclarations faites par les exploitants dans le cadre des politiques agricoles (recensement Acorda et RPG). Cette donnée est donc incomplète car elle ne tient pas compte des parcelles exploitées qui ne bénéficient pas de contributions publiques.

On remarque bien sur la carte ci-dessous les trois grandes entités agricoles qui dessinent le paysage du Grand Genève :

- Les surfaces herbagères, largement majoritaires en France du fait de la prédominance de l'élevage
- Les grandes cultures sur le canton de Genève et le district de Nyon
- Les côteaux viticoles de Genève et de Nyon



Type de culture	Ain		Genève		Haute-Savoie		Nyon		Grand Genève	
	SAU en ha	% SAU	SAU en ha	% SAU	SAU en ha	% SAU	SAU en ha	% SAU	SAU en ha	% SAU
Surfaces herbagères	12 909	74%	2 274	24%	19 483	72%	3 793	40%	38 458	61%
Grandes cultures	4 333	25%	5 338	56%	7 016	26%	4 120	44%	20 806	33%
Viticulture	52	0%	1 147	12%	127	0%	1 007	11%	2 333	4%
Maraichage	5	0%	209	2%	130	0%	193	2%	537	1%
Surfaces biodiversité	22	0%	369	4%	26	0%	72	1%	489	1%
Arboriculture	2	0%	81	1%	114	0%	250	3%	446	1%
Divers	17	0%	30	0%	104	0%	8	0%	159	0%
Pépinière	0	0%	8	0%	0	0%	13	0%	21	0%
<b>Total général</b>	<b>17 339</b>	<b>100%</b>	<b>9 457</b>	<b>100%</b>	<b>27 001</b>	<b>100%</b>	<b>9 455</b>	<b>100%</b>	<b>63 251</b>	<b>100%</b>

Figure 1 - SAU en 2020 par type de culture

Au total, ce sont 63'251 ha qui sont déclarées par des agriculteurs sur le Grand Genève (sur les 71'505 ha de terres agricoles) :

- 38'458 ha (61%) en surfaces herbagères (prairies permanentes, prairies temporaires, alpages)
- 20'806 ha (33%) en grandes cultures
- 2'333 ha (4%) en viticulture

Date	Région	Exploitations biologiques	Toutes les exploitations	% des exploitations en bio
2018-19	Ain	16	178	9%
2019	Canton de Genève	51	387	13 %
2019	District de Nyon	36	360	10 %
2019	Haute-Savoie	68	549	12 %

Figure 2 - Evolution du % d'exploitations en agriculture biologique

La demande des consommateurs est de plus en plus orientée vers les produits BIO et le nombre d'exploitations en production biologique est en constante augmentation sur le Grand Genève (ex : +11% de superficie en légumes bio en Haute-Savoie par rapport à 2017).

Environ 11% des exploitations agricoles du Grand Genève sont en production biologique.

### Un territoire agricole structuré autour d'infrastructures et d'outils collectifs

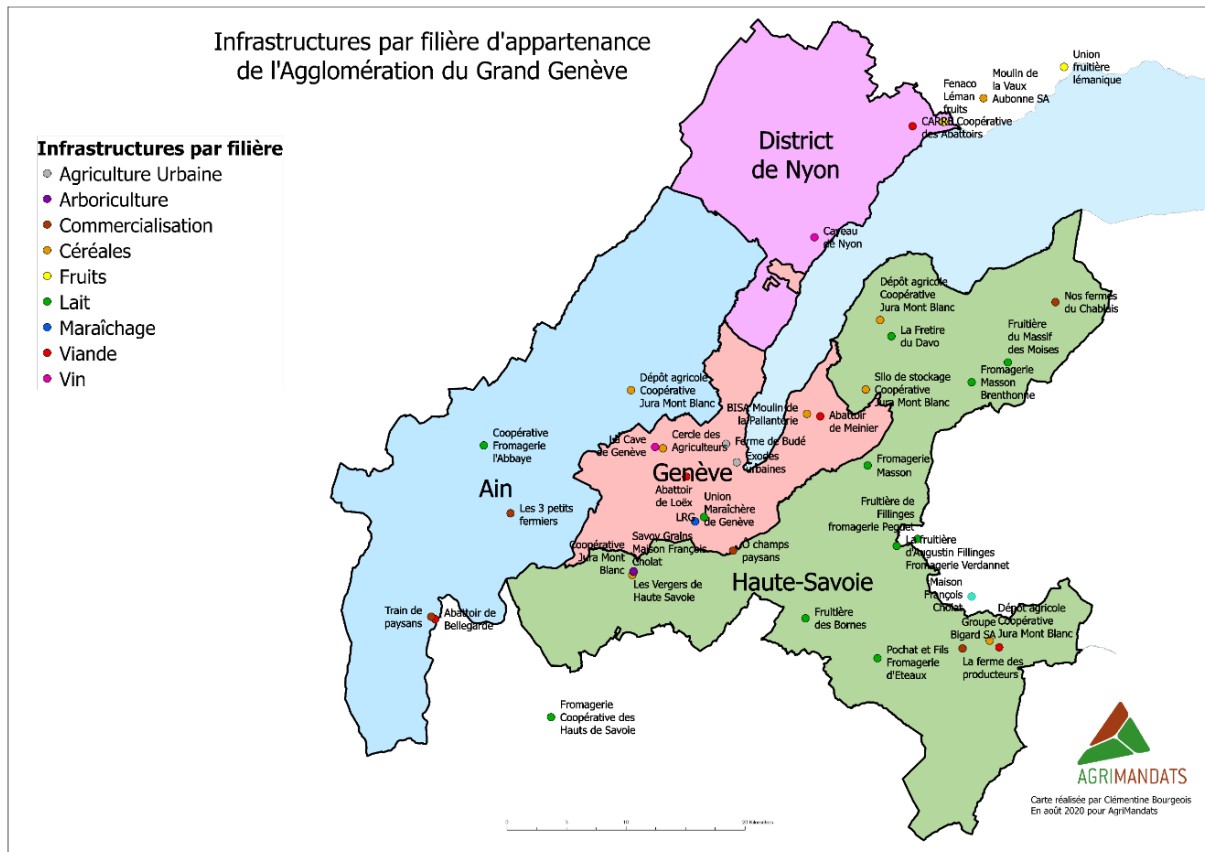


Figure 3 -Infrastructures par filière d'appartenance de l'Agglomération du Grand Genève




Le territoire agricole du Grand Genève se structure autour de nombreux outils de transformation et de commercialisation. Certains sont gérés collectivement (ex : coopératives, magasins de producteurs) et d'autres sont privés. Leur maintien et leur développement est fondamental pour le devenir (et le rayonnement) des filières du territoire. Dans un souci de relocalisation de la consommation, ces structures peuvent aussi jouer un rôle clé à l'interface entre la production et la commercialisation, mais aussi en matière de sensibilisation du public.


## Des productions sous signes de qualité

Sur le périmètre du Grand Genève, on ne trouve pas moins de :


### 8 AOP, 3 IGP

Des signes de qualité dont le but est d'identifier clairement les caractéristiques, les modes de production ou les origines des produits. Par l'élaboration de cahiers des charges stricts, les AOP et les IGP protègent la typicité des produits et les bassins de production traditionnels afin d'offrir aux consommateurs des certifications concernant la traçabilité et la qualité.

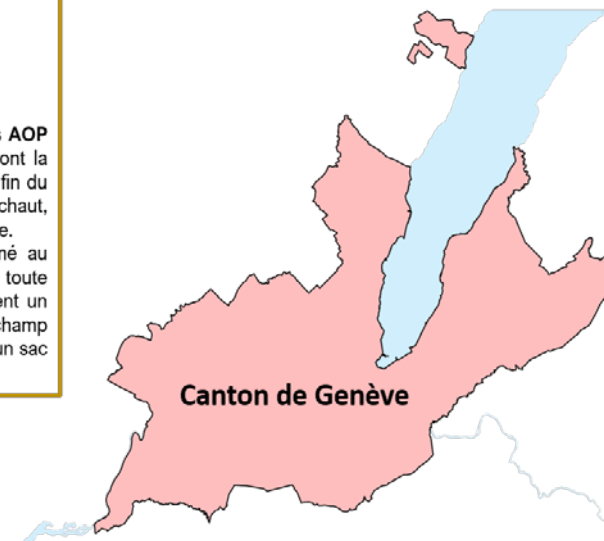
 <p>Reconnaissance de l'AOP Comté en 1958.</p> <p>Fromage à pâte pressée cuite produit sur le Massif du Jura, entre le Jura, le Doubs et l'Ain.</p> <p>Affinage de 4 mois minimum en cave.</p> <p>Vaches de races Montbéliarde et Simmental.</p> <p>150 fromageries font du Comté sur le Massif du Jura, dont 1 sur le territoire du Grand Genève, à Chézery-Forens.</p>	
 <p>Reconnaissance de l'AOP Bleu de Gex en 1935.</p> <p>Fromage au lait cru de couleur blanche à ivoire, marbré de moisissures bleu-vert. Pâte persillée non cuite non pressée. Produit dans les départements de l'Ain et du Jura.</p> <p>Affinage de 3 semaines minimum.</p> <p>Vaches de races Montbéliarde et Simmental.</p> <p>4 ateliers seulement produisent du Bleu de Gex dont 1 dans l'Ain, qui est aussi situé sur le territoire du Grand Genève : la Fromagerie de l'Abbaye à Chézery Forens.</p>	



**La Longeole IGP** est composée pour un tiers de viande de porc, un tiers de lard de bajoue et/ou de nuque et un tiers de couenne crue, auxquels sont ajoutées des graines de fenouil.  
Reconnaissance de l'IGP en 2009. La Longeole IGP est élaborée dans le canton de Genève.  
La viande de porc provient exclusivement de toute la Suisse.




**Le Cardon épineux genevois AOP** est une plante volumineuse dont la hauteur atteint 1,5 m. Le goût fin du cardon rappelle celui de l'artichaut, qui appartient à la même famille. Le cardon est planté ou semé au printemps. Afin d'enlever toute amertume, les plantes subissent un blanchiment, soit au champ où chaque pied est couvert d'un sac en plastique noir, soit en cave.




**Canton de Genève**

**AOC Genève et AOC Premier Cru**  
A Genève, les vins AOC se répartissent en deux catégories :  
- L'AOC Premier Cru  
- L'AOC Genève  
L'admission des vins dans l'une ou l'autre de ces catégories dépend, entre autres, de l'aire géographique de production, du cépage et du nombre de points obtenus lors de leur dégustation. L'AOC Genève comprend quelques communes de France voisine.



Reconnaissance de l'AOP Reblochon en 1958.  
Fromage au lait de vache cru et entier, à pâte légèrement pressée, non cuite.  
Durée d'affinage de 3 semaines à un mois.  
Vaches de race Abondance, Montbéliarde et Tarentaise  
L'aire géographique de production s'étend sur les ¼ du département de la Haute-Savoie et une partie de la Savoie.



**Haute-Savoie**

**IGP Tomme, Emmental et Raclette de Savoie**  
La Tomme, l'Emmental et la Raclette de Savoie bénéficient tous les trois d'une Indication Géographique Protégée et d'un même cahier des charges.  
L'aire géographique de production s'étend sur les deux Savoie ainsi que sur 3 communes du département de l'Ain.  
Vaches de races Tarentaise, Abondance et Montbéliarde

**AOP Vin de Savoie**  
4 appellations sont présentes sur le territoire du Grand Genève :  
- L'Ayze : 17 ha sur les communes d'Ayze, Bonneville et Marignier  
- Le Crépy : 35 ha sur Ballaison, Douvaine, Loisin  
- Le Marignan : 6 ha sur Scize  
- Le Ripaille : 15ha sur Thonon  
- Le Carra : 4 ha sur Ville la Grand

**IGP Pommes et Poires de Savoie**  
La production des Pommes et Poires de Savoie est fortement orientée vers une production fruitière intégrée, c'est-à-dire de qualité, qui donne la priorité aux méthodes écologiquement plus sûres et l'utilisation moindre de produits phytosanitaires, afin d'améliorer la sécurité de l'environnement et la sécurité alimentaire

**LE GRUYÈRE®**  
SWITZERLAND

Reconnaissance de l'AOP gruyère en 2001.

Les meules de Gruyère AOP affichent un poids de 25 à 40 kg. La pâte présente une surface fine et est faiblement humide. Elle est moelleuse, moyennement ferme et peu friable, de teinte ivoire et unie qui varie selon les saisons.

Durée d'affinage de 5 et 18 mois.

Le gruyère est fabriqué dans les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Jura et dans quelques communes du canton de Berne.



**Vacherin Mont-d'Or®**  
SWITZERLAND

Reconnaissance de l'AOP Vacherin Mont-d'or en 2003.

C'est un fromage à pâte molle de la Vallée de Joux, fabriqué avec du lait thermisé.

Sa durée d'affinage est de 21 jours.

Vaches type tachetées rouges et Montbéliardes ayant pâturé à plus de 700 m d'altitude au sein de la zone AOP.

Le district de Nyon compte une poignée d'affineurs seulement.

LES VINS DE  
**LA CÔTE AOC**

Des rives du lac au pied du Jura, des terres graveleuses aux sols plus lourds, une grande variété de cépages, blancs ou rouges, trouvent les conditions idéales pour produire de grands crus.

Avec plus de 2000 hectares face au lac Léman, La Côte AOC est la plus grande région viticole du canton de Vaud.

## Des marques de garantie pour assurer la traçabilité des produits issus du territoire

### Terre Vaudoise

Avec un label, des magasins du terroir et un service traiteur, Terre Vaudoise remplit son double objectif qui est de présenter aux consommateurs les produits de l'agriculture vaudoise et de garantir leur provenance. Cette traçabilité est une des clés de l'offre commerciale de Terre Vaudoise, tout comme la saisonnalité des produits vaudois. Terre Vaudoise réunit 350 produits du terroir labellisés.



### GRTA

Genève Région - Terre Avenir (GRTA) est une marque de garantie créée en 2004 par l'Etat de Genève, qui en est propriétaire. Elle compte 354 entreprises certifiées (producteurs, transformateurs, distributeurs...) répartis sur le canton de Genève, la zone franche et une petite zone du canton de Vaud (entre Genève et Céligny).



GRTA permet d'identifier et d'assurer la traçabilité des produits issus de l'agriculture genevoise. La marque exige que :

- 100 % des matières premières agricoles qui entrent dans la composition des produits transformés certifiés GRTA soient issues du périmètre géographique délimité par la marque avec une tolérance de 10%,
- Toutes les étapes de transformation et de conditionnement du produit aient lieu dans l'aire géographique de la marque (GRTA, 2015).

## Enjeux

- Maintenir ou développer de nouvelles filières diversifiées et rémunératrices
- Développer la consommation de produits locaux

## Outils de planification et des politiques agricoles



*Du fait de l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) européenne et des choix faits par les Etats membres, le niveau et le type d'aides octroyée varie d'un pays à l'autre, et même d'une région à l'autre. Les aides présentées ici sont celles qui s'appliquent en France, à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes.*

En France, les productions sont soutenues de différentes manières par l'intermédiaire de la PAC :

**Paiement redistributif** : paiement d'un montant fixe au niveau national, payé par hectare dans la limite de 52 ha par exploitation. Il a pour objectif de valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrices d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne (élevage laitier, maraîchage, arboriculture...).

**Paiements couplés végétaux et animaux** : aide spécifique aux exploitations agricoles pour certaines productions. Des aides couplées peuvent être accordées à tout secteur « en difficulté économique », à condition d'être dans la liste prévue par le texte communautaire (ex : ovin, caprin, légumineuses fourragères, soja). La quasi-totalité de ces aides couplées sont accordées avec un principe de dégressivité et /ou de plafonnement.

**Politique région AURA** : Soutien aux filières au travers de plans de filières régionaux :

- Filières animales (bovin viande, bovin lait, ovins viande, etc.)
- Filières végétales : fruits, châtaigneraie, horticulture, PPAM, viticulture

D'autres plans sont en préparation : noix, orge brassicole, petit épeautre, maraîchage



**Contributions à la sécurité de l'approvisionnement** : visent à améliorer la capacité du pays à subvenir à ses besoins en denrées alimentaires. Elles comprennent une contribution de base, une contribution pour les terres ouvertes et les cultures pérennes, ainsi qu'une contribution pour la production dans des conditions difficiles (régions de collines et de montagne).

**Contributions au système de production** : elles comprennent la contribution pour l'agriculture biologique (versée sur l'ensemble de l'exploitation) et les contributions versées sur une partie de l'exploitation seulement (contribution Extensio pour la production extensive de certains protéagineux et oléagineux, contribution PLVH pour la production de lait et de viande basée sur les herbages, contribution SST pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux et contribution SRPA pour les sorties régulières en plein air).



**Comparaison des aides publiques à l'Agriculture Biologique :**

		
<b>Labels</b>	<p>En France, seul le label « Agriculture Biologique » (AB) donne droit à des aides financières dans le cadre de la PAC.</p> <p>Du point de vue de la consommation, le label bio européen est reconnu comme étant équivalent au label AB français (normes identiques)</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>En Suisse, il existe une diversité de labels bio dont les deux principaux sont le label « Bourgeon » et « bio fédéral ».</p> <p>Les autres respectent le cahier des charges de l'un de ces deux labels et vont souvent un peu plus loin dans leur démarche. La plupart appartiennent à des enseignes (ex : Naturaplan est le label bio de la Coop et correspond exactement au cahier des charges de Bio Suisse).</p> <div style="text-align: center;">  </div>
<b>Durée de la conversion</b>	<p>La conversion des terres et des troupeaux dure entre 2 et 3 ans. Elle débute au moment où le producteur se notifie auprès de l'Agence BIO, s'engage auprès d'un organisme certificateur (OC) et respecte rigoureusement les principes du cahier des charges européen de production biologique. Durant cette période, l'agriculteur doit respecter le cahier des charges de l'AB mais ses produits ne sont pas encore vendus comme tels.</p>	<p>Les exploitations reconverties à la production biologique sont considérées pendant deux ans comme des exploitations en reconversion. Durant cette période, les dispositions de l'ordonnance bio doivent être respectées et il y a possibilité, pour certains marchés, de commercialiser les produits sous le label « bio reconversion ».</p>
<b>Aides à la conversion</b>	<p>Les aides à la conversion (CAB) s'adressent aux agriculteurs conventionnels s'engageant dans la conversion de leur exploitation. Elles ont pour objectif de compenser les surcoûts occasionnés par cette transition alors même que les produits ne sont pas encore valorisés en bio. Elles sont octroyées pour une durée de 5 ans et sont versées à la parcelle.</p>	<p>Certains cantons offrent une aide financière spécifique pendant la période de reconversion mais ce n'est pas une obligation de la politique agricole suisse.</p>
<b>Aides au maintien</b>	<p>Les aides au maintien (MAB) visent à encourager les agriculteurs biologiques à maintenir leur système dans ce mode de production. Elles sont octroyées pour une durée de 5 ans et sont versées à la parcelle. Elles rémunèrent les aménités positives non prises en compte par le marché (respect de l'environnement, de la biodiversité, de la santé...) et compensent les éventuels surcoûts de production. Certaines régions ont plafonné ou fermé ces aides. <b>C'est le cas de la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui a fermé l'accès à de nouveaux contrats depuis 2018.</b></p>	<p>Il y a une seule différence au niveau des paiements directs entre Bio et PER, à savoir une prime bio par ha de cultures (le montant varie selon le type de culture). Elles ne sont pas limitées dans le temps.</p>

<p><b>Autres conditions</b></p>	<p>Dans l'UE, les aides sont versées à la parcelle, les exploitations peuvent donc être totalement ou partiellement conduites en agriculture biologique.</p>	<p>L'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique autorise le fait que, dans certains cas, une seule partie des productions de l'exploitation soient cultivées de manière biologique (ex : vignes) tandis que le cahier des charges Bourgeon ne permet pas le bio partiel. Les fermes Bourgeon sont toujours entièrement cultivées de manière biologique mais il arrive que des exploitations « bio fédéral » aient des cultures bio et d'autres non.</p>
---------------------------------	--	---

## 5.2 Bilan du Grand Genève

### Intentions décrites dans la documentation du Grand Genève

Les filières ont été principalement abordées par l'angle des circuits-courts, une thématique qui a été plébiscitée par les élus de l'agglomération, qui entendent les attentes des habitants en matière de produits locaux et d'alimentation.

Voici quelques objectifs annoncés dans les différentes fiches action du Grand Genève :

- **Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale (fiche 110 – PA 1) :**
  - Assurer la valorisation locale des productions de l'espace transfrontalier avec un écobilan favorable.
  - Reconquérir des marchés locaux en facilitant notamment les passages de frontière pour les produits agricoles destinés à la vente ou à la transformation.
  - Sensibiliser la population des rôles multiples de l'agriculture.
  - Faciliter les flux de marchandises ou d'animaux destinés à la production et la commercialisation dans l'agglomération.
  
- **Renforcer les filières agricoles pour « produire et manger local » (fiche 111 – PA 2) :**
  - Consolider l'économie agricole à travers le renforcement de la production et de la demande locale et régionale
  - Articuler l'offre et la demande de produits agricoles locaux
  - Augmenter le taux d'auto-provisionnement en produits agricoles de l'agglomération
  - Atténuer « l'effet frontière » (France – Suisse) afin de favoriser la consommation de produits agricoles de l'agglomération franco-valdo-génoise.
  - Soutenir le développement et la structuration de la filière biologique notamment par la reconversion
  
- **Etudier les besoins régionaux en matière d'abattage sur le périmètre du Grand Genève (PA 2)**

La question des filières a également été traitée à travers la filière laitière, qui a fait l'objet d'études dans le cadre du PA 1 et du PA 2. Les objectifs étaient alors :

- **Mieux valoriser le lait local (fiche 110g – PA 1)**
- **Identifier les opportunités de développer d'autres débouchés pour le lait produit en zone franche hors contingentement (PA 2)**
- **Capter de la valeur ajoutée pour ce lait**

## **Actions effectives réalisées par le Grand Genève**

Deux études ont été conduites sur la thématique « circuits-courts » :

- La distribution des produits locaux et le développement des circuits-courts (Cahier 13-21)
- Les besoins régionaux dans le Grand Genève en matière d'abattoirs (Cahier n°13-22)

Concernant la filière laitière, plusieurs études ont été réalisées entre 2011 et 2016 :

- Adaptation des exploitations laitières de zone franche au label Suisse Garantie (Cahier 13-27b),
- Etude sur les coûts de création d'une chaîne de conditionnement de briques de lait UHT pour les Laiteries Réunies de Genève,
- Etude de la filière laitière sous signe de qualité en France (Cahier 13-27a),
- Etude de faisabilité en vue de la création d'une filière "Produits laitiers de zone franche, de Haute-Savoie et de l'Ain " (Cahier 13-27c).

## **Résultats**

### **Circuits-courts :**

La première étude a mis en évidence les freins à lever pour encourager la production fermière et la mise en marché des produits locaux, notamment de manière transfrontalière. Elle comprenait un plan d'actions étoffé avec des pistes pour la création de nouveaux points de vente de produits locaux, la diversification des productions agricoles, la communication auprès des consommateurs ou encore le développement de la restauration collective.

La seconde étude a préconisé la modernisation des abattoirs de proximité tout en écartant l'option de développer un abattoir transfrontalier. En effet, sa mise en place aurait été entravée par de nombreuses contraintes (vétérinaires, douanières, fiscales, etc.) et ne correspondait pas aux besoins des éleveurs.

### **Filière laitière :**

La réalisation de ces études et leur concrétisation ont été facilitées par le contexte historique de la zone franche. Cela concorde également avec le contexte local du Grand Genève : la présence d'une production laitière importante en zone franche, d'une forte baisse des volumes de lait produits sur le canton de Genève et de l'implantation historique des Laiteries Réunies de Genève, une entreprise à structure coopérative dynamique du territoire en recherche de lait local.

## **Suites données par d'autres acteurs**

### **Circuits-courts :**

Concernant les circuits-courts, la communication auprès des consommateurs a été améliorée avec le lancement de l'application « Chez mon fermier », que nous évoquerons dans la partie « communication ».

Le label GRTA a été étendu à certains produits de la zone franche pour augmenter l'offre de produits locaux.

Sur la base des résultats de l'étude sur les abattoirs, les éleveurs genevois ont initié un Projet de Développement Cantonal (PDR) sur la filière animale dont la clé de voute est la construction d'un abattoir d'échelle cantonale.

## **Filière laitière :**

Ces études ont conduit à la mise en œuvre de projets concrets et pertinents pour l'agglomération :

- La mise en place d'un groupe de travail spécifique pour le développement de la filière laitière en 2011,
- La labellisation « Suisse Garantie » de l'ensemble des exploitations laitières françaises de zone franche,
- La création d'une chaîne de conditionnement de briques de lait pour les Laiteries Réunies de Genève dans le cadre du premier Projet de Développement Régional (PDR 1) et la mise en place d'une filière de valorisation du lait de zone franche hors contingentement, en la mettant en brique aux LRG et revendue sur le pourtour lémanique français.

Ces projets ont rencontré un franc succès en répondant aux problématiques économiques des acteurs de la filière et en permettant de maintenir un niveau de valorisation correcte du lait produit au sein de l'agglomération.

De manière plus large, l'ensemble du PDR 1 « Renforcement des filières agricoles durables » dont le montant des investissements engagés s'élève à 65 millions de francs (43 millions pris en charge par les porteurs de projets et 22 millions par les pouvoirs publics), a bénéficié des études menées par le Grand Genève. Les autres réalisations sont les suivantes :

- Modernisation de la production sous serre et amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Création d'une nouvelle centrale de commercialisation maraîchère ;
- Mise en place d'installations spécifiques pour les produits bios et les céréales spéciales
- Création d'une malterie
- Création d'une plateforme de commercialisation pour les produits GRTA
- Développement des zones agricoles spéciales (gestion des eaux, intégration paysagère)

## **Forces et faiblesses du Grand Genève**

### **Faiblesses :**

- Filières différentes d'une région à l'autre
- Normes et règlements nationaux
- Barrières douanières (taxes, contingentements, monnaies, taux de change...)
- Différences de niveau de vie, de monnaie, de coûts de production agricoles
- Pour des raisons historiques, les stratégies sont différentes entre les régions mais des changements sont à opérer en lien avec à des opportunités ou des attentes qui évoluent (environnement, local,...)
- Stratégies différentes entre filières (lait = AOP, local), (maraîchage = bio) mais également des changements à venir en fonction des attentes et des opportunités

### **Forces :**

- Des filières complémentaires (élevage / grandes cultures / maraichage / viticulture...) et une diversité de produits à l'échelle du Grand Genève

## **Recommandations et Perspectives**

### **Objectifs cibles**

- Maintenir ou développer des filières diversifiées et rémunératrices pour les agriculteurs
- Renforcer la consommation de produits locaux

## 5.3 Pistes d'action par échelles d'intervention

### **Agglomération**

- Investiguer les flux de matières agricoles des filières afin de calculer un taux d'auto-alimentation par territoire du Grand Genève. Le rapprocher des surfaces agricoles, le suivre dans le temps et se fixer des objectifs communs de taux d'approvisionnement.
- Impulser une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) du GG, notamment en :
  - Développant l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective ;
  - Accompagnant le développement de productions déficitaires en travaillant sur le renouvellement des générations (voir fiche dédiée) et la diversification au sein des exploitations ;
  - Accompagnant le développement de la transformation locale et de plateformes d'approvisionnement ;
  - Encourageant les points de vente en milieu urbain pour faire la promotion des produits locaux et de l'agriculture du territoire ;
  - Favorisant les coopérations locales et régionales entre acteurs de la chaîne alimentaire.
- Faire un état des lieux des filières, des nouvelles attentes en productions émergentes (attentes des consommateurs, besoins des agriculteurs et des filières) et accompagner leur développement (légumineuses, maraichage, volailles, porcs...)

### **Cantonale / Départementale**

- Continuer à utiliser les Projets de Développement Régionaux (PDR) côté Suisse

### **Communale / intercommunale**

- Approcher les GMS pour la mise en place d'un "espace agriculture local" et la création de partenariat avec les producteurs locaux.



**GLCT Grand Genève**

Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain  
du Genevois français**

T +33 (0)4 50 04 54 08  
infos@grand-geneve.org

**Région de Nyon**

T +41 (0)22 361 23 24  
info@regiondenyon.ch

**République et  
Canton de Genève**

T +41 (0)22 546 73 40  
grand-geneve@etat.ge.ch

# Bilan des actions agricoles du Grand Genève

FICHE 6/7 : GOUVERNANCE



## **BILAN DES ACTIONS AGRICOLES** **DU GRAND GENEVE**

Auteurs :

Abadia Céline, AgriMandats  
Chesney Christelle, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc  
Gudin Delphine, Chambre d'Agriculture de l'Ain  
Meisser Marco, Prometerre  
Wegmüller Fabien, AgriMandats

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

### **NOTE :**

La présente étude a été conduite afin d'établir un bilan des actions financées et réalisées par l'agglomération et celles poursuivies par d'autres acteurs du territoire. Il est à souligner que les fiches actions n'ont pas pour vocation d'être exhaustives. Il s'agit d'un point de départ pour avoir un niveau de connaissance commun sur les thématiques abordées par le Grand Genève et un diagnostic global de situation.

Les 7 thématiques traitées sont les suivantes :

1. Aménagement
2. Changement climatique
3. Communication
4. Environnement
5. Filières
6. **Gouvernance**
7. Pérennité des exploitations agricoles

Les 7 fiches sont indépendantes et peuvent être consultables sur le site internet <https://www.grand-geneve.org>.



## 6. Gouvernance

### 6.1 Description

#### Contexte

Depuis 2007, le Grand Genève a œuvré pour que l'agriculture du territoire fasse partie intégrante du développement transfrontalier de l'agglomération. Il s'est doté d'un groupe agricole en charge de suivre les questions qui y sont liées, et notamment les actions inscrites dans les trois Projets d'Agglomération (PA) successifs. Il se réunit environ deux fois par an pour faire le point sur l'avancée des différents projets et déterminer les orientations à donner à la politique agricole du Grand Genève.

Ce groupe agricole est animé par un.e chargé.e de mission agriculture-environnement. Plusieurs personnes se sont succédées à ce poste au cours des dernières années et le groupe agricole n'a pas toujours eu le même dynamisme lors de ces différents changements. Aujourd'hui, il semble essoufflé et il est donc essentiel de retravailler la gouvernance du Grand Genève sur la thématique de l'agriculture. Les objectifs, les rôles et les missions mériteraient d'être réaffirmés afin de renforcer l'adhésion des participants et de composer avec toutes les particularités infrarégionales. Il serait également important de favoriser la concertation pour assurer la cohérence des projets avec les politiques locales d'une part et les besoins des agriculteurs d'autre part.

#### Diagnostic

Depuis 2016, le groupe agricole s'est réuni environ 2-3 fois par année. Aucune liste fixe de membres n'ayant été constituée, sa composition était très changeante d'une réunion à l'autre. Le groupe agricole était composé de représentants des services de l'Etat français (DDT) et de la Confédération suisse (OCAN, DGAV, etc.), des collectivités publiques, de conseillers des chambres d'agriculture et d'agriculteurs. Finalement, très peu d'élus agricoles ont participé à ce groupe, principalement constitué de collaborateurs des différentes structures (techniciens, conseillers, responsables de services, etc.).

Le manque de régularité de la composition du groupe n'a probablement pas été favorable ni à la continuité et la cohérence des projets, ni à l'implication des participants dans les réflexions. Ainsi, on observe une grande diversité des sujets traités et une perte d'efficacité dans la manière de les aborder.

Afin de s'assurer que les missions du Grand Genève soient complémentaires à celles des institutions existantes, il est important de redéfinir les rôles et les missions des différents partenaires dans le Grand Genève.



## Organisation et missions des chambres d'agriculture en France

Les Chambres d'agriculture sont des organismes consulaires. C'est une assemblée élue au suffrage universel qui représente l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels...

Les missions des Chambres d'agriculture se déclinent en trois axes :

- **Représentation du monde agricole et rural** : elles émettent des avis sur demande de l'Etat, des collectivités territoriales et sont force de propositions sur les sujets qui concernent l'agriculture,
- **Développement** : Elles initient ou participent à des projets collectifs aux côtés de partenaires locaux,
- **Conseils et services** : Elles proposent leurs services aux agriculteurs, groupements, filières et collectivités. Elles réalisent aussi du conseil technique et de la formation.

Les Chambres départementales sont constituées de membres élus (la session) qui désignent le Président de la Chambre et les membres du Bureau (= comité).

Chaque Chambre a un directeur qui organise la mise en œuvre des orientations souhaitées par les élus.

### Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB)

La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc est devenue Chambre interdépartementale en 2013. Elle couvre le périmètre du département de la Savoie et de la Haute-Savoie. La session de la CASMB est constituée de 53 membres élus et le bureau de 13 membres qui se réunit tous les 15 jours pour aborder différents sujets et délibérer.

Au niveau du groupe agricole du Grand Genève, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc est généralement représentée par une conseillère chargée de territoire et par un agriculteur élu au bureau.



### Chambre d'Agriculture de l'Ain

La Chambre d'Agriculture de l'Ain est composée de 33 membres et d'un bureau de 14 personnes qui gère le quotidien de la structure. Le bureau se réunit tous les mois. Au niveau du groupe agricole, la Chambre d'agriculture de l'Ain est représentée par une conseillère chargée de territoire. Depuis plusieurs années, les élus agricoles ne sont quasiment jamais présents.



## Organisation et missions des chambres d'agriculture en France



Les chambres d'agriculture suisses sont bien souvent des associations. Organisées par canton, elles ont plusieurs missions :

- Représentation professionnelle et défense des intérêts des organisations et des exploitations agricoles.
- Participation à la définition des conditions-cadres de l'agriculture en lien avec les pouvoirs publics.

- Conseil, services et mandats relatifs à l'agriculture et à la ruralité qui leur sont confiés dans les domaines de la vulgarisation agricole, de l'aménagement du territoire, de conseil et appui aux exploitations (comptabilité, administration, gestion, etc.).

#### **Prométerre (Canton de Vaud) :**

Le comité (=bureau) de Prométerre est présidé par M. Claude Baehler. Il se compose de 8 président-e-s de région, 7 représentant-e-s de secteurs et de 3 membres de droit. Accompagné par les membres de la direction élargie, le comité siège dix fois dans l'année. La direction élargie représente l'organe exécutif/opérationnel de Prométerre, alors que les membres du comité constituent en quelque sorte l'organe stratégique.



Prométerre se compose de trois départements (« Assurances », « Promotion professionnelle » et « Services et Conseils »). En tous, ce sont 20 filiales qui sont réunies au sein de ces trois départements.

Pour le canton de Vaud, deux représentants participent au groupe agricole du Grand Genève sont Christian Aeberhard (Prométerre) et un membre de la DGAV (Service de l'agriculture)

#### **AgriGenève (Canton de Genève) :**

Le comité d'AgriGenève est composé de 13 agriculteurs élus qui disposent du droit de vote et de membres invités qui ne l'ont pas. Il siège environ 10 fois par an.

Les services d'AgriGenève se décomposent en trois entités distinctes mais qui travaillent étroitement ensemble : AgriGenève, Agrimandats Sàrl et AgriVulg Sàrl.



C'est un conseiller technique d'AgriGenève qui participe au groupe agricole du Grand Genève.

### **Les services administratifs et leurs fonctions**



**Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN) (Genève) :** l'OCAN a pour mission de préserver et développer les ressources, les qualités et les richesses d'un territoire vivant, durable et productif, au bénéfice de la population. L'OCAN est reconnu comme un centre de compétences favorisant la cohésion entre les usagers du territoire. Il participe, dans une dynamique constructive, transversale et innovante, à l'évolution d'une région vivante, riche en biodiversité et garante d'une souveraineté alimentaire axée sur des produits locaux de qualité

**Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (Vaud) :** Les missions générales de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires sont :

- De concevoir, piloter et mettre en œuvre la politique cantonale et fédérale en faveur d'une agriculture durable au service de la société.
- D'assurer la formation initiale, supérieure et continue des professions de l'agriculture et de l'économie familiale.
- D'accompagner de manière innovante les familles paysannes dans le développement de leurs projets orientés par les demandes de la population.
- D'appliquer la législation en matière de santé animale, de bien-être des animaux et de police des chiens



**DDT (74 et 01) :** La direction départementale des territoires met en œuvre dans le département les politiques relatives à la promotion du développement durable, au développement et à l'équilibre des territoires urbains et ruraux grâce aux politiques agricole, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports, à la prévention des risques naturels, aux déplacements et aux transports.

Dans le prolongement de l'action de la DDAF et de la DDEA, il appartient à la DDT de gérer les aides européennes directes qui relèvent de la politique agricole commune (PAC) ainsi que les aides agroenvironnementales et contractualisées ou bien les aides conjoncturelles. Cela comprend les contrôles correspondants et le travail sur les structures d'exploitation. En complément des aides à l'agriculture, la mobilisation et l'accompagnement des acteurs concernés pour un développement durable de l'agriculture locale sont également du ressort de la DDT.

### **Union Lémanique des Chambres d'Agriculture (ULCA)**

Créée sous l'impulsion du Conseil du Léman, elle fédère les milieux agricoles à l'échelle lémanique en réunissant la Chambres d'Agriculture de l'Ain, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, AgriGenève, Prometerre et la chambre valaisanne d'agriculture. Les présidents et directeurs des chambres y sièges.

A l'instar du groupe agricole du Grand Genève, elle mandate (voire réalise) des études portant sur des thématiques en lien avec l'agriculture. Elle présente annuellement ses activités au Conseil du Léman qui finance leur réalisation.

### **Enjeux**

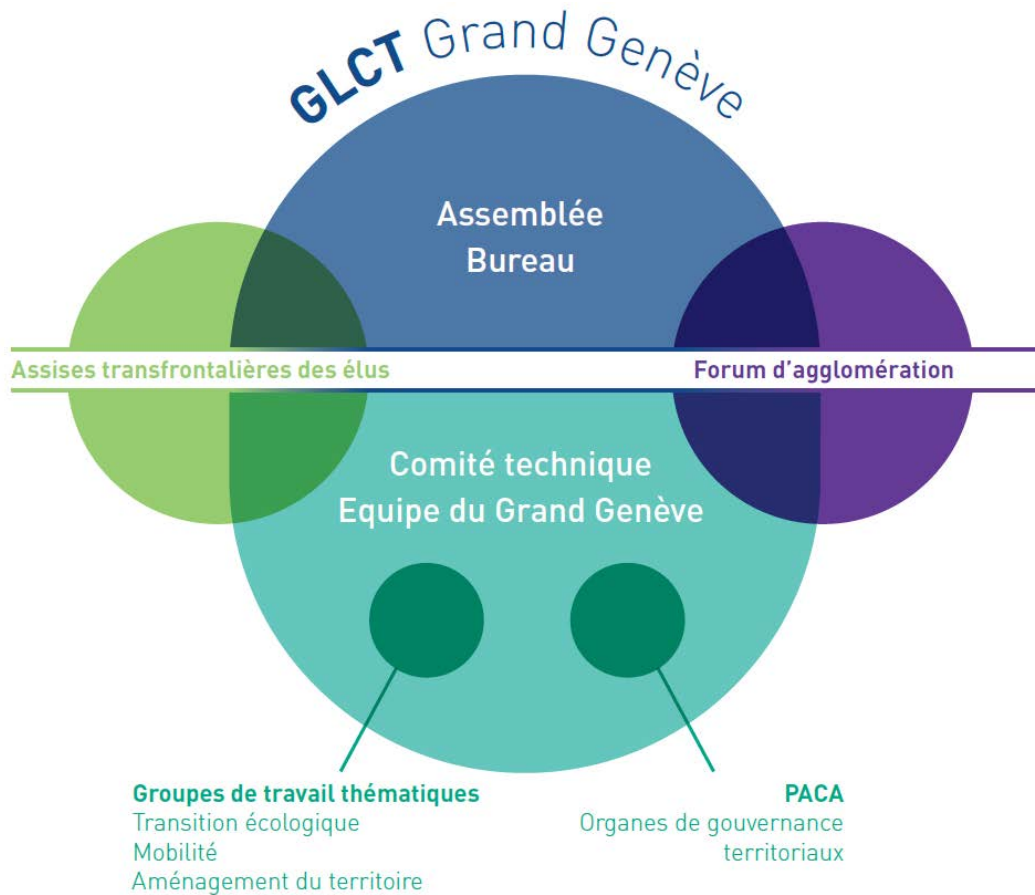
- Identifier les enjeux agricoles commun au sein du groupe agricole et les faire remonter pour une prise en compte au sein des politiques publiques du Grand Genève
- Être associé, concerté et devenir force de propositions sur les thématiques qui concernent l'agriculture (foncier, environnement, paysage, changement climatique, alimentation, etc.)
- Faire ressortir les sujets agricoles prioritaires à étudier sur le territoire du Grand Genève
- Assurer la validation et le portage politique des projets de l'agglomération par les différents représentants politiques du Grand Genève
- Trouver des partenaires financiers pour pouvoir réaliser des études ou monter des projets favorables à l'agriculture.

## 6.2 Bilan du Grand Genève

### Mode de gouvernance décrit dans la documentation du Grand Genève

Le Groupement de coopération transfrontalière (GLCT) est l'organe de coopération transfrontalière du Grand Genève. Composé de 24 membres, sa mission principale est d'assurer la gouvernance du Grand Genève et de gérer les dossiers transfrontaliers dans trois grands domaines : la mobilité, l'aménagement et l'environnement. Le GLCT se réunit tous les trimestres pour organiser et suivre le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement » (article 1). Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée. Le bureau du GLCT est composé d'un Président et de 7 Vice-présidents représentant chaque partie.

Structure de droit public suisse, il dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Le GLCT Grand Genève peut fonctionner en tant que « entité responsable », selon la Confédération suisse, au titre de sa politique des agglomérations. Il constitue ainsi le premier GLCT de droit suisse.



**Figure 1 - Schéma de gouvernance du Grand Genève. Source : Grand Genève**

### Actions effectives du Grand Genève

Dans le cadre de ce mandat, nous avons recensé l'ensemble des projets agricoles inscrits dans la documentation de planification de l'agglomération depuis 2007, puis nous avons identifié les projets effectivement mis en œuvre sur le territoire dans l'objectif de dresser un bilan des actions réalisées, des facteurs de réussite et des freins à la conduite de ces projets. Chacune des Chambres d'Agriculture a ensuite recherché des informations sur les actions effectivement menées sur son

territoire (budget, public cible, plus-values pour l'agriculture, coopération transfrontalière, etc.) afin d'en tirer des enseignements.

Ces données sont synthétisées dans le **tableau en annexe 1**. Il est divisé en trois parties :

- En orange : les projets intentionnels inscrits dans la documentation des PA ;
- En jaune : les projets effectivement réalisés dans le cadre des PA ;
- En vert : les suites données aux projets réalisés.

#### **Liste des études réalisées par le Grand Genève depuis 2006 :**

**2006** : Diagnostic de l'espace agricole transfrontalier franco-valdo-genevois

**2009** : Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture

**2010** : Projet agricole d'agglomération

**2011** : Etude sur la distribution des produits locaux et développement des circuits courts

**2011** : Etude de la filière laitière sous signe de qualité en France

**2011** : Création d'un groupe de travail spécifique pour le développement de la filière laitière

**2011** : Etude sur la préservation des espaces agricoles

**2011-2012** : Etude sur la communication et les représentations de l'agriculture du Grand Genève

**2011-2012** : Etude de faisabilité pour l'élaboration d'un réseau agroenvironnemental sur le Genevois (Haute-Savoie)

**2011-2012** : Etude pour l'adaptation des exploitations laitières de zone franche au label Suisse Garantie

**2011-2012** : Etude pour élaborer une base de données géoréférencée et des outils de communication portant sur l'offre de produits agricoles et touristiques à l'échelle de l'agglomération

**2012** : Lancement de l'application « Chez mon fermier »

**2012** : Etude sur les coûts de création d'une chaîne de conditionnement de briques de lait UHT pour les LRG

**2012-2014** : Etude sur les besoins régionaux dans le Grand Genève en matière d'abattoirs

**2013** : Etude de faisabilité pour l'élaboration d'un réseau agroenvironnemental sur le Nord du Pays de Gex

**2014** : Etude de faisabilité pour la mise en place de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sur le sud du pays de Gex

**2015-2016** : Etude de faisabilité en vue de la création d'une filière "Produits laitiers de zone franche, de Haute-Savoie et de l'Ain"

**2017** : Etat des lieux des actions de communication agricoles 2012-2017 du Grand Genève

A travers ce bilan, nous constatons que la majorité des actions agricoles réalisées par le Grand Genève depuis 2007 consistent en des études (14 au total) dont les conclusions se déclinent en plans d'action ou en nouvelles fiches action plus détaillées.

Les fiches action qui ont été reprises de PA en PA sans se concrétiser (ex : restauration collective) correspondent à des projets qui répondent à des particularités infrarégionales, à des problématiques complexes ou à des enjeux politiques locaux qui ne sont pas portés prioritairement par les professionnels agricoles.

Finalement, assez peu d'actions ont été portées en totale transversalité franco-suisse. La coopération transfrontalière trouve ses limites dans les approches méthodologiques, les outils de planification et de financement qui ne sont pas les mêmes entre les deux pays. A l'échelle de l'agglomération, les agriculteurs ne rencontrent pas toujours les mêmes problématiques, en raison notamment des différences de contexte agricole (élevage prédominant en Haute-Savoie et dans l'Ain mais quasiment inexistant sur Genève, dichotomie urbain-rural, politiques agricoles, etc.). Il est donc difficile de structurer des projets qui fédèrent l'ensemble des agriculteurs du territoire et qui soient réalisables avec les outils de financements existants dans les deux pays.

Les études qui ont été reprises et concrétisées par des acteurs locaux (groupes d'agriculteurs, Chambres d'agriculture, etc.) sont celles qui ont fait l'objet d'une concertation étroite avec les professionnels agricoles, dont les thématiques ont été jugées comme prioritaires par ces derniers et pour lesquelles il existait des opportunités de financement (ex : PDR, PAEC). Que ce soit l'adhésion au label Suisse Garantie, la mise en place des PAEC ou l'étude sur les coûts de création d'une chaîne de conditionnement de briques de lait pour les LRG qui s'est concrétisée dans le cadre du PDR 1, tous ces projets ont fait l'objet d'une implication forte des parties prenantes et notamment des agriculteurs.

## **Forces et faiblesses du Grand Genève**

### **Faiblesses**

- Aucune liste de membres constituée / composition très changeante
- Trop grande diversité des thématiques traitées
- Manque de lien avec le GLCT et les commissions pour faire remonter des enjeux

### **Forces**

- Représentativité de l'ensemble des territoires
- Bassin de vie intéressant pour le traitement des sujets
- Légitimité sur le territoire
- Important réseau d'acteurs locaux (ex : Chambres d'agriculture, services de l'Etat)
- Capacité, compétences et budget à conduire des études

### **Opportunités**

- Possibilité de constituer et d'asseoir un nouveau groupe avec des définitions des rôles et missions plus précis
- Un bilan des actions et de la gouvernance passée, une nouvelle feuille de route qui va permettre de donner un nouveau souffle au groupe et aux projets

## **Recommandations et Perspectives**

### **Objectifs cibles**

- Identifier les enjeux agricoles communs sur le territoire du Grand Genève
- Assurer une représentativité équilibrée de chaque région
- Se réapproprier le leadership des thèmes agricoles dans les politiques publiques du Grand Genève et partenaires officiels du GLCT
- Aboutir à un projet agricole d'agglomération concerté et partagé par toutes les parties prenantes du territoire
- S'assurer que les projets qui concernent l'agriculture du Grand Genève aient une continuité et une pérennité dans le temps
- Créer une cohérence entre les différents projets agricoles qui existent au sein de ce territoire

## **6.3 Pistes d'action par échelles d'intervention**

### **Propositions d'objectifs de fonctionnement**

- Être force de propositions d'enjeux et d'actions agricoles concertés et partagés par tous les acteurs
- Faire remonter les enjeux agricoles et les orientations (formulation des besoins et des priorités) aux instances décisionnelles du Grand Genève pour un portage politique plus fort
- Rendre compte annuellement de ses activités auprès du GLCT et des groupes de travail thématiques (environnement, aménagement du territoire, etc.)
- Coordonner les actions et les études entre les différents représentants, notamment l'ULCA afin d'assurer une cohérence
- Être représenté au sein des autres commissions (urbanisme, transports...) pour partager les enjeux agricoles et réciproquement (représentation des UBR et MOB dans le groupe)
- Consulter les représentants agricoles élus des Chambres d'Agriculture afin de faire valider les orientations et les projets portés par le Grand Genève
- Être un lieu de partages d'expérience pour alimenter les réflexions et suivre les projets portés par le Grand Genève
- Favoriser la transmission des enjeux, des projets agricoles vers les collectivités du territoire, qui peuvent avoir de leur côté des projets agricoles, afin d'avoir une cohérence entre les différents niveaux du territoire

### **Pistes d'action à l'échelle de l'Agglomération**

- Définir clairement les rôles et missions de chacun (décisionnel et consultatif)
- Rediscuter de la composition du groupe agricole : davantage d'élus du territoire ? de représentants professionnels agricoles ? de membres de chaque intercommunalité ? de la société civile ?
- Rediscuter et définir les rôles du groupe agricole, son fonctionnement





**GLCT Grand Genève**  
 Présidence du Conseil d'Etat  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
 Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain  
 du Genevois français**  
 T +33 (0)4 50 04 54 08  
 info@grand-geneve.org

**Région de Nyon**  
 T +41 (0)22 361 23 24  
 info@regiondenyon.ch

**République et  
 Canton de Genève**  
 T +41 (0)22 546 73 40  
 grand-geneve@etat.ge.ch

# Bilan des actions agricoles du Grand Genève

**FICHE 7/7 : PÉRENNITÉ  
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**



## **BILAN DES ACTIONS AGRICOLES** **DU GRAND GENEVE**

Auteurs :

Abadia Céline, AgriMandats  
Chesney Christelle, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc  
Gudin Delphine, Chambre d'Agriculture de l'Ain  
Meisser Marco, Prometerre  
Wegmüller Fabien, AgriMandats

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

### **NOTE :**

La présente étude a été conduite afin d'établir un bilan des actions financées et réalisées par l'agglomération et celles poursuivies par d'autres acteurs du territoire. Il est à souligner que les fiches actions n'ont pas pour vocation d'être exhaustives. Il s'agit d'un point de départ pour avoir un niveau de connaissance commun sur les thématiques abordées par le Grand Genève et un diagnostic global de situation.

Les 7 thématiques traitées sont les suivantes :

1. Aménagement
2. Changement climatique
3. Communication
4. Environnement
5. Filières
6. Gouvernance
7. **Pérennité des exploitations agricoles**

Les 7 fiches sont indépendantes et peuvent être consultables sur le site internet <https://www.grand-geneve.org>.

## 7. Pérennité des exploitations

### 7.1 Description

#### Contexte

En 2019, la Suisse comptait 50'038 exploitations agricoles contre 70'537 en 2000, ce qui représente une baisse de 29%. Sur le territoire français du Grand Genève, on constate une diminution de 60 % des exploitations entre 1988 et 2010 (35 % entre 2000 et 2010).

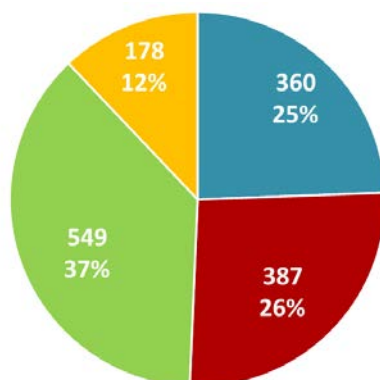
Dans les deux pays, il n'est pas surprenant de voir qu'au fur et à mesure que le nombre d'exploitations diminue, les exploitations qui se maintiennent s'agrandissent. Ce phénomène interroge sur la concentration du foncier, sur l'entretien des espaces agricoles ou encore sur la charge de travail des chefs d'exploitation. La possibilité de transmettre/remettre ces exploitations dont le capital social augmente indéniablement pose également question. Cela nécessite que les repreneurs acquièrent la capacité de racheter les parts sociales du ou des agriculteurs sortants. Les mises aux normes et le renouvellement du matériel exigé par l'agriculture moderne sont également très coûteuses, si bien que les jeunes démarrent leur activité en étant fortement endettés auprès des banques. D'autres ne peuvent tout simplement pas s'installer faute de ressources financières suffisantes.

En parallèle, les agriculteurs et agricultrices prennent de l'âge. En 2017, l'âge moyen des chefs d'exploitation français s'établissait à 49,3 ans tandis que 59% des agriculteurs suisses avaient entre 40 et 64 ans.

Enfin, dans un territoire à très forte pression foncière, certains porteurs de projets en agriculture hors cadre familial ont des difficultés à trouver des surfaces pour s'installer, avec souvent des projets qui ne sont pas en adéquation avec les exploitations qui sont à transmettre.

Le vieillissement de la population agricole, la pression foncière et la difficulté à trouver des repreneurs interrogent donc sur la pérennité des exploitations agricoles. Dans un souci de maintenir une agriculture diversifiée, des sièges d'exploitation nombreux et économiquement viables, le Grand Genève pourrait s'interroger sur cette thématique qui n'a, pour l'heure, pas été directement traitée dans le cadre des précédents Projets de territoire. Elle pourrait s'intégrer dans une réflexion plus globale sur la résilience et/ou le développement de l'autonomie alimentaire du territoire, en lien avec la protection de l'environnement.

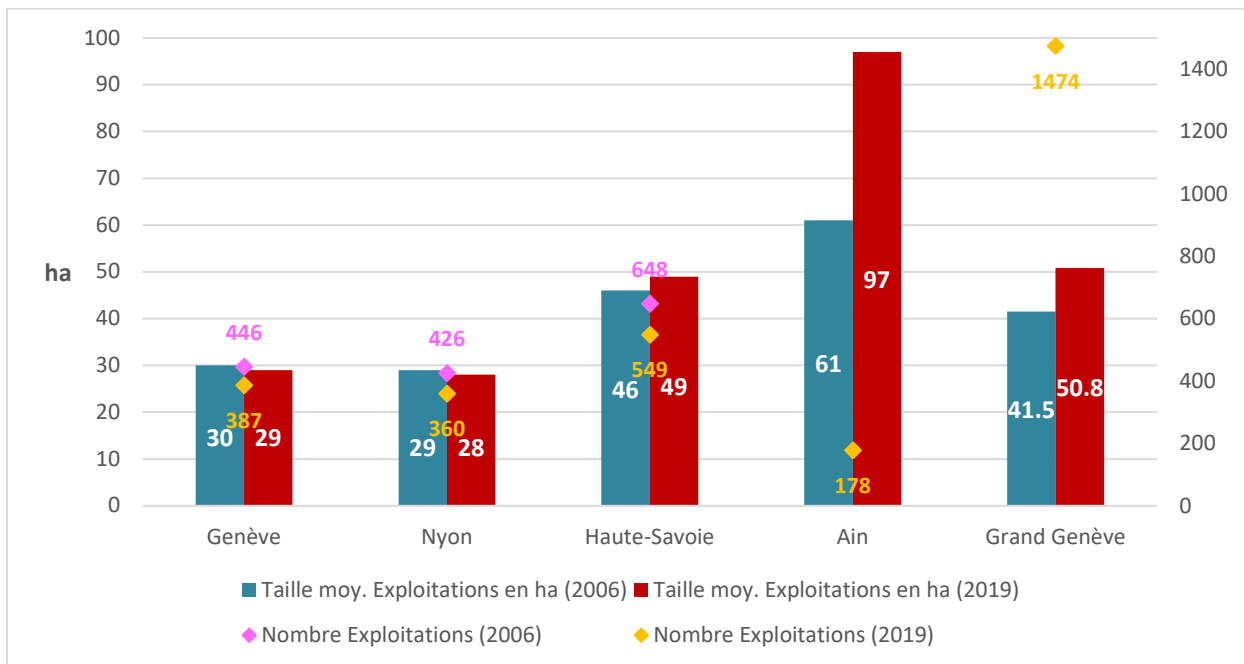
#### Diagnostic



**En 2020, le Grand Genève compte 1'474 exploitations,** qui se répartissent équitablement entre la Suisse (51%) et la France (49%).

■ District de Nyon ■ Canton de Genève ■ Haute-Savoie ■ Ain

**Figure 1 - Répartition du nombre d'exploitations agricoles par région en 2019-2020**



**Figure 2 - Taille moyenne et nombre d'exploitations en 2006 et 2019**

Remarque : donnée manquante pour l'Ain en 2006

La taille des exploitations françaises (73 ha) est nettement supérieure à celle des exploitations suisses (28.5 ha). Ce constat s'explique par plusieurs facteurs, à commencer par la prédominance de l'élevage laitier sur les deux départements, qui nécessite de grandes surfaces de pâturage.

Un second facteur est la structuration des exploitations françaises, qui sont souvent collectives et dont le nombre d'UTH est donc plus important que celui des exploitations individuelles, qui prédominent en Suisse.

L'écart entre la taille des exploitations françaises et suisses est de plus en plus marqué. En effet, entre 2006 et 2020, la taille moyenne des exploitations françaises tend à augmenter tandis que la superficie moyenne des exploitations suisses diminue légèrement (-1ha). Cela s'explique notamment par la tendance à la structuration collective des exploitations française, qui a accéléré ces dernières années. Un autre facteur qui peut aussi expliquer cette hausse est la perte d'un nombre important de petites exploitations, qui a bénéficié aux exploitations restantes par la reprise de leurs terres (-15% d'exploitations sur la Haute-Savoie entre 2006 et 2019).

Finalement, la superficie moyenne des exploitations du Grand Genève est de 42 ha, contre 40.1 ha en 2006 ; ce chiffre étant tiré vers le haut sous l'influence de l'agrandissement des d'exploitations françaises.

Enfin, la stabilité de la superficie des fermes suisses peut s'expliquer par le maintien d'exploitations individuelles ou encore par la perte de foncier agricole au profit d'autres activités. Dans le même temps, il est à noter qu'on observe une baisse du nombre d'exploitations de -13% sur Genève et de -15.5% sur Nyon.

## Enjeux

- Maintenir des exploitations viables, vivables et en nombre sur le territoire
- Maintenir un nombre critique d'exploitations pour assurer la viabilité et la diversité des filières
- Développer l'autonomie alimentaire du territoire en installant des exploitants en productions diversifiées

## Outils de planification et des politiques agricoles



En France, un jeune agriculteur peut bénéficier d'aides à l'installation mais cela nécessite généralement de se faire accompagner, en amont, par la Chambre d'Agriculture :

- **Passage par le Point Accueil Installation (PAI)**, qui a pour mission d'évaluer la maturité du projet d'installation en agriculture, de fournir au porteur de projet toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre de son projet et de simplifier ses contacts avec les structures pouvant l'accompagner. En session collective ou rendez-vous individuel, le porteur de projet est épaulé pour clarifier son projet, s'informer sur les aides, formations et dispositifs d'accompagnement existants, puis être orienté pour la suite de ses démarches.



Ce dispositif d'accompagnement est co-financé par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'agriculture.

Depuis 3 ans, **237 porteurs de projets sont passés au PAI en Haute-Savoie sur le périmètre du Grand Genève**. Les productions envisagées dans les projets étaient majoritairement le maraichage (48 projets) et le bovin-lait (32 projets).

Dans l'Ain, en 2019, sur les 386 rendez-vous réalisés par le PAI, **26 concernaient spécifiquement le territoire du Grand Genève**.

- **Réalisation d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** : établi de façon personnalisée, le PPP se compose d'actions de professionnalisation telles que les stages d'application en exploitation agricole ou les actions de formation professionnelle continue incluant ou non des périodes en entreprise. Le PPP est pris en charge en grande partie par l'Etat et les formations courtes sont prises en charge à hauteur de 2000€ par Vivea (fonds de formation des agriculteurs) ou par le Compte Personnel de formation.
- **Réalisation d'un prévisionnel économique** : prise en charge de la région à hauteur 80% du devis HT (et dans la limite de 2000€).
- **Passage du projet en Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA)** qui décide l'attribution de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) qui peut varier entre 12 000€ et 65 000€ d'aide selon la situation.  
La Région apporte une aide à la trésorerie : 1000€ pour les installations dans le cadre familial, 5000€ pour les hors cadre.
- Une fois l'installation réalisée, les engagements sont contrôlés annuellement. Un accompagnement technico-économique post-installation plus poussé peut être proposé.

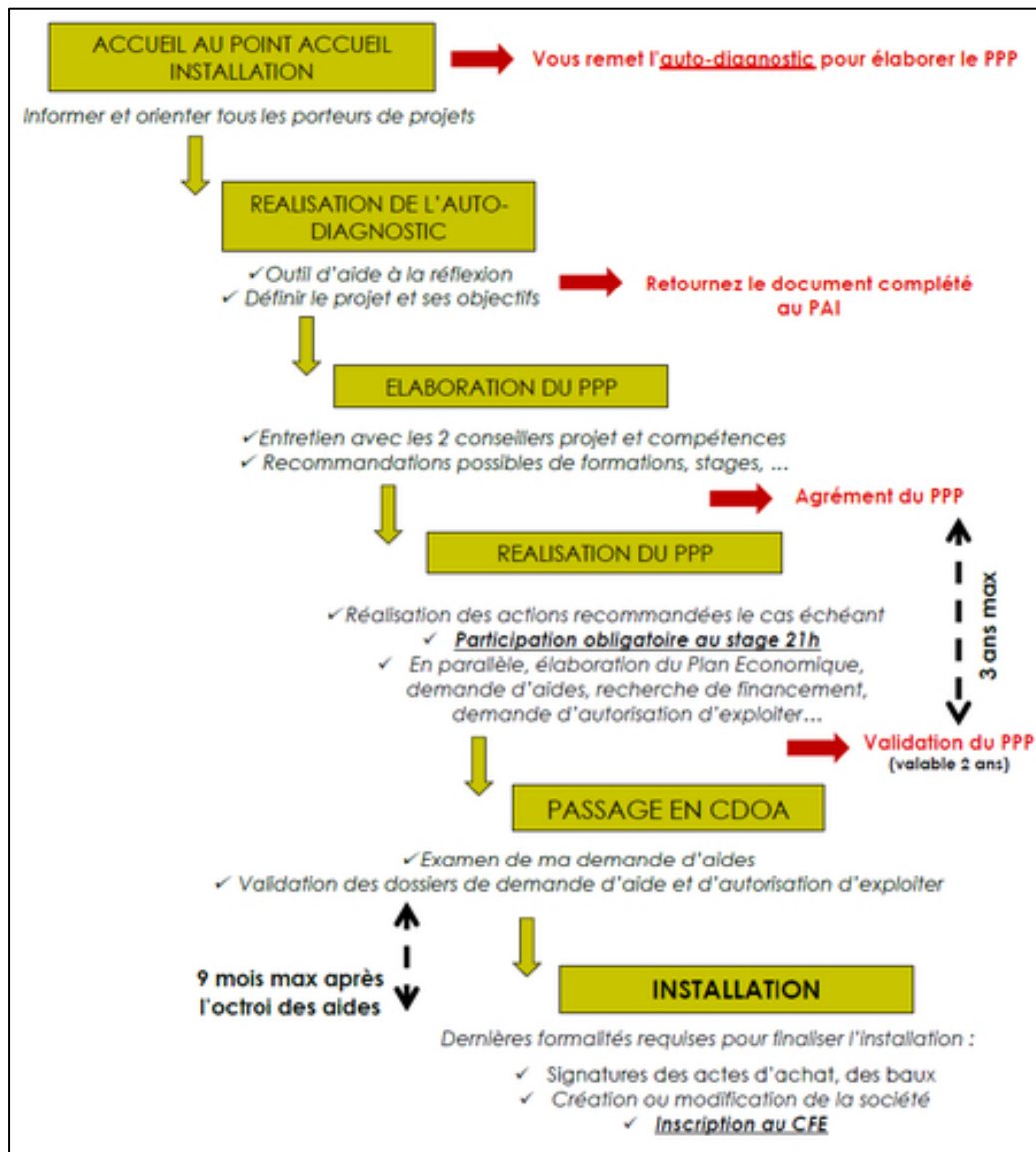


Figure 3 - Schéma du parcours à l'installation

Il existe aussi un certain nombre d'outils d'accompagnement à la transmission/remise des exploitations :

### Le Point Accueil Transmission

C'est un dispositif des Chambres d'Agriculture qui s'adresse à tout agriculteur en questionnement sur son arrêt futur d'activité quelle qu'en soit la raison (retraite, reconversion professionnelle...) et sur la transmission, dans une démarche volontaire entreprise par l'exploitant. L'objectif est d'informer les agriculteurs concernés pour anticiper les démarches, commencer la réflexion (délais, aides financières, recherche de repreneur, objectifs personnels, etc.). Il s'agit aussi d'offrir un accompagnement personnalisé car chaque projet de cessation-transmission est différent. Un accompagnement sur des questions juridiques, fiscales ou encore sociales est aussi possible. Les grands principes sont la gratuité, la neutralité, la confidentialité.



Entre 2017 et 2019, 45 exploitations sur le périmètre 74 du Grand Genève ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif, près de la moitié étant en production laitière.

### **Concrétisation transmission**

Ce dispositif gratuit pour l'agriculteur a été mis en œuvre en 2018 par la Région Auvergne Rhône Alpes. Il s'adresse aux agriculteurs ayant entre 55 et 60 ans, qui n'ont pas de repreneur identifié et qui visent une transmission hors cadre familial.

L'aide couvre 2 rendez-vous gratuits avec un.e conseiller.ère transmission de la Chambre d'Agriculture. La première journée consiste à établir un plan d'actions, et la seconde à préparer les démarches avec le futur repreneur.

Financements : Région Auvergne Rhône-Alpes

### **Le Répertoire Départ Installation**

Le RDI un service national, mis en œuvre par les Chambres d'Agriculture. Le principe est de favoriser la mise en relation entre les agriculteurs en place qui peuvent avoir l'impression qu'il n'y a pas de candidats à la reprise, et les repreneurs potentiels pour qui l'accès au foncier est la principale difficulté.

- Il s'adresse, d'une part, aux exploitants qui souhaitent transmettre leur exploitation ou trouver un associé :

Une offre présentant l'exploitation et les conditions de reprise (production, profil du candidat recherché, etc.) est rédigée et diffusée anonymement, notamment sur le site internet dédié et auprès des candidats déjà inscrits. La Chambre d'Agriculture renseigne la personne intéressée et si ses projets sont en adéquation avec ceux du cédant, une mise en relation est faite.

- Et d'autre part, aux porteurs de projet qui cherchent à s'installer en reprenant une structure individuelle ou en s'associant sur une structure existante :

Toute personne qui a un projet défini, qui a acquis déjà une certaine expérience et qui de ce fait, est en recherche active d'une exploitation pour s'installer, peut s'inscrire comme candidat au RDI de manière gratuite. Cela permet d'avoir accès aux offres et de se faire connaître auprès des agriculteurs via une fiche de présentation.

Financement : Mission service public + Conseil Savoie Mont Blanc pour la Haute-Savoie

### **La période de test création / reprise / association**

Il s'agit de permettre à un candidat à l'installation hors cadre familial de travailler sur l'exploitation d'un agriculteur en recherche d'associé ou de repreneur. Il acquière ainsi progressivement la maîtrise de l'exploitation soit pour la reprendre à titre individuel, soit pour s'associer.

Cela permet aussi de faciliter l'insertion des porteurs de projet hors cadre familial dans l'environnement local, qu'il soit professionnel ou social. Ce tuitage permet de créer du lien avec les clients, les propriétaires, les voisins etc. Grâce à cette période test, on peut s'assurer de l'entente entre les associés.

L'objectif final est de limiter les échecs après l'installation et d'améliorer la qualité des installations. A noter, la réalisation d'une période test se concrétise par une installation dans 70 % des cas.

Financement : Région Auvergne Rhône-Alpes



### **L'AITA (programme d'Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture)**

Il comprend entre autres :

- la possibilité pour l'agriculteur de se faire financer une partie d'un diagnostic transmission
- la perception d'une aide à la transmission de 4000 € le jour où l'agriculteur arrête et transmet (son exploitation ou ses parts sociales), à condition que le repreneur s'installe avec la DJA et que la transmission ait été anticipée (inscription au moins 1 an avant au Répertoire Départ Installation).

Financement : Etat

### **Le FAST (Fonds d'accompagnement à la Succession et à la Transmission) :**

Dispositif non encore déployé, dans l'attente de financements, imaginé par les Jeunes Agriculteurs 74

Outils d'aide à la transmission multi-volets :

- volet 1 : accompagnement au cédant dans la transmission de son exploitation (parcours à la transmission, exonération MSA, formations cédants...)
- volet 2 : bonification selon une grille type DJA (bonification personnalisée)
- volet 3 : création d'outils de portage (GFA...)

Enfin, toujours dans l'idée de préparer au mieux sa retraite, d'anticiper sa transmission, les Chambres d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et de l'Ain organisent plusieurs sessions de formation qui s'intitulent « j'anticipe et je prépare ma retraite ».

Ce sont des formations de 2 jours qui font intervenir :

- la conseillère transmission (calendrier de la transmission, démarches, délais, aides)
- une conseillère en protection sociale de la MSA sur la retraite
- une juriste sur la transmission du patrimoine professionnel, le foncier etc
- une conseillère en relations humaines pour libérer la parole sur la transmission, lever certains blocages, préparer l'après, donner des outils pour mieux vivre cette phase

Financement : Fonds Vivea

### **Outils des politiques agricoles :**

**FEADER** : La nouvelle programmation FEADER devrait intégrer le changement climatique (volet adaptation-résilience, atténuation, réduction) dans ses mesures de soutien aux investissements agricoles.

**PAC** : Dans le cadre de la PAC, il existe un « paiement jeunes agriculteurs » : c'est un paiement découplé, payé en complément des Droits à Paiement de Base (DPB), dans la limite de 34 ha par exploitation ayant un jeune agriculteur (< 40 ans, 1<sup>ère</sup> installation datant de moins de 5 ans, diplôme de niveau IV ou valorisation des compétences professionnelles). Ce paiement est octroyé pour une période maximale de 5 ans.



### **Outils des politiques agricoles :**

En Suisse, il faut avoir moins de 65 ans pour pouvoir prétendre aux paiements directs (art. 3 OPD). Au-delà de cet âge, l'exploitant est dans l'obligation de prendre sa retraite.

## **7.2 Bilan du Grand Genève**

La thématique de la pérennité des exploitations n'a jusqu'à présent pas été abordée dans le cadre du Grand Genève. Nous la proposons ici sous la forme d'une fiche à part entière car elle relève à nos yeux d'une urgence à la fois technique, sociale et politique.

### **Forces et faiblesses du Grand Genève**

#### **Faiblesses**

- Des outils opérationnels sur l'installation et la transmission différents entre les deux pays

#### **Forces**

- Des idées qui peuvent être partagées entre les deux côtés de la frontière, des initiatives qui peuvent être adaptées d'un territoire à l'autre
- Un même constat sur tous les territoires : un enjeu important autour du renouvellement des générations

### **Recommandations et Perspectives**

#### **Objectifs cibles**

- Maintenir des exploitations viables, vivables et nombreuses sur le territoire pour assurer la diversité des filières
- Accompagner les transmissions (= remises) d'exploitations afin de renouveler les générations, toutes productions confondues

## **7.3 Pistes d'action par échelles d'intervention**

### **Agglomération**

- Mettre en place des échanges de pratiques entre la France et la Suisse sur :
  - Les outils existants pour recenser l'offre et la demande en exploitation agricoles (type, surfaces, etc.)
  - La priorisation des attributions de surfaces agricoles (CDOA, autorisations d'exploiter)
  - Les méthodes pour accompagner cette thématique, notamment à partir d'exemples déjà mis en place sur des territoires de l'Agglomération (Pays de Gex, Annemasse Agglo...)
- Faire une boîte à outils sur les accompagnements possibles sur l'installation / transmission à destination des collectivités en s'inspirant notamment des cellules de veille d'Annemasse Agglo et du Pays de Gex pour identifier les cédants et les porteurs de projets et créer des conditions favorables à l'installation agricole

### **Cantonale / Départementale**

#### **Suisse :**

- Recenser et informer les exploitants qui sont à 5 ans ou moins de l'âge de la retraite
- Recenser et informer les porteurs de projet
- Sensibiliser les futurs cédants
- Echanger sur les pratiques entre les cantons sur la reprise/remise des exploitations agricoles
- Repenser les systèmes d'exploitation pour les rendre viables et vivables dans un contexte de pression foncière et d'aléas climatiques

### **Communale / intercommunale**

- Accompagner les communes sur les priorités d'attribution du foncier agricole, sur les baux, etc.
- Recenser les exploitants qui sont à 5 ans ou moins de l'âge de la retraite et des porteurs de projet souhaitant s'installer sur le territoire
- Mettre en place une démarche proactive auprès des cédants, pour anticiper la cessation d'activités et travailler avec les agriculteurs concernés sur la transmissibilité de leur EA.
- Mettre en relation les cédants avec les porteurs de projets
- Côté français : accompagner les collectivités qui s'intéressent à la question du renouvellement des générations avec une méthodologie à partager (cellule de veille, rencontre avec les cédants, etc.)



**GLCT Grand Genève**

Présidence du Conseil d'Etat  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
 Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain  
 du Genevois français**

T +33 (0)4 50 04 54 08  
 infos@grand-geneve.org

**Région de Nyon**

T +41 (0)22 361 23 24  
 info@regiondenyon.ch

**République et  
 Canton de Genève**

T +41 (0)22 546 73 40  
 grand-geneve@etat.ge.ch